L'université : une crise dans la crise

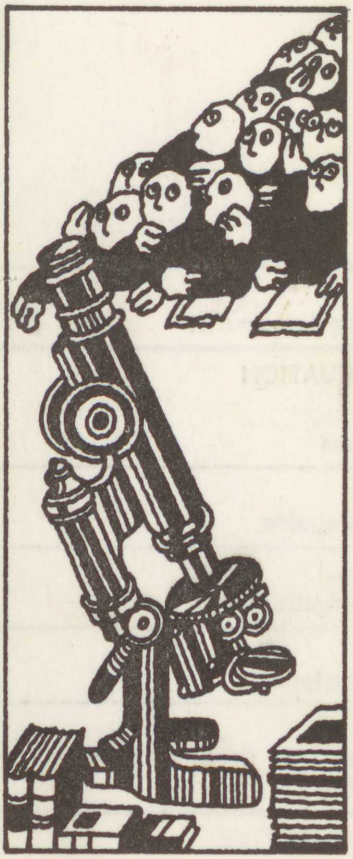

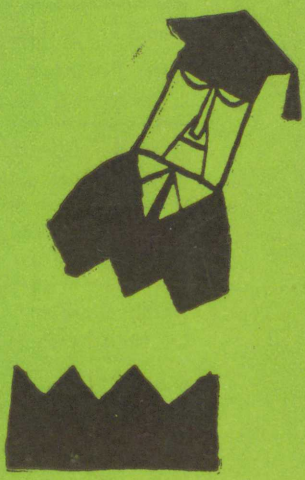

CAHIERS MARXISTES

revue mensuelle

Nouvelle série — N° 28 (47)

7me année — octobre 1976

Numéro spécial — 100 francs.

Sommaire

Introduction :
La démocratie jusqu'au bout... p. 1

VOLET I : LA SITUATION

Jean Puissant
L'université de papa p. 3

Michel Godard
L'expansion universitaire p. 9

Etienne Dedye
L'université au purgatoire p. 26

Marc Baus
La recherche scientifique p. 38

Pierre Gillis
Du projet Humblet - De Croo, au vote
de la loi-progamme p. 44

VOLET II : L'ALTERNATIVE

Rosine Lewin
Enseignement et société p. 53

Marc Rayet
Université et lutte des classes p. 57

Marc Rayet
Faire de l'enseignement supérieur et de la recherche
un axe de lutte contre le pouvoir des monopoles p. 64

Dessins de Marcelle Lavachery et Philippe Moins

Comité de patronage : Edmond Dubrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville, Jean Terfve

Comité de rédaction : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Augustin Duchateau, Pierre Joye, Rosine Lewin, René Lonnoy, Jacques Moins, Jacques Nagels, Claude Renard, Christian Vandermotten, Jean-Paul Vankeerbergen

Rédacteur en chef : Rosine Lewin

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

La démocratie jusqu'au bout...

Démocratiser l'enseignement — et notamment l'enseignement supérieur — s'intègre pour le Parti communiste de Belgique dans sa stratégie globale de passage au socialisme en « développant la démocratie jusqu'au bout ». Cette stratégie ne peut être mise en œuvre qu'en s'appuyant sur une large politique d'alliances.

Mais que signifie démocratiser l'enseignement supérieur à l'heure où le pouvoir désigne cet enseignement comme un profiteur qu'il faut pénaliser, réduit les moyens financiers de l'université, étrangle la recherche scientifique, et — au nom de la crise économique — aggrave la crise de l'université ? Dans ces conditions, démocratiser l'enseignement supérieur signifie d'abord *arrêter la régression, en finir avec les mesures d'austérité imposées par le gouvernement. C'est un préalable à tout progrès.*

Démocratiser en effet, ne se confond pas avec rationaliser au moderniser ce qui bien souvent ne sert qu'à renforcer le pouvoir, car il n'existe pas d'université, d'école, d'enseignement, qui soit intemporel ou apolitique. Démocratiser, c'est — sans permettre de retour en arrière — transformer les fondements de l'enseignement supérieur, les transformer pas à pas ou par bonds successifs, chaque étape permettant d'aller plus loin sur la voie de la démocratie, afin

— d'assurer l'accès de l'université à la classe ouvrière, qui en raison de barrages de tous ordres, y pénètre à peine;

— d'abattre les cloisons entre l'université et l'enseignement supérieur non universitaire;

— de faire assumer par l'enseignement supérieur sa véritable fonction, qui est non de sélectionner, mais de former des travailleurs qualifiés, responsables et critiques;

— de soustraire la recherche scientifique à l'emprise des intérêts privés;

— de sauvegarder et développer les liens entre enseignement et recherche;

— de faire participer les masses (personnels et étudiants) à la direction et à la gestion des établissements d'enseignement supérieur.

Conçue comme un des moteurs de la conquête dynamique d'une société socialiste, la démocratisation de l'enseignement supérieur (de même que la démocratisation de la vie communale, de la politique sanitaire ou de l'aménagement du territoire) postule à nos yeux, d'une part de s'ancrer dans la réalité des combats menés aujourd'hui par le mouvement ouvrier et démocratique — d'autre part, de garder toujours en vue la perspective révolutionnaire. C'est à ce double prix que pourra être évité l'écueil réformiste.

En d'autres termes, il s'agit de changer la société en liant aujourd'hui à demain; de changer la société à partir de la lutte qui se mène contre les effets de la crise, mais en poussant cette lutte « immédiate » au-delà de son objet, afin de transformer les structures d'une société qui est responsable de la crise.

C'est au travers de luttes populaires très larges, dans lesquelles la classe ouvrière assume un rôle dirigeant, que cette dynamique peut être pratiquée. Encore faudra-t-il donner sa dimension nationale au combat, car la dépendance de la Belgique à l'égard des Etats-Unis et la présence massive de multinationales dans l'économie pèsent aussi sur l'enseignement supérieur. De même, la conquête d'institutions régionales dotées de pouvoirs réels permettra à l'enseignement supérieur de s'intégrer dans un effort de revitalisation économique, sociale, politique et culturelle.

La crise de l'université est indissociable de la crise de la société. Et les problèmes de l'enseignement supérieur, indissociables des problèmes de l'école en général, se posent bien avant la maternelle. Rien de moins corporatiste donc et de moins « élitaire » que le projet que présente ce numéro spécial des Cahiers marxistes. S'il espère intéresser au premier chef le monde de l'enseignement supérieur, il s'adresse tout autant au mouvement ouvrier à ses organisations politiques, syndicales et culturelles.

« La lutte sur le terrain universitaire constitue un moment historique à intégrer dans une tâche sociale plus vaste, la formation des futurs travailleurs intellectuels dans le cadre d'une société à transformer », écrivait l'Union nationale des Etudiants communistes voici quelques mois.

Les Cahiers marxistes *ont tenté de cerner le problème de plus près. Ils ont bénéficié pour ce numéro du concours de : Marc Baus, Etienne Dedye, Daniel Dory, Pierre Gillis, Michel Godard, Louise Gotovitch, Marcel Hotterbeex, Christian Legros, Jean Lemaître, Jean Moulin, Jacques Nagels, Jean Puissant, Marc Rayet, Eddy Van Geyt, Michel Vanhoorne, Paul Van Praag.*

Les Cahiers ont eu recours aux avis de Louis Van Geyt et Jef Turf.

JEAN PUISSANT

L'université de papa

L'université du 19e siècle est directement issue de la vieille université médiévale dominée par les disciplines mères de toute connaissance : la théologie pour le monde catholique, la philosophie, le droit, la médecine.

AU NOM DE LA LIBERTE

Au lendemain de l'indépendance belge et dans l'euphorie des libertés nouvellement conquises, notamment la liberté de l'enseignement, l'Etat n'entame aucune organisation de l'enseignement supérieur dans notre pays.

C'est ainsi que, dès 1834, l'Eglise crée une université catholique à Malines, dépendant étroitement de l'épiscopat qui reçoit pour but de « *défendre la religion et les saines doctrines, pour dévoiler les hérésies et les aberrations des novateurs, pour faire accueillir toute doctrine émanant du Saint Siège apostolique, pour faire répudier tout ce qui ne découlait pas de cette source auguste* ».

La réaction ne se fit pas attendre puisque libéraux et francs-maçons, avec l'aide de la ville de Bruxelles, créent, en opposition à la première, l'université libre de Belgique dans la capitale — dépourvue d'établissement d'enseignement supérieur.

Le gouvernement, inquiet de voir ainsi brutalement mises en évidence les contradictions philosophiques et politiques au sein de l'unionisme qui garantissait l'indépendance belge, fait voter, grâce à la majorité modérée du Parlement, la loi organisant l'enseignement universitaire de l'Etat. En 1835 sont donc rétablies dans leur entité les universités de Liège et de Gand, créées sous le régime hollandais. Les bâtiments de l'ancienne université de Louvain sont laissés

à la libre disposition de l'épiscopat qui entreprend immédiatement le transfert de l'université catholique de Malines dans la vieille cité brabançonne, l'U.C.L. pouvant désormais se targuer de quatre cents ans d'histoire.

BOURGEOISE, FRANCOPHONE ET MASCULINE

Les grands principes de l'université du 19e siècle sont de facto établis, reproduisant les inégalités du système politique et économique triomphant en cette première moitié du 19e siècle. L'université est réservée à l'élite de la société, elle est exclusivement bourgeoise, francophone et masculine.

Citons ici un texte, illustration parfaite de la situation et de l'idéologie dominante, dû à un auteur français de la période révolutionnaire, Destutt de Tracy. « *Dans toute société civilisée, il y a nécessairement deux classes d'hommes, l'une qui tire sa subsistance du travail de ses bras, l'autre qui vit du revenu de ses propriétés* ». Les enfants de l'une « ont besoin de prendre de bonne heure la connaissance et surtout l'habitude et les mœurs du travail pénible auquel ils se destinent. Ils ne peuvent donc pas languir longtemps dans les écoles » (Cycle court et utilitaire), tandis que les enfants de l'autre « peuvent donner plus de temps à leurs études et il faut nécessairement qu'ils en donnent davantage car ils ont plus de choses à apprendre pour remplir leur destination et des choses que l'on ne peut savoir que quand l'âge a donné à l'esprit un certain degré de développement ». L'auteur conclut « *voilà des choses qui ne dépendent d'aucune volonté humaine : elles dérivent nécessairement de la nature même des hommes et des sociétés : il n'est au pouvoir de personne de la changer* ».

L'institution scolaire reproduit fidèlement la division de la société en classes antagonistes.

Le niveau des études est fort médiocre. La plupart des professeurs proviennent de France et d'Allemagne en raison de la pauvreté du nouvel Etat en traditions universitaires. Le niveau d'instruction des étudiants qui accèdent à l'enseignement est également fort médiocre. En fait, l'université forme presque uniquement des médecins et des avocats. Le nombre des étudiants est peu élevé et une stricte césure existe entre les études préparatoires au droit et à la médecine (philosophie et sciences) qui à la rigueur permettent d'obtenir des places dans l'enseignement secondaire et les doctorats dans ces disciplines, beaucoup plus coûteux. Au sein même des classes dirigeantes, une stricte sélection sociale existe. Un maigre système de bourses permet néanmoins à des éléments de la moyenne bourgeoisie de tenter leur chance.

En 1835, il y a un millier d'étudiants dans les quatre universités (1/3 en médecine, un peu moins en droit, 20 % en sciences et 10 % en philosophie).

Cette médiocrité n'exclut pas la renommée de quelques hommes de sciences de grande valeur qui doivent plus à leurs qualités et à leurs efforts propres qu'à ceux des institutions universitaires, à l'in star de Quetelet et Plateau entre autres.

L'existence même de l'enseignement universitaire, son développement n'en constituent pas moins un élément de progrès et c'est en

vain que l'Eglise catholique s'opposera et condamnera successivement transformisme, positivisme et matérialisme.

On sait l'opprobre dont fut chargée l'Université de Bruxelles dès sa création, mais il est peut-être bon de rappeler que l'Université de Gand fut condamnée en 1856, par les évêques, pour avoir refusé de sévir contre des professeurs accusés de manifester leur esprit critique à l'égard des dogmes.

IMPACT DES TRANSFORMATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

L'accroissement des besoins en cadres qualifiés, rendus nécessaires par le développement de l'industrialisation et l'affermissement de l'appareil d'Etat va provoquer la diversification des orientations d'études et des méthodes utilisées et, en assouplissant les critères d'accès, l'augmentation du nombre d'étudiants, partant du nombre de diplômés.

Les écoles de Sciences appliquées (arts, manufactures et mines) sont les premières à Liège, Gand en 1836, à Mons en 1836 également, Louvain 1865, Bruxelles 1873. Elles sont le fruit d'initiatives privées au sein des universités, parfois des milieux industriels eux-mêmes (Mons par exemple).

C'est surtout au tournant du siècle que ces créations se multiplient. Les écoles de Sciences politiques et administratives à Louvain en 1892, en 1899 à Bruxelles qui voit également créer, à l'instigation de l'industriel E. Solvay, l'Institut de Sociologie en 1902, l'Ecole de commerce en 1904, sans citer de nombreux instituts spécialisés.

Les contenus et méthodes d'enseignement se renouvellent dans le dernier tiers du siècle, parallèlement, mais avec un certain retard, au développement scientifique que connaît l'Europe à cette époque. S'organisent les premiers laboratoires (le laboratoire de toxicologie de l'Université de Gand, créé en 1876 fut le premier du monde); séminaires, exercices pratiques dans toutes les disciplines à l'instar de ce qui se fait en Allemagne depuis 25 ans. A la fin du siècle, la qualité de l'enseignement et le niveau des études se sont sensiblement améliorés. Mais l'institution universitaire est figée et c'est à l'initiative personnelle d'une nouvelle génération d'hommes de sciences ou d'industriels et financiers (Errera, Solvay, Warocqué, Lambert) que ces transformations vont s'accomplir. La loi ne fera que consacrer l'évolution de fait.

Le nombre d'étudiants augmente sensiblement après la loi de 1876 qui supprime l'examen d'élève universitaire et ouvre donc plus largement l'accès à l'enseignement supérieur. Il y en a 6.000 en 1885, 8.300 en 1914. Ce phénomène correspond à l'émergence de nouvelles couches sociales de la moyenne et petite bourgeoisie exclues de la vie politique par le régime censitaire qui vont, en partie du moins, se radicaliser et s'unir parfois avec les éléments les plus radicaux de la classe ouvrière pour réclamer le Suffrage Universel.

Cette pression se fait également sentir au niveau universitaire. A Liège, le premier congrès international des étudiants rassemble 1.500 personnes en 1865. De nombreux discours positivistes, athées, socialistes, révolutionnaires — parfois agressifs — provoquent un

énorme scandale : c'est la première fois que les idées nouvelles se manifestent avec tant d'éclat en milieu universitaire.

A Bruxelles en 1894, Ernest Solvay prétend être « le seul élément progressif au sein d'un conseil d'administration stationnaire ». La décision du conseil d'administration de retirer au grand géographe Elisée Reclus la chaire qui lui avait été confiée — cela en raison de la vague des attentats anarchistes qui ébranlait la France — provoque la contestation étudiante. Depuis plusieurs années, les étudiants avaient accumulé des griefs à l'égard d'un conseil dominé par le libéralisme doctrinaire. Le mouvement débouche sur la création en 1894 de l'Université nouvelle et de l'Institut des hautes-études, qui veulent à la fois renouveler le contenu de l'enseignement supérieur, l'ouvrir aux nouvelles doctrines sociales et politiques et en permettre l'accès aux classes populaires. En fait, ce sont des étudiants étrangers, originaires surtout d'Europe centrale et orientale, qui en bénéficieront.

De très nombreux étudiants étrangers fréquentent les universités belges à cette époque, sciences politiques et sociales, facultés polytechniques à Liège et Mons. Avec des Belges ils participeront à l'expansion du capitalisme belge financier et industriel au Proche-Orient, en Asie, en Amérique du Sud.

L'intervention de l'Etat ne se fera plus précisément sentir qu'à l'occasion de la relance de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique après la 2e guerre mondiale. Jusque-là, les universités, qui entre-temps ont obtenu la personnification civile (en 1911 pour les universités libres, en 1920 pour les universités d'Etat), ont dû surtout compter sur leurs propres forces et sur le mécenat plus ou moins désintéressé des personnes privées et des sociétés industrielles et financières. L'apport américain est non négligeable et notamment les prix et chaires Francqui sont également dus à l'intervention de la *Belgian American Educational Foundation* (1932). Les universités libres jouissent néanmoins de subsides depuis 1930.

Voici à titre d'exemple l'évaluation de la proportion des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur par rapport aux dépenses totales de l'Etat (1).

1840	0,54 %	1920	0,13 %
1860	0,61 %	1935	0,44 %
1880	0,40 %	1950	1,04 %
1900	0,47 %		

MODIFICATIONS AU SEIN DE LA POPULATION ETUDIANTE

Le nombre d'étudiants a considérablement augmenté, par paliers au 19e siècle, puis plus sensiblement à la fin de chacune des deux guerres mondiales.

---

(1) Ces chiffres indicatifs doivent être pris avec prudence. Au 19e siècle, ils ne représentent que le coût des deux universités d'Etat et de l'organisation des jurys d'examen, tandis qu'en 1950, ils comprennent en outre les subsides aux universités libres, au F.N.R.S. le financement des institutions scientifiques de l'Etat, musées, etc.

En voici l'évolution par université et la proportion d'étudiants par 1.000 habitants.

	Gand	*Liège*	*Bruxelles*	*Louvain*	*Total*	*Proport. par 1.000 h.*
1835-36	290	372	250	261	1.173	0,28
1849-50	351	504	341	612	1.808	0,48
1869-70	459	653	496	907	2.515	0,50
1889-90	857	1.511	1.944	1.876	6.188	1,02
1909-10	1.140	2.743	1.236	2.542	7.661	1,02
1929-30	1.690	2.469	2.242	3.963	10.364	1,29
1950	2.779	2.405	4.230	8.571	22.168	2,56

Sous la pression du mouvement flamand dont c'est une des principales revendications et avec l'adhésion progressive de la classe politique flamande, la flamandisation de l'université de Gand est définitivement réalisée en 1930, malgré l'opposition des partis politiques francophones. G. Kurth, célèbre historien liégeois et fondateur de la démocratie chrétienne, n'avait-il pas qualifié cette mesure de « crime de lèse-civilisation ». Dès avant la 1re guerre mondiale, un progressif dédoublement s'était opéré à Gand, à Louvain aussi, l'évolution plus tardive à Bruxelles précède la 2e guerre mondiale. Le retard scolaire des Flandres ne permet pas une rapide augmentation du nombre d'étudiants flamands, ils ne sont encore, en 1949, que 6.176 sur un total de 18.506, de 8.223 sur 21.737 en 1954.

Ce n'est que très progressivement qu'à la fin du 19e siècle (1880) les premières femmes entrent à l'université, modérément acceptées en Sciences et en Philosophie et Lettres; leur accession au droit et à la médecine, à la profession d'avocat et de médecin sera beaucoup plus difficile. Elles sont à Liège 6 en 1886 (dont 5 en Sciences), 71 en 1906, 340 en 1930.

Dans les différentes universités, elles sont

en 1936	1.333	pour	12.180	étudiants
en 1946	2.414	»	18.210	»
en 1956	4.724	»	26.759	»

mais groupées surtout dans les facultés préparant à l'enseignement; Sciences et Philo et Lettres, où elles représentent 50 % des étudiants en 1936, ou dans une faculté secondaire par rapport à la médecine, la pharmacie (34 % en 1936).

Quant aux étudiants étrangers, ils représentaient plus d'un quart des effectifs globaux en 1914.

1914	2.500	sur	8.300	étudiants
1924	2.000	sur	9.300	»
1934	2.000	sur	12.000	»

mais proportionnellement beaucoup moins après la 2e guerre mondiale :

1946	942	sur	18.210	»
1956	1.400	sur	26.769	»

La croissance économique, l'évolution de la société au 19e siècle ont absorbé les diplômés relativement peu nombreux issus de l'enseignement supérieur, mais les besoins augmentant rapidement

avec le développement technologique, la demande de diplômés s'est fait plus pressante mais allait désormais être liée à l'évolution de la conjoncture économique. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, à l'occasion de chaque crise ou de chaque récession et pour la première fois en 1935, on a agité le spectre du chômage des diplômés. La formation d'universitaires est désormais liée à la rentabilité économique. Positive et indispensable en période de croissance, elle devient négative et insupportable en période de récession, d'autant plus que ces périodes de crises et de récession constituent chaque fois des périodes de maturation politique dans le milieu étudiant (1886-1894 — 1932-1938) et donc au sein des futurs cadres de l'économie et de l'administration.

EVOLUTION DE LA REPARTITION DES ETUDIANTS PAR TYPE D'ETUDES

On constate surtout la constante prééminence du Droit et de la Médecine préparant aux activités professionnelles traditionnelles de la bourgeoisie mais aussi l'extraordinaire développement des Sciences appliquées en particulier au tournant du siècle. Enfin la naissance des études politiques et sociales après 1914.

	Philo et Lettres	*Sciences*	*Droit*	*Médecine*	*Ecoles spécial. (Polytech.)*	*Economie, Comm. et Sciences Sociales*
1835-36	112	300	190	322		
1849-50	470	297	548	310	110	
1869-70	257	350	605	562	617	
1889-90	749	1.532	1.490	1.447	935	
1909-10	796	1.849	1.010	1.223	2.668	
1929-30	1.608	1.605	1.152	1.930	2.734	1.201
1949-50	1.543	1.443	4.264	6.515	2.642	1.300

C'est cependant après 1954 que la population étudiante va soudain connaître un développement explosif et qu'une véritable mutation se produit dans l'institution universitaire. C'est pourquoi on peut considérer que malgré son évolution interne l' « université de papa » s'est survécue pour l'essentiel jusqu'aux lendemains de la deuxième guerre mondiale.

MICHEL GODARD

L'expansion universitaire

En vingt ans, de 1954-55 à 1973-74, la population des universités est passée d'un peu plus de 20.000 étudiants à environ 80.000. Ce constat d'explosion est déjà presque une philosophie de l'histoire : jusqu'il y a peu c'était une idéologie du progrès économique par le progrès des sciences et par la démocratisation du savoir; ensuite ce fut une phobie plus ou moins mystique du monde technicien, et le retour — une fois de plus — à la terre-mère; aujourd'hui c'est un peu plus platement le préambule d'un programme de régression délibérée qui s'inscrit dans la politique du gouvernement face à une profonde crise économique.

S'il ne faut pas négliger la part d'auto-mystification dans le discours passé des milieux dirigeants — cette part est caractéristique de l'idéologie bourgeoise — au moins les mesures actuelles, d'autant qu'elles sont à courte-vue, doivent-elles incliner à définir les problèmes universitaires dans leur contexte social, économique et politique.

QUELLE DEMANDE SOCIALE ?

Quand dans le langage commun il est question de révolution scientifique et technique pour décrire la période d'expansion économique plus ou moins régulière des pays développés-dominants du système capitaliste entre 1945 et 1970 chacun comprend en se fiant à l'évidence : radio, TV, téléphone, réfrigérateur, automobile, avions, plastique, textiles synthétiques ou ordinateurs. Ou encore, cœur artificiel, pilule ou antibiotiques.

Cet émerveillement n'est pas toujours innocent, et la notion de révolution scientifique et technique sert souvent à des manœuvres idéologiques. Pour les libéraux modernistes chantres du capitalisme monopoliste — chantres épanouis dans les années 60 : voir par exemple la littérature de la Fondation Industrie-Université — il s'agit en effet de camoufler le rôle déterminant du profit dans la vie sociale, au besoin en l'égratignant quelque peu au nom de l'efficacité technocratique ou, de façon plus trompeuse, en dénonçant la bureaucratie ou en célébrant le pouvoir managérial. En particulier cette vision techno-scientiste de l'histoire alimente les discours sur la convergence des sociétés socialistes et capitalistes.

Parallèlement un certain nombre de philosophes plus ou moins marxistes à l'origine, et plus ou moins liés au mouvement ouvrier, ont proposé des interprétations technicistes du marxisme. Dans cette perspective également la science et les intellectuels devien-

UN ENJEU POLITIQUE

Le développement industriel et commercial, par la coordination et la centralisation d'analyses et de décisions qu'il requiert, tend à différencier les tâches de gestion, mais la concentration capitaliste qui en est une des formes historiques accentue ce phénomène en lui donnant deux caractéristiques particulières : d'une part en favorisant le développement de secteurs parasitaires à vocation spéculative (publicité, immobilier, crédit, assurances, intermédiaires commerciaux) d'autre part en multipliant dans le secteur productif les tâches improductives de gendarmerie prétorienne du capital. C'est ce qu'on peut appeler la bureaucratie capitaliste.

Par ailleurs, sous la pression revendicative des travailleurs, et dans un système que la taille et la complexité ont rendu sensible aux dysfonctionnements, la nécessité de reproduire la force de travail et les rapports de production a conduit à la mise sur pied en général par l'Etat finalement, d'appareils spécifiques : médecine, services sociaux et culturels, enseignement.

Cette rapide description a seulement l'ambition de montrer qu'à des degrés variables, suivant leur profession et le secteur où ils l'exercent, la plupart des cadres qualifiés requis en nombre croissant pour le développement de la société capitaliste ont une fonction politique. Et dans les conditions de la démocratie bourgeoise c'est surtout une fonction idéologique, qui entretient et cherche à conserver le consentement pacifique de la masse de la population.

Cette fonction politico-idéologique est le déterminant réel des « sciences humaines » à l'université et dans l'enseignement supérieur, comme secteur spécifique professionnel mais aussi dans toutes les facultés au registre de la culture générale, ou des leçons sur la vie industrielle. Après la psychologie du marginalisme à la fin du 19e siècle (et des réformistes avec Bernstein), après celle de de Man entre deux guerres, des sociaux-démocrates aux libéraux sociologues en passant par les catholiques-sociaux, la variété des entreprises n'a pas manqué, tout l'attirail de l'idéologie bourgeoise a été à la mode bien des fois, mais toutes ces tentatives ne se sont guère dégagées, en Belgique du moins, de la philosophie et de la pensée juridique bourgeoises (catholiques ou libérales) jusqu'à la période récente de l'après-guerre.

Depuis les années 50, l'impulsion majeure en ce domaine comme en bien d'autres est venue des U.S.A., et les courants dominants ont trouvé chez les sociologues Parsons et Merten leur source de référence générale. (Assaisonner d'un soupçon de critique sociale afin de coller aux réalités politiques belges.) Pour l'histoire on retiendra l'articulation d'une grosse part des recherches à la propagande pour la productivité après 1955 (Déclaration commune patrons-syndicats sur la productivité — 5 mai 1954) et leur domination rapide par la psycho-sociologie, le passage aux théories des relations humaines et de la motivation individuelle de la « culture de masse » et de la « middle-class » universalisée. Mais comme en économie où pavanent les disciples béats de Samuelson, la dominante est au pragmatisme descriptif et empiriste : la compilation persévérante de données chiffrées plus ou

nent un élément moteur de l'histoire, c'est-à-dire dans ce cas, de l'histoire des modes et des rapports de production, de sorte que, schématiquement, tout comme la machine à vapeur était à l'origine du capitalisme, la machine cybernétique sera bientôt au-delà, dépassement du capitalisme ou accomplissement du socialisme, le mythe proudhonien de l'artisan autonome resurgissant sous le masque du cybernanthrope. Pour ces philosophes, l'enjeu est de définir le rôle des techniciens-intellectuels dans la société contemporaine et le danger théorique et politique de leurs propositions vient de ce que le changement de position des techniciens et des intellectuels dans les rapports de production tend à être confondu avec le changement des rapports de production eux-mêmes, l'approche sociologiste privilégiant de plus la transformation superficielle des travailleurs-diplôme, psychologie, statut, cravate — au détriment de l'analyse de classe qui par contre montre la prolétarisation générale, et notamment celle du personnel d'encadrement, dans un système qui reste absolument capitaliste.

Contre ces deux projets idéologiques, il faut d'abord souligner l'importance du moment historique et social global, celui de la maturité du système capitaliste, de l'épanouissement relatif, fin 19e début du 20e siècle, de plusieurs centaines d'années de l'histoire économique, sociale et intellectuelle de l'Europe : Einstein, et Marx aussi, sont produits et parties de cette évolution historique séculaire.

Ensuite, et sans proposer un déterminisme simpliste, il faut insister sur le rôle devenu essentiel des facteurs économiques et politiques.

Sur la base de la révolution scientifique (c'est-à-dire « dans » la science), opérée dans les années 20, qui a produit une explication nouvelle de la structure de la matière, les principes relatifs au développement de l'énergie nucléaire ont été découverts entre 1934 et 1938 (concrètement, quelle réaction nucléaire utiliser pour produire de l'énergie), le premier réacteur fonctionne à Chicago en 1942, et d'autre part la bombe atomique explose après quelques années de travaux intensifs.

Sur le même tronc scientifique, la théorie des bandes de conduction (Wilson, 1931) conduit à l'invention du transistor en 1946 (étude de semi-conducteurs, Bardeen, Brattin et Shockley) et débouche sur les applications industrielles vers les années 1955 (radio, électronique); ou encore à l'invention du laser proposé par Townes en 1958 et mis en œuvre dans les années 61-62 (soudure, usinage, optique de précision).

L'autre grand domaine de véritables découvertes est la biologie. D'une part le développement continu de la chimie de synthèse à partir des travaux d'entre-deux-guerres (chimie du carbone charbon puis pétrole) va renforcer le potentiel médicament, tandis que le développement technique général va permettre de nombreux perfectionnements de la technologie médicale, pour le diagnostic de façon sensible à la fin des années 50 (microscopes électroniques, radiologie, isotopes indicateurs), et pour les traitements ensuite dans les années 60 (cœur, poumon et rein artificiels, fiables et miniatures). D'autre part l'étude des messages hormonaux et in fine la production d'hormones animales de substitution, ou d'hormones

de synthèse, se sont beaucoup développées dans les années 60 (insuline, cortisone et pilule).

Mais la découverte révolutionnaire peut être datée de 1964, moment où Watson et Crickx expliquent la structure des acides nucléiques, moment à partir duquel la biologie cellulaire est appelée à réorganiser l'édifice des connaissances acquises, par exemple en virologie et en bactériologie où la maîtrise des antibiotiques acquise dans les années 40 peut être systématisée.

Rôle essentiel des facteurs économiques et politiques dans tous les domaines. En effet, d'une part la recherche dite pure devient elle-même technique, c'est-à-dire que le travail d'invention et de systématisation d'hypothèses s'articule intimement à la réalisation de machines nouvelles et d'instruments de mesure nouveaux; du galvanomètre à l'accélérateur de particules on est passé du bricolage de recherche à l'usine. D'autre part les recherches technologiques plus ou moins rapides et intensives jouent un rôle majeur pour atteindre à l'utilisation pratique et commune, pour perfectionner et multiplier les applications, mais aussi pour permettre de nouvelles recherches. La liaison avec les choix économiques et politiques globaux est ici plus nette encore (ex. l'accélération récente des recherches sur la fusion nucléaire; a contrario le sous-développement de la médecine préventive) la liaison avec la stratégie industrielle capitaliste plus étroite, et dans les deux cas le rôle de l'Etat comme soutien des investissements lourds, hasardeux ou pas rentables va croissant, ce qui n'est qu'un des aspects de la dévalorisation du capital en général.

Sans épiloguer ici sur le statut épistémologique des recherches menées et des résultats obtenus dans des cadres théoriques vieux parfois de plusieurs décennies — ne s'agit-il pas d'application au sens fort du mot; peut-on concevoir une rupture épistémologique en amont et ne pas voir en aval une différence qualitative ? — il est important pour comprendre la fonction des universités de noter que l'évolution du contenu des enseignements marque une cadence qui semble confirmer le rôle globalement second de la diffusion des connaissances dans les sociétés capitalistes. Par exemple et nonobstant les luttes et les inerties mandarinales, c'est seulement dans les années 60 que le cycle secondaire s'est ouvert aux explications modernes de la structure de la matière datant des années 20 (not. théorie des orbitales en chimie) et aux mathématiques dites modernes (prévalence du formalisme logique) qui datent elles aussi de la même époque (travaux de Bourbaki entre autres).

Plus grossièrement on notera d'ailleurs que le boom universitaire suit le démarrage économique, particulièrement en Flandre, n'empêche pas la régression en Wallonie, et que le financement des universités réputé être un financement de l'avenir intellectuel à long terme est paradoxalement à la merci des crises économiques, spécialement ces dernières années et même aux U.S.A. Mais encore on souligne la part croissante et généralement ignorée de l'enseignement supérieur non-universitaire, qui n'est pratiquement pas lié à la recherche et dont les spécialisations étroites limitent délibérément les diplômés aux tâches d'exécution ! D'ailleurs la transformation de l'université en école professionnelle est dénoncée parallèlement, fût-ce avec fatuité et forfanterie.

moins dépourvues d'intérêt tient souvent lieu de doctrine. C'est le degré zéro de l'idéologie, éventuellement mal camouflé par un alignement tardif et superficiel sur les modes parisiennes.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 1954-1974 : LES MARCHANDS AU TEMPLE DU SAVOIR

Même l'analyste soucieux seulement de description quantifiée sera amené rapidement à en convenir : l'enseignement supérieur en Belgique est un gigantesque panier de crabes où se disputent de fort nombreux partis et clients et où il est bien plus question de gros pognon et de marché à mettre en coupe que de pédagogie et de science. La guerre scolaire de 54-55 est devenue une guerre froide, aux frais des contribuables, mais c'est seulement pour l'avenir qu'on peut imaginer la fin des déodalités et de leurs coûteux tournois. A défaut d'un historique, longuet et difficile à établir tant furent nombreux les coups fourrés, les alliances secrètes et les ruptures sonores, il faut se limiter à distinguer les principaux axes de concurrence.

Il y a d'abord une opposition universitaire/non universitaire, où l'université défend le prestige de ses titres et le privilège de crédits importants qui lui permettent de développer des équipements pédagogiques rares et des centres de recherche (un peu et même moins, c'est encore bien plus que rien du tout), de se payer les meilleurs enseignants et un encadrement étoffé, d'assurer des cycles complémentaires et de post-graduat, de donner quelques avantages sociaux à ses étudiants, toutes choses généralement inconnues en dehors d'elle; ou d'autre part le non universitaire (si bien nommé) voudrait une reconnaissance de qualité qu'il ne mérite pas toujours et des sous pour y atteindre, tout cela sans rationalisation d'un réseau si hétéroclite et multiple que pendant longtemps on n'en savait pas au juste la taille, réseau qui en toute analyse comprend beaucoup trop de petites écoles et bon nombre de fort médiocres.

Ensuite, et ce fut souvent une dispute liée à la précédente, il y a eu les concurrences et les revendications sous-régionales. Anvers, Mons, Charleroi, Hasselt, Courtrai, Arlon, Namur, chaque cité tire et a tiré à soi, ici un institut — à transformer en facultés —, là quelques candidatures, ailleurs un centre post-gradué.

Enfin il faut multiplier toutes ces concurrences régionales et de réseaux plus celles qui opposent les réseaux entre eux soit en clans philosophiques (avec/sans Dieu) soit en clans d'organisateurs (libre/officiel ou libre/Etat pouvoir subordonné) et les établissements et facultés au sein d'un même réseau chaque fois que passe une miette du gâteau ou qu'une réorganisation doit être faite. Et ne pas oublier la dimension linguistique.

Ouf. Qui écrira un jour l'histoire des particules d'université de la bonne ville de Mons en Hainaut, et les roueries des « calotins » pour mettre le pied dans la terre des « francs-maçons » bruxellois ou dans celles « socialistes » de Mons et d'Anvers. Qui racontera la diligence partout pour caser les petits frères et camarades. Ce serait en tout cas l'histoire d'un gigantesque gaspillage.

Le pacte scolaire, consacré par une loi le 29 mai 1959, préside à la folle anarchie qui règne sur l'enseignement supérieur non universitaire. Depuis au moins huit ou neuf ans, les milieux intéressés s'efforcent sans succès de proposer un marché global qui réduise la prolifération des institutions. En 1970 (loi du 7 juillet 1970) le principe d'une organisation en deux cycles a été retenu, mais, faute d'accord entre les divers clans, l'application du principe n'a pas encore pu être faite, chaque école se battant pour son propre compte. L'anarchie perdure, au détriment des meilleures écoles et au bénéfice des facultés concurrentes, c'est-à-dire in fine au bénéfice des employeurs (privés et publics) qui peuvent disposer d'une main-d'œuvre dépréciée. Et à tous coups au détriment des étudiants.

Pour les institutions universitaires, au cours de ces vingt ans le financement de l'expansion dans la concurrence acharnée a conduit à une relative similitude des situations de fait, à l'intervention d'un système de normes commun, alors qu'au départ les institutions libres étaient subventionnées pratiquement sans contrôle. Un premier pas a été fait avec les lois d'août 60 (statuts des personnels), le premier grand marchandage de l'expansion universitaire fut conclu par la loi d'avril 65 (qui permet l'essaimage); enfin des lois de juillet 70 et 71 ont imposé normes de financement et modalités de contrôle, mais elles n'ont pas été appliquées. En 1971 on commence à parler d'inflation généralisée... les crédits ne suivent plus, et les réorganisations signifient désormais répressions en tous genres.

La prédominance de l'anecdote n'est pas fortuite sans doute. De débat politique, il n'y en eut pas vraiment. Jamais personne n'a pu dire simplement : 80.000 étudiants = 8 universités de taille raisonnable, 4 flamandes et 4 francophones, bien situées; et parell pour l'E.S.N.U., avec une définition claire des crédits et des carrières pour les enseignants et pour les chercheurs.

1954-1975 — EVOLUTION DE LA POPULATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'analyse globale des renseignements publiés permet quelques observations d'ensemble.

1. — Tout d'abord quant à l'importance généralement méconnue de l'E.S.N.U. (Enseignement Supérieur non-universitaire) dont la croissance est encore plus forte que celle de l'universitaire, spécialement pour l'enseignement technique *(voir tableaux 2 et 3)*. Si le lecteur tient compte de la différence des durées des études (ce qui revient à multiplier les effectifs de population E.S.N.U. par un peu moins de deux) il constate qu'une forte majorité de jeunes est amenée à choisir cette orientation très étroitement spécialisée, et que leur nombre relatif (exprimé en %, *tableaux 4 et 5)* va croissant. Les quelques renseignements disponibles quant aux nombres globaux de diplômés confirment ce constat. Cette évolution un peu plus marquée chez les francophones exprime surtout le progrès de l'enseignement technique dont la part relative croît au détriment de l'universitaire (et accessoirement absorbe le normal technique moyen, formation hybride en voie de disparition), l'enseignement normal moyen gardant une part apparemment constante d'environ 7-8 % (N et F) malgré des fluctuations autour de cette moyenne.

Il faut noter que tout au long de la période, le technique en particulier et l'E.S.N.U. en général ont une part plus grande chez les néerlandophones.

Il faut sans doute chercher à interpréter cette évolution de diverses façons : résistance des cloisonnements et des hiérarchies dans la société, processus spécifiques d'une démocratisation limitée, etc... De fait les informations qui permettraient d'en débattre ne sont pas réunies. Par contre il y a là un indicateur de l'évolution des qualifications offertes sur le marché de l'emploi, et s'il peut être supposé que l'offre n'est pas sans rapport avec la demande, c'est là aussi un indicateur global du type de développement de l'industrie et des services (puisque le « technique » recouvre un éventail de spécialités, qui se perdent dans le brouillard statistique). La différence entre néerlandophones et francophones laisse supposer de plus qu'il s'agirait d'une évolution caractéristique de l'industrialisation et du développement capitaliste récents.

Remarque : Malheureusement, la connaissance qualitative du du marché de l'emploi est encore des plus sommaires, et celle de son évolution à peu près nulle par conséquent. En effet, les analyses ne portent d'ordinaire que sur les diplômes — et non sur les tâches réelles — ce qui n'a guère de sens, et encore, que pour les études supérieures (*).

Dans la phase actuelle de concentration — régression économique la déqualification semble pourtant toucher non seulement les ouvriers (recours aux manœuvres, chômage, recours à la main-d'œuvre non-qualifiée de pays sous-développés avec éventuellement déménagement des usines) et les employés mais aussi une bonne partie des cadres dont le travail productif est réduit par la concentration des laboratoires et services d'étude (not. dans les sièges centraux de multinationales), et qui se retrouvent eux aussi au chômage. Depuis 1971 l'O.N.Em. publie des chiffres relatifs aux diplômes des chômeurs — la fin d'un mythe sans doute — mais il faut souligner que de façon générale le moindre chômage des personnes « à diplôme » n'est pas un indicateur direct des compétences réellement utilisées à l'entreprise. Par exemple, du point de vue de l'employeur la meilleure balance coût/qualification/maléabilité peut très bien se trouver avec les travailleurs issus de l'enseignement secondaire technique, ce qui expliquerait les difficultés au-dessus et en dessous de ce niveau dans une période donnée.

2. — L'ouverture progressive de l'enseignement supérieur aux femmes a été à peu près continue chez les francophones, un peu plus tardive chez les néerlandophones, mais globalement la progression porte sur les mêmes chiffres (à 2 % près environ en faveur des francophones), d'environ 28 % au milieu des années 50 à environ 40 % en 1974 *(voir tableaux 4 et 5)*. La progression est plus forte dans l'enseignement technique, surtout chez les flamands où au départ le technique est aussi fermé que l'universitaire alors que chez les francophones l'enseignement technique est déjà au départ sensiblement plus ouvert que l'universitaire. Par contre l'ouverture moins grande de l'enseignement universitaire est en pro-

---

(*) Voir les remarques auto-critiques dans le « *Deuxième livre blanc sur les besoins de l'économie belge en personnel scientifique et technique qualifié* — 1970-1975 », Bruxelles ULB 1972.

grès relativement plus marqué chez les francophones, bien que les situations soient au départ pareilles (18 %).

L'enseignement normal moyen est tout au long de la période, et pour les deux régimes linguistiques, un secteur plus ouvert, le normal technique moyen (non repris aux graphiques 4 et 5) étant quasiment une exclusivité, sans doute peu enviable puisqu'il disparaît. A partir des années 62-63 il y a (N et F) une sorte de basculement, passé le cap des 50 % le processus de féminisation devenant irréversible apparemment, insensible en tout cas aux fluctuations qui affectent la population globale de ce groupe.

Au regret de ne pouvoir faire une étude plus fine et plus éclairante par orientation d'étude, il faut au minimum constater la lenteur globale des transformations et la résistance hiérarchisée du système, plus marquée à l'université et, de notoriété commune, plus marquée à l'université dans les facultés qui ont pour ambition explicite de préparer les cadres supérieurs de l'industrie et de l'administration. La différence persistante entre francophones et néerlandophones, surtout sensible à l'université, mériterait une étude spéciale.

3. — L'analyse des orientations d'étude n'est d'un accès aisé que pour l'ensemble des institutions universitaires (F et N confondus). Ce qui étonne très fortement, c'est la stabilité des choix des étudiants (exprimés en %) : en vingt ans; + 2 % pour les sciences « humaines », statu quo pour le secteur santé, — 2 % pour les sciences « exactes ».

Dans les sciences humaines, il y a eu un net recul du Droit, un peu rattrapé récemment, au profit des Lettres et Psycho. L'analyse plus fine des dix dernières années montre une stabilité pour la psycho (environ 5 %) et la régression relative des sciences économiques appliquées dans la branche sciences économiques et sociales. Dans les sciences exactes il y a eu un échange entre sciences pures et appliquées (au détriment de ces dernières dans les dix dernières années) et les sciences de la santé ont retrouvé une part qui avait diminué fortement au milieu des années 60. L'analyse fine des dix dernières années montre une légère progression de la médecine + dentisterie (attention : dans ce cas la durée des études multiplie les effectifs).

Si on fait la part du développement de l'enseignement secondaire qui a pu attirer des candidats professeurs en lettres et en sciences pures, la stabilité globale oblige à croire que les inerties culturelles jouent un rôle prépondérant dans le choix scolaire-professionnel. Le léger progrès des sciences humaines et l'évolution des composantes de cet ensemble donne une indication compréhensible sur la réponse sociale dominante à l'enjeu politique défini précédemment, spécialement quant à la substitution des idéologies sociologiques aux idéologies juridiques héritées du 18e siècle.

4. — Une étude approfondie de l'ensemble des trois groupes de phénomènes évoqués ci-dessus impliquerait au moins l'introduction de coefficients relatifs à la démographie, à la durée des études et au taux de réussite. Il faut se limiter ici à un commentaire grossier d'autant que les chiffres accessibles sont l'enjeu d'une bataille parallèle à celle des crédits.

La prise en compte des phénomènes démographiques est spécialement difficile si l'analyse ne dispose pas des chiffres par année d'étude pour tout l'enseignement supérieur, sauf à ne considérer que les phénomènes dont la tendance se maintient pendant bien plus que les durées des cycles d'étude et au risque de ne pas apercevoir les phénomènes de transfert entre les différents secteurs de l'enseignement supérieur.

En tout cas il ne semble pas que le facteur démographique joue généralement un rôle décisif. L'indice national de scolarisation post-secondaire *(tableau 1)* montre pour le rapport 1973-1974 un coefficient 343 qui correspond au coefficient 115 pour la démographie (courbe creuse de 54 à 67 avec un minimum en 62, à un facteur-temps près, environ — 2 ans) et au coefficient 397 pour l'effectif scolaire réel. C'est ce qui explique l'échec des prévisions faites en 62-63 qui annonçaient une expansion universitaire à 50.000 étudiants en 70-71 : il y en a eu environ 70.000 soit 40 % d'erreur. La comparaison globale francophones/néerlandophones incline d'autre part à confirmer la prépondérence des facteurs socio-économiques puisqu'aussi bien c'est seulement en 1971 que les effectifs flamands totaux sont majoritaires. En 1974 ce n'est d'ailleurs pas encore le cas pour l'universitaire, la résistance du système scolaire-professionnel à l'ouverture paraissant une fois de plus échelonnée.

Note technique

L'enseignement supérieur depuis 1954-55

1. Sources documentaires

Cette analyse des statistiques scolaires se heurte d'emblée à quelques obstacles majeurs. En effet l'Ecole a été, spécialement pendant ces vingt-cinq dernières années, l'objet de plusieurs batailles politiques spectaculaires, de « la guerre scolaire » proprement dite à « l'autonomie culturelle » et à « la régionalisation ». Non seulement les directions de recherche s'en trouvent multipliées, mais aussi, au gré des batailles et des reclassements successifs, les victoires et les défaites de tel ou tel camp intéressé à telle ou telle caractérisque ont été reflétées dans la publication des données, ce qui complique ou empêche les recherches sur l'ensemble de la période. D'autre part, en plus de ces batailles de surface, l'évolution économique, technique et scientifique a obligé elle-même, directement, à des réorganisations pédagogiques parfois importantes, ce que les classements administratifs traduisent de manière mal déterminée, et ce qui de toute façon hypothèque les calculs de tendance.

La division du ministère de l'Education nationale en deux administrations unilingues a entraîné une réorganisation des services des statistiques, si bien que le dernier annuaire publié (été 1976) est celui de l'année scolaire 67-68.

Les deux services ont néanmoins publié séparément en 1976 des tableaux recomposés de l'évolution des effectifs scolaires de 56-57 à 74-75. Sur cette base les caractéristiques suivantes peuvent être croisées :
— néerlandophones-francophones (+ germanophones);
— hommes, femmes;
— formation, des maîtres (4 catégories) technique-artistique-universitaire.

Pour les années 54-55-56 ce sont les aperçus rétrospectifs de l'Annuaire 59-60 (pp. 150 et 223) qui ont été utilisés en complément.

A la connaissance de l'auteur ce sont les seules données complètes par rapport à ces trois partitions au moins. Elles ont pour inconvénient majeur de noyer les phénomènes démographiques dans des comptages qui comprennent plusieurs cohortes annuelles et qui de plus diffèrent par le nombre de ces cohortes — deux, trois, quatre, cinq ou plus — suivant les formations concernées. Les données relatives aux diplômés, qui ne présentent pas ces deux défauts, manquent totalement pour l'enseignement non-universitaire à partir de 68-69, et antérieurement à 63-64 elles ne distinguent pas les deux régions linguistiques pour l'enseignement supérieur technique. D'ailleurs de façon générale avant 63-64 la distinction entre francophones et néerlandophones n'est pas systématiquement opérée, d'autant qu'à cette période cette distinction n'était pas totalement régionale puisqu'il y avait encore des enseignements en français dans les provinces flamandes.

L'interprétation du détail doit être spécialement prudente dans trois secteurs, et l'auteur s'est efforcé en conséquence d'éliminer les données qui pouvaient prêter à confusion.

a) Les effectifs des sections préparatoires à l'enseignement normal moyen (éteintes en 1961) et de l'enseignement normal gardien et primaire n'ont pas été pris en compte. C'est seulement depuis 1971 pour le primaire et 1974 pour le gardien que l'enseignement normal est devenu un enseignement spécifiquement post-secondaire (loi du 19 juillet 1971). Les effectifs totaux de l'enseignement supérieur sont donc en fait diminués d'autant pour cette période récente (soit 2-3.000 étudiants par an dans chaque régime linguistique). Le changement de niveau aurait favorisé les inscriptions dans le normal moyen, à difficultés et durées analogues ce cursus promettant un revenu pécuniaire et un statut plus avantageux.

b) L'enseignement artistique concerne une population, des études et des débouchés qui sont singuliers et méritent une analyse séparée. Ces effectifs assez stables n'ont pas été pris en compte, quoiqu'ils incluent une partie des architectes (environ 40 à 50 % — quelques centaines d'étudiants), l'autre partie restant incluse dans l'enseignement technique. Au vu des données vérifiables de la période 58-59 - 65-66, il paraît d'ailleurs que la publication « Nationale Opvoeding » a procédé de même bien qu'elle présente une rubrique à la dénomination équivoque « non-universitaire, normal non-inclus ». D'autre part la reconstitution complète des effectifs en architecture n'était pas possible.

c) Les informations relatives à l'enseignement supérieur technique sont susceptibles d'être influencés par deux types d'effets administratifs. D'une part la limite entre le niveau secondaire et le niveau supérieur a été floue à mesure de la création progressive de nombreuses sections plus ou moins complémentaires au sein même des écoles techniques existantes. De plus la répartition des enseignements du technique supérieur en quelques orientations principales n'a pas été fixée jusqu'à une période récente (loi du 7 juillet 1970) ce qui en rend l'analyse difficile (cette répartition n'est pas encore tout à fait opérationnelle d'ailleurs).

D'autre part plusieurs institutions ont été considérées comme de niveau universitaire, et comptées comme telles avec les universités véritables à certaines périodes; parfois même elles sont devenues des facultés. Les graphiques généraux *(tableaux 1 à 5)* ont été établis avec les données des ministères de l'Education nationale; celui qui présente la répartition au sein de l'université *(tableau 6)* reproduit les chiffres élaborés par le CNPS-NRWB qui n'a repris que les effectifs des « universités » au sens où ces institutions ont été définies par la loi d'expansion universitaire du 9 avril 1965 (pour les données jusqu'en 66-67) et par la loi de financement et de contrôle du 27 juillet 1971 (pour les données à partir de 64-65). Le déclassement d'écoles concerne l'orientation « lettres » (traduction-interprétariat) et l'orientation « sciences sociales » (économie appliquée). Les chiffres des ministères de l'Education nationale ne correspondent pas à cette distinction (de grande portée financière) : la différence porte sur un millier d'étudiants dans les an-

(Suite page 25)

Tableau 1. Evolution d'un indice national de scolarisation post-secondaire.

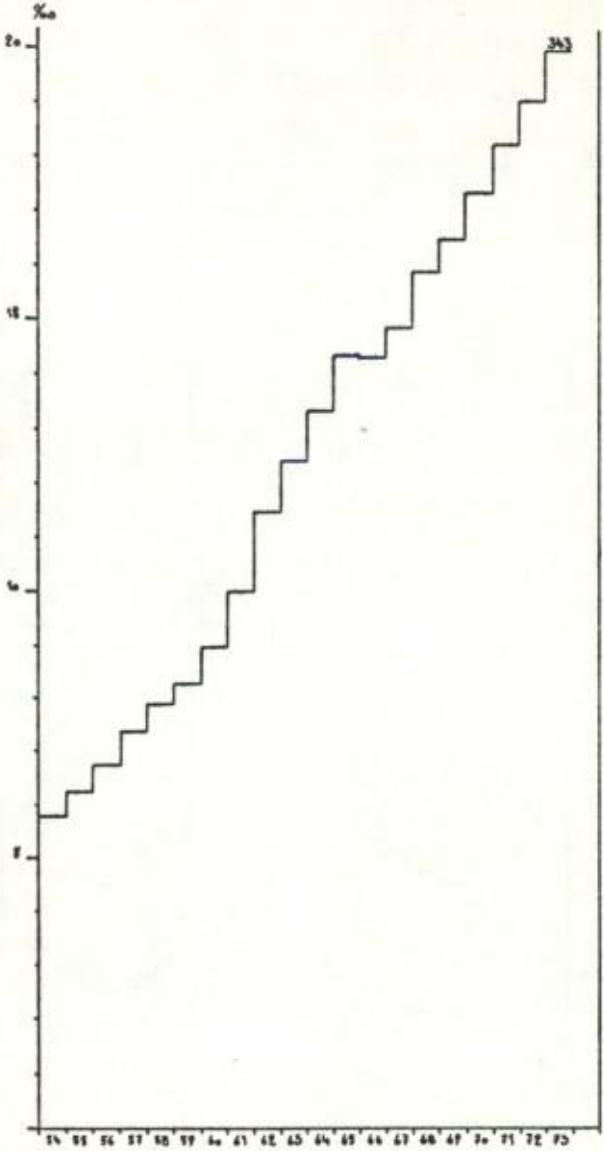

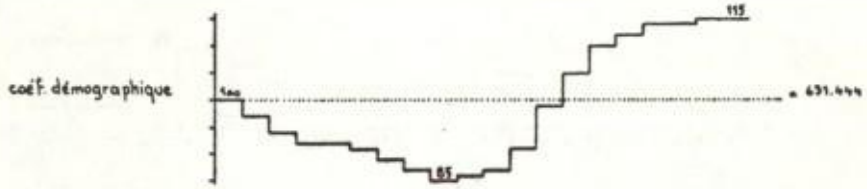

GOM

Tableau 2. Evolution des effectifs d'étudiants francophones.

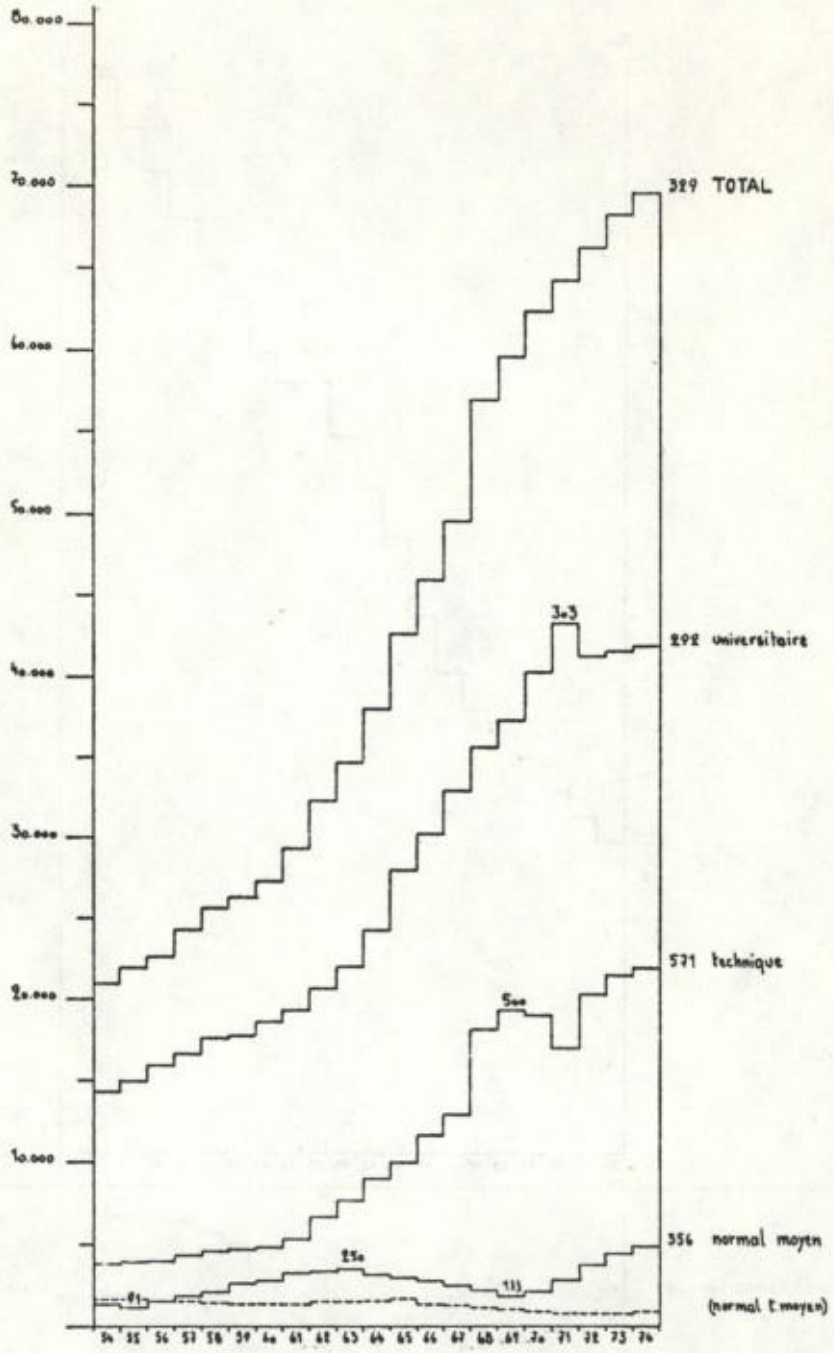

Tableau 3. Evolution des effectifs d'étudiants néerlandophones.

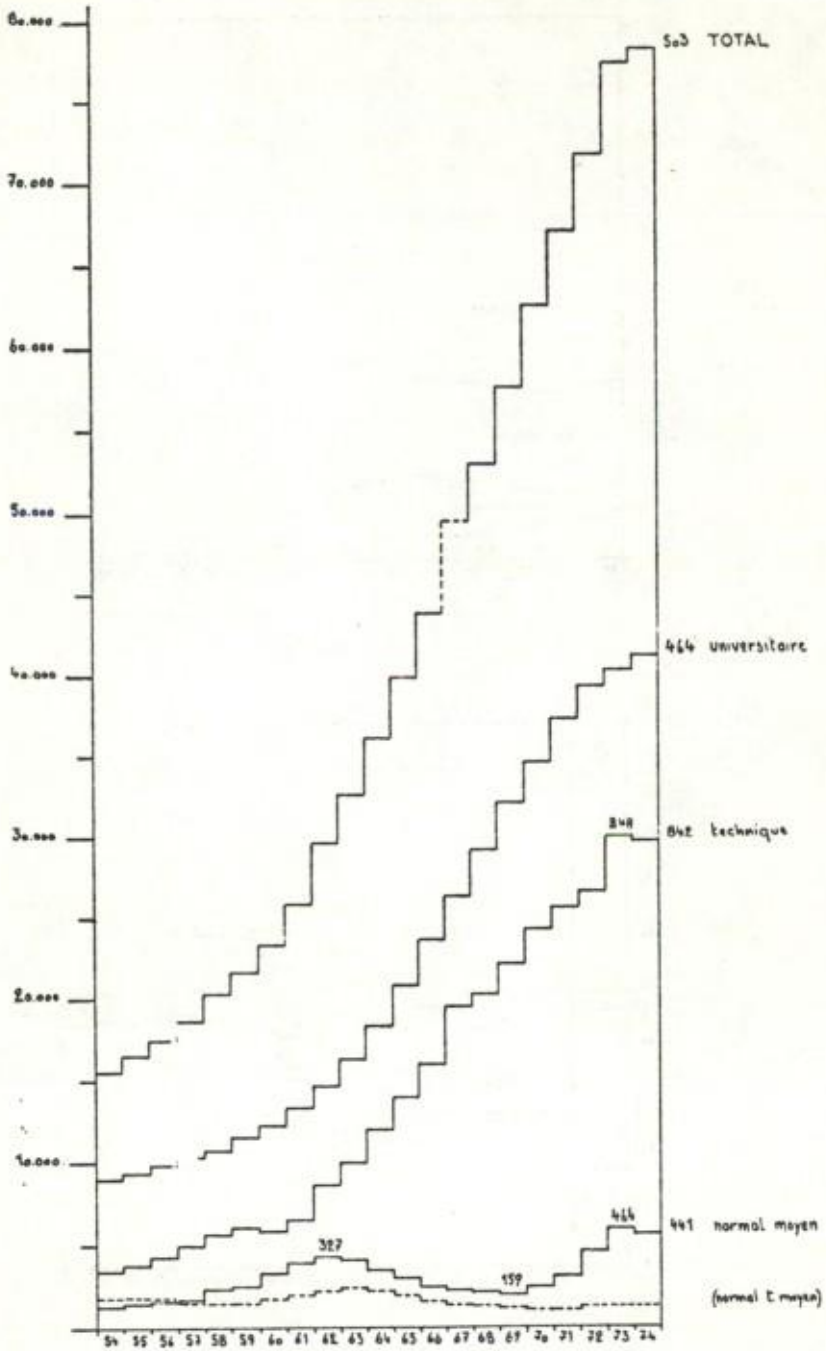

Tableau 4. Evolution de la répartition de 100 étudiants francophones.

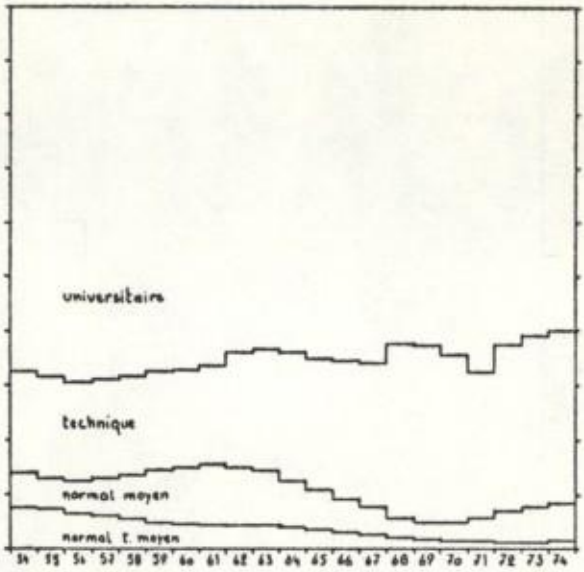

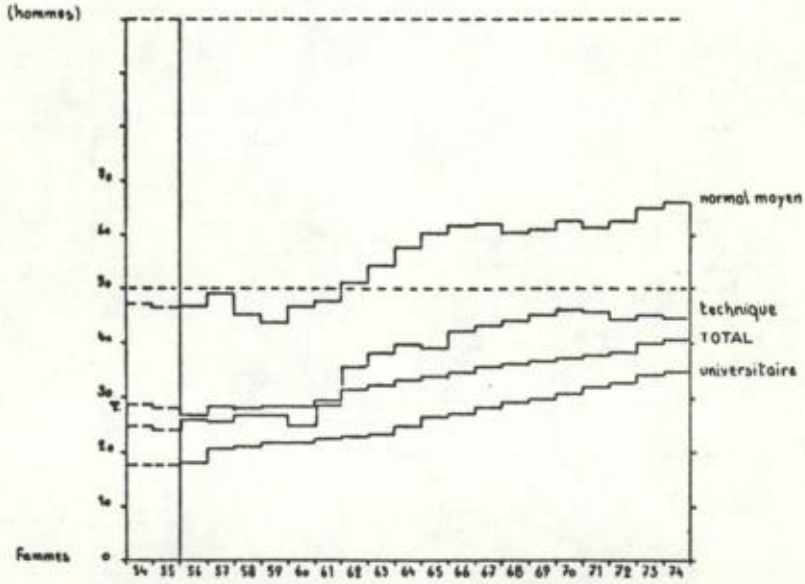

gom

Tableau 5. Evolution de la répartition de 100 étudiants néerlandophones.

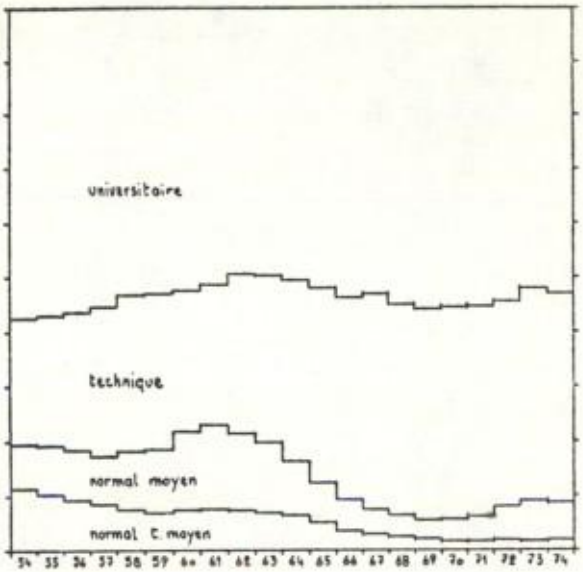

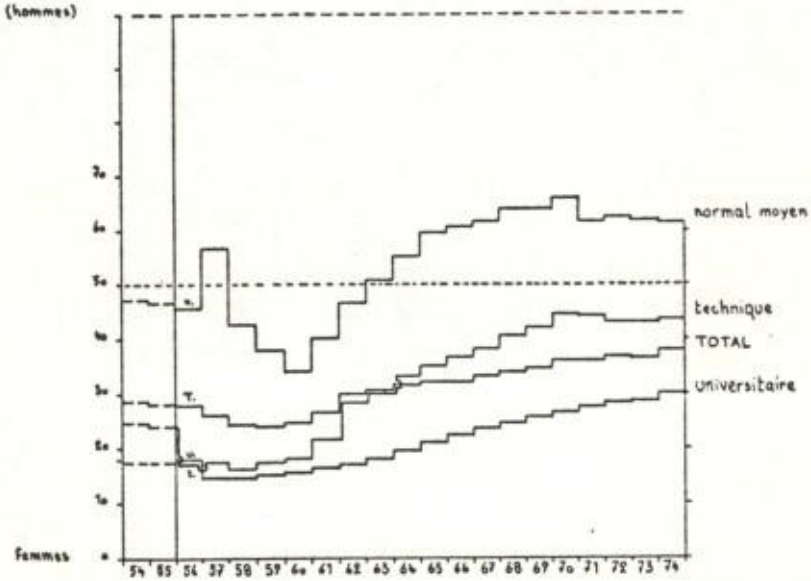

GGM

Tableau 6. Répartition de 100 étudiants d'université.

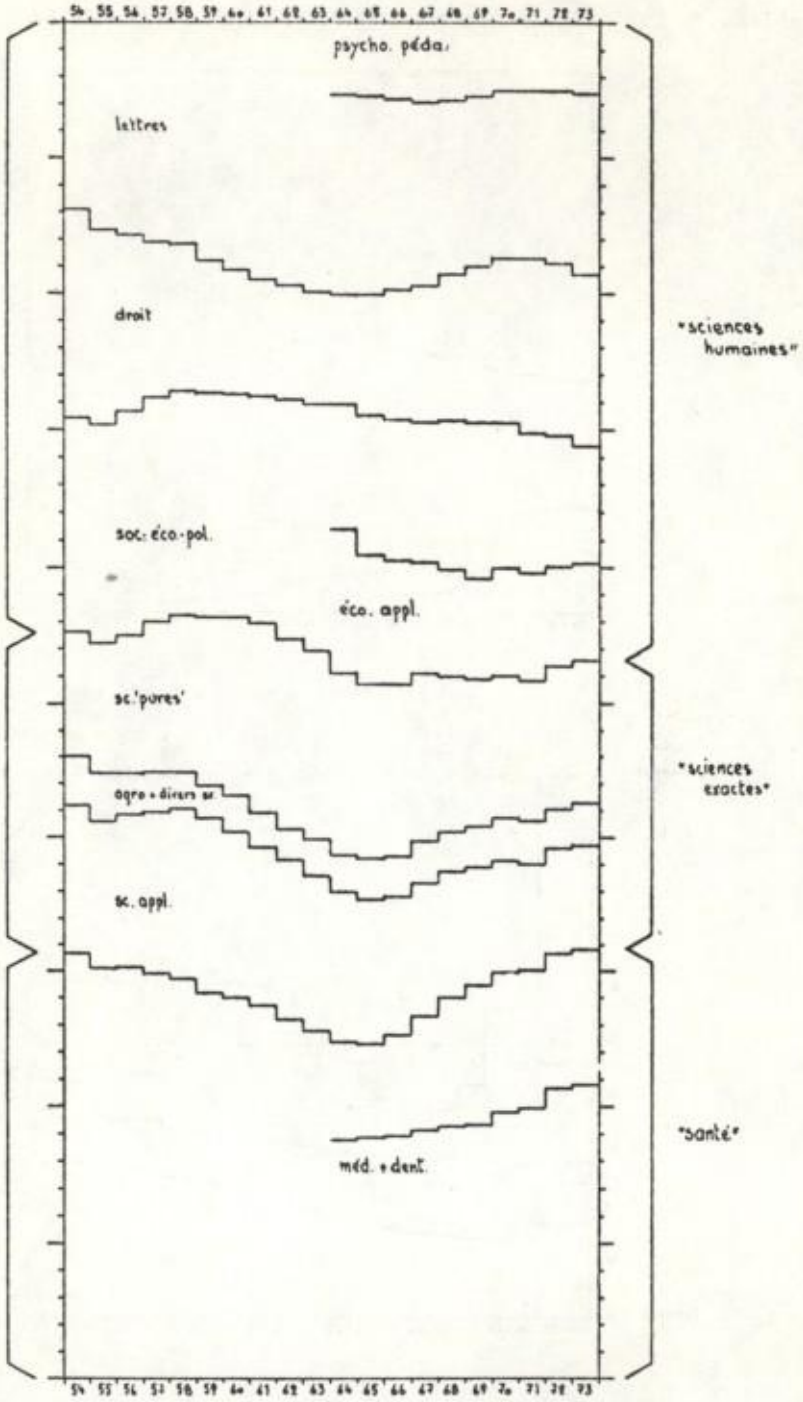

GOM

nées 50 et sur quelque trois à quatre mille dans les années 70, si bien que les indices globaux de croissance sont quasi identiques (351,7 - 354,4) suivant les deux sources.

2. Représentation

L'indice du tableau n° 1, indice national de scolarisation post-secondaire, a été calculé sur le modèle proposé par le CNPS-NRWB en 1969 (Expansion Universitaire — Annexes, ch. 4, pp. 53 et seq.) Il s'agit du rapport entre le total des étudiants et la population âgée de 20 à 24 ans :

— national
— hommes + femmes
— enseignements universitaire + supérieur technique + normal moyen et technique moyen.

Dans le commentaire d'évolution proposé ici, le caractère grossier de l'indice ne nuit pas à l'expression d'une mesure de l'accès à l'enseignement qui soit indépendante des fluctuations démographiques (pourvu qu'elle ne soit pas lue année par année).

Les « totaux » représentés aux *tableaux 2 et 3* sont calculés en additionnant les quatre composantes mentionnées ci-dessus et représentées elles aussi sur ces mêmes tableaux.

Les coefficients indiqués sur les « escaliers » des *tableaux 1, 2 et 3* ont tous pour base 100 les chiffres de l'année 1954-55 de la courbe sur laquelle ils se trouvent.

Les tableaux 4 et 5 représentent la répartition de 100 étudiants, d'une part entre les quatre secteurs composants, et d'autre part entre hommes et femmes par secteur.

Le tableau 6 représente la répartition de 100 étudiants d'université entre les « facultés » (au sens du CNPS-NRWB).

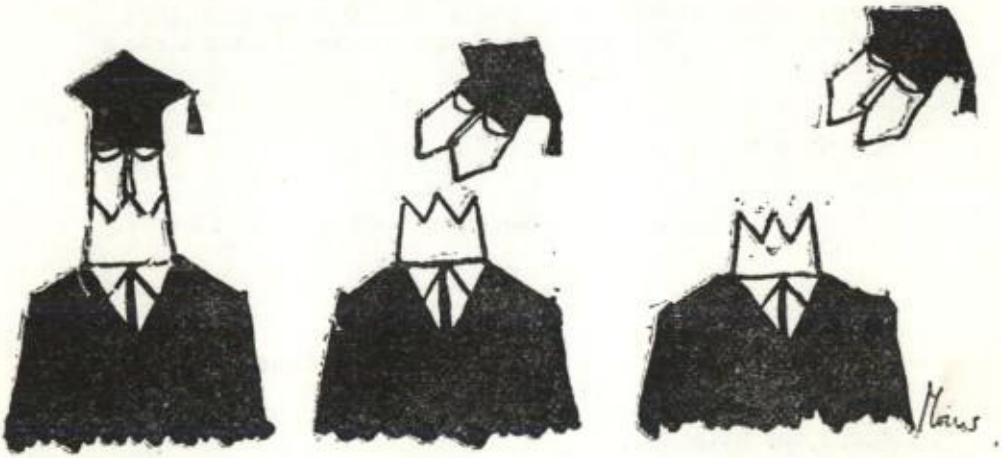

ETIENNE DEDYE

L'université au purgatoire

En quoi les espoirs soulevés par les événements de 1967 à 1968 ont-ils imprimé un nouveau cours à l'évolution de l'enseignement universitaire ? C'est ce que nous apprécierons au travers des deux événements suivants :

1) La conférence de rénovation de l'enseignement universitaire, ou l'essai avorté d'une gigantesque mise en question de l'université de papa.

2) La loi de financement du 27 juillet 1971, ou la traduction légale d'une tentative de « modération » du financement de l'enseignement universitaire.

Nous nous efforcerons de montrer que l'une et l'autre initiative portaient en elles les causes de l'échec auquel elles devaient aboutir et par lequel elles allaient plonger, de 1971 à 1975, l'enseignement universitaire dans un véritable purgatoire.

Nous montrerons ensuite comment les goulots d'étranglement suscités par l'application de la loi ont mené (en mai, puis en novembre-décembre 1975) à des actions contre la politique universitaire du gouvernement Tindemans.

I. LA CONFERENCE DE RENOVATION UNIVERSITAIRE (C.R.U.)

Mise en train dès le mois de juillet 1968, sous la pression des mouvements de contestation étudiante et des mouvements de chercheurs assistés par les sections syndicales universitaires, la conférence de rénovation universitaire, convoquée par les ministres de l'Education nationale devait, aux termes mêmes de la déclaration gouvernementale de l'équipe Eyskens-Cools « servir de base à une nouvelle charte universitaire ».

UN GRAND MACHIN

Cette conférence voulait, par les objectifs que s'étaient fixés ses promoteurs, en quelque sorte institutionaliser les cris de la révolte de mai 1968.

Ainsi, au désir de la population étudiante de se voir enfin reconnue adulte et traitée comme telle, correspondait notamment la perspective d'une éventuelle prise de responsabilité à la gestion de l'université; à la révolte contre le despotisme de la caste des « professeurs-mandarins » et contre le maintien d'un ghetto universitaire — ne profitant d'ailleurs qu'à cette seule caste — répondaient les préoccupations suivantes :

— ouverture de l'université vers l'extérieur,
— démocratisation de l'accès à l'université,
— adaptation de l'enseignement,
— précisions sur les débouchés universitaires.

Furent convoqués le 30 juillet 1968 à une première séance de cette gigantesque table ronde :

— les autorités académiques des principales institutions du pays,
— 62 représentants de la « Communauté Universitaire » nationale groupant en nombre égal les délégués étudiants d'une part, les représentants des autres corps constitués d'autre part (personnel académique, P.A.T.O., personnel scientifique),
— 28 membres délégués par la commission spéciale du C.N.P.S.,
— 28 délégués des milieux « extérieurs », parmi lesquels 22 représentants des milieux syndicaux.

D'emblée, la délégation étudiante s'employa à étendre la conférence à l'enseignement supérieur non universitaire. Ainsi, dès le mois de décembre de cette même année elle devait s'intituler « Conférence de Rénovation de l'Enseignement Supérieur ».

Lors de sa séance du 30 juillet 1968 la conférence décidait de créer :

1) des groupes horizontaux réunissant des délégués du personnel académique avec des représentants des autres corps constitués de la Communauté Universitaire chargés de l'étude des problèmes les concernant;
2) des groupes verticaux pour la confrontation des vues dégagées au sein des groupes horizontaux sur des points particuliers.

Après sa séance de juillet, la conférence dans sa constitution « plénière » fut mise en veilleuse pendant trois mois, au cours desquels les différents groupes de délégués s'employèrent à critiquer la représentativité des autres groupes. Bien entendu le groupe étudiant fut particulièrement visé au cours de ces discussions, notamment quant à la représentativité de chacun de ses membres. Une seconde séance plénière fut alors convoquée le 21 novembre 1968 au cours de laquelle il apparut clairement que les préoccupations des différentes délégations ne se rencontraient nullement. Alors que les professeurs parlaient d'enseignement et de recherche, le P.A.T.O. s'inquiétait des problèmes de gestion interne des institutions. De leur côté les étudiants analysaient les problèmes des relations entre l'enseignement universitaire et le reste de l'enseignement supérieur.

En décembre 1968, trois commissions furent créées, chargées respectivement :
— du contenu et des méthodes d'enseignement,
— de la démocratisation de l'enseignement,
— des structures des institutions (relations avec l'Etat, « participation », etc.).

Chacune d'entre elles fut convoquée, non sans difficultés, au mois d'avril 1969.

Le train semblait, enfin, mis sur ses rails; les commissions paraissaient animées des meilleures intentions, au point qu'elles avaient fixé diverses dates qui, dès le mois de septembre, leur permettraient de reprendre et d'activer leurs travaux !...

Or, c'est précisément à ce moment que disparut complètement la « conférence » et avec elle le rêve conçu un temps d'une large participation à la refonte complète de l'enseignement supérieur belge.

POURQUOI CET ECHEC ?

Il est important de préciser que la disparition de la conférence résulte, non d'un oubli, mais bien d'une décision de « suspension » sine die de la part des autorités gouvernementales.

L'on peut certes supputer les raisons expliquant l'attitude du gouvernement :

1) Mai 1968 est à ce moment (octobre 1969) déjà entré dans le domaine de l'histoire, voire de la légende.

2) La campus universitaire de Bruxelles qui avait connu la plus vive agitation lors de la période de la grande contestation étudiante, était entré dans l'ère de la « participation ». En effet dès septembre 1968, avait été constitué un Conseil d'administration transitoire, réunissant des délégués élus des différents corps de la communauté universitaire bruxelloise (1).

3) A Louvain, la communauté universitaire particulièrement agitée en 1967, à l'époque des « Walen buiten », n'avait pas connu les transes de mai 1968. Par ailleurs, se faisant progressivement à l'idée du transfert de la section francophone vers le Brabant wallon, les autorités avaient mis sur pieds le Groupe de programmation académique (GPA), chargé de concevoir le plan de déménagement. Cet organe, constitué de membres du personnel académique auxquels étaient associés des délégués du personnel scientifique et du monde étudiant, devait, pendant deux ans, donner l'illusion à l'opinion publique que les structures sclérosées de l'université catholique avaient également été ébranlées par les soubresauts de la contestation.

Le rejet du rapport final du GPA par la majorité de la population étudiante ainsi que par une importante fraction du reste de la communauté louvaniste illustre à suffisance combien le GPA était peu représentatif des courants d'opinion qui secouaient alors la communauté de l'UCL.

4) En ce qui concerne les universités d'Etat, aussi bien à Liège qu'à Gand, s'étaient constitués de petits groupes sensibilisés par les événements et désireux de voir leurs institutions respectives s'affranchir de la tutelle contraignante du ministre. Bien sûr, la rigidité même des mécanismes de décision au sein des institutions universitaires de l'Etat empêchait toute possibilité de modification profonde des structures de ces institutions sans un passage obligé par les travées du Parlement. Ce sont d'ailleurs les délégués de ces groupes à la CRU qui témoignent de la plus grande amertume lors de la suspension en 1969. Ils avaient en effet espéré que la conférence reconnaîtrait la nécessité d'un assouplissement des contraintes ministérielles dans la gestion des universités de l'Etat, et aboutirait à une relative démocratisation des structures internes de celles-ci.

(N.B. — Ces deux objectifs verront l'un et l'autre un embryon d'application par l'entrée en vigueur des deux lois du 27 juillet 1971, l'une relative à l'organisation de l'enseignement supérieur, l'autre concernant le financement et le contrôle des universités.)

---

(1) Voir à ce sujet l'article de J. Nagels dans le n° 1 des Cahiers marxistes (1969).

N.B. Il ne faut pas omettre d'invoquer l'incidence de la décision de « splitsing de l'Alma bruxelloise » qui contribua également à un relatif apaisement des esprits dans les milieux politiques de l'époque.

5) L'analyse de la situation de chacune des institutions au cours des dix mois qui précèdent octobre 1969, permet au gouvernement de se rassurer sur l'issue du mouvement de contestation. Il est donc inutile de poursuivre une tentative de dialogue, qui risquerait de coûter cher à ses initiateurs si elle devait déboucher sur de réelles propositions de réforme des structures dans l'enseignement supérieur national.

Comme le faisait remarquer à l'époque J.-M. Dehousse, alors assistant à l'U.E.Lg. et membre actif de la conférence... le gouvernement se montre particulièrement circonspect, « ayant vu son prédécesseur chuter sur le problème de Louvain » (2).

QUE RESTE-T-IL DE LA CONFERENCE ?

Certes beaucoup d'amertume et de désillusions dans le chef de la plupart de ses jeunes participants.

Notons néanmoins qu'elle fut la première tentative de dialogue à l'échelle nationale par-delà les clivages politiques, linguistiques, confessionnels entre personnes appartenant à une même communauté universitaire, mais séparées par un cloisonnement quasi hermétique entre groupes professionnels. Mais cette amorce de dialogue portait en elle-même les germes de son échec. La CRU ne pouvait en effet réaliser l'utopique fraternité des quatre grands corps de la communauté universitaire nationale en faisant mine d'ignorer les réalités politiques, à commencer par l'antagonisme — sur le terrain — entre les autorités universitaires épaulées par la majeure partie du corps académique d'une part, et d'autre part un début de front commun des corps non professoraux.

Des travaux de la CRU ne subsistent bien sûr que quelques documents enfouis dans les caves du ministère.

Cependant l'enthousiasme qu'apportèrent nombre de participants autour de cette table, ainsi que le nombre d'idées qui y furent évoquées facilitèrent dans l'opinion publique, ainsi que dans les milieux politiques, la progression d'idées hier encore considérées comme révolutionnaires, telles par exemple :

— la démocratisation des structures internes des institutions universitaires par l'application du principe de la participation (3);
— la réorganisation des structures de l'enseignement universitaire dans la perspective d'une égalité de traitement des Institutions de l'Etat et des Universités Libres;
— la nécessité d'ouvrir l'université au monde extérieur et d'en faire un outil efficace au service de l'éducation permanente, etc...

Par ailleurs, il ne faut pas négliger le rôle de catalyseur que joua la CRU au sein des sections syndicales universitaires, tout particulièrement au niveau du corps scientifique et des chercheurs, qui y ont forgé la base d'une unité d'action.

Terminons ce chapitre en rappelant que M. De Croo, ministre actuel de l'Education nationale néerlandophone évoqua en décembre 1975 au cours d'une conférence de presse, son intention de

---

(2) cf. interview de J.M. Dehousse parue dans le « Peuple » du 11/12/1969.

(3) cf. Loi du 27/7/1971 modifiant la loi du 28/4/1953 par laquelle sont introduits au sein des Conseils d'Administration des Universités de l'Etat les délégués élus des 4 corps de leur communauté universitaire respective.

remettre sur pieds un organe de dialogue à l'échelle nationale pour préparer la nouvelle loi réorganisant fondamentalement l'enseignement universitaire.

II. LOI SUR LE FINANCEMENT ET LE CONTROLE DES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES (LOI DU 27-7-1971)

La loi du 27 juillet 1971 constitue l'aboutissement simultané d'un interminable marché « intra-universitaire » entamé avec la loi d'expansion universitaire du 9 avril 1965 et d'une négociation politique dépassant le cadre de l'enseignement universitaire, par laquelle le vice-premier ministre socialiste de l'époque, André Cools, marchande avec ses partenaires gouvernementaux sociaux-chrétiens « la loi de contrôle économique » contre « la loi de financement et de contrôle des Universités ».

Il est inutile de rapporter ici les multiples étapes de la douloureuse élaboration d'une loi qui regorge d'ambiguïtés (4). Le sommaire de la loi est repris au terme de cette étude. La présente analyse du contenu de la loi se limitera à un examen critique du chapitre consacré au « financement des dépenses ordinaires ». En effet les dispositions reprises dans ce chapitre constituent la partie « innovatrice » de la loi.

1° INTENTIONS POURSUIVIES PAR LE LEGISLATEUR

La loi du 9 avril 1965, dite d'expansion universitaire, prévoyait en son article 72, la constitution, au sein du Conseil National de la Politique Scientifique (CNPS) d'une « Commission spéciale » chargée

« 1° de suivre l'application des mesures contenues dans [la loi du 9 avril 1965] et de donner aux ministres compétents tous avis que ceux-ci peuvent requérir;

« 2° d'étudier les problèmes posés par l'expansion universitaire et de déposer au sujet de ces problèmes des conclusions motivées » (5).

Cette commission installée le 30 juin 1966, déposa un premier rapport le 1er avril 1968. Accompagné d'un important volume consacré aux données statistiques notamment, sur l'évolution présumée de la population étudiante au cours des dix années à venir, ce premier rapport concluait à la nécessité de calculer le financement des Institutions universitaires de l'Etat ou libres, complètes ou incomplètes, par l'application de critères « objectifs » préétablis.

Le 4 novembre 1970, le C.N.P.S. adoptait à l'unanimité moins deux voix (les délégués de la V.U.B. et du R.U.C.A.) (6) un rapport établissant en quelque sorte un « modèle » permettant le calcul des dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement universitaire, répondant aux principes suivants :

1) Il se fonde sur des critères « objectifs » de répartition qui reflètent les besoins réels spécifiques de chaque institution en matière d'enseignement et de recherche.

---

(4) cf. infra le § consacré à l'évolution de l'art. 34.
(5) cf. art. 72 de la loi du 9/4/1965.
(6) RUCA . Rijks Universitair Centrum Antwerpen.

2) Il s'applique aussi bien aux universités complètes qu'aux facultés isolées.

3) Il permet le calcul pour chaque institution d'une enveloppe budgétaire globale dans le cadre de laquelle l'institution décidera, en toute liberté et conformément à ses objectifs et à sa politique propre, des affectations détaillées à donner aux crédits.

4) Il prévoit le réajustement annuel de cette enveloppe budgétaire en fonction de la fluctuation des éléments constitutifs de la base de calcul.

Que dire au sujet des critères ainsi définis, sinon que l'on semble confondre « l'objectivité » présumée de ceux-ci avec l'arbitraire du choix opéré par le législateur et ses conseillers ?

Il est par ailleurs assez piquant de constater que les membres de la « Commission spéciale », se basant sur l'évolution démographique de la population étudiante entre les années 60 et 67, concluaient à une croissance continue de la population étudiante universitaire jusqu'en 1980 !... Alors qu'en ce domaine, l'on en est à la « croissance zéro » depuis 1974, l'on peut s'interroger sur la crédibilité des critères établis par la Commission spéciale dans le cadre de l'hypothèse d'une croissance continue de la population étudiante.

2° TRADUCTION LEGALE DE CES INTENTIONS

Le « modèle » proposé par le C.N.P.S. est repris mutatis mutandis (7) dans les articles 25 à 36 de la loi :

a) L'Etat prend désormais en charge le financement des dépenses de fonctionnement des Institutions universitaires reprises dans la liste exhaustive mentionnée à l'art. 25. Ces dépenses de fonctionnement comprennent « les dépenses ordinaires d'administration, d'enseignement et de recherche en ce compris les équipements mobiliers » (cf art. 26).

b) Pour le calcul de l'allocation de fonctionnement, les programmes d'études seront groupés en cinq orientations (8) le groupe
A : enseignements de sciences humaines,
B : enseignements de sciences fondamentales (math., physique, chimie, biologie, géologie),
C : médecine et polytechnique,
D : sciences vétérinaires,
E : agronomie.

Dans chacune des orientations d'études, est fixé annuellement par arrêté royal le « coût forfaitaire » par étudiant, lequel tient compte des éléments suivants :
— le taux d'encadrement (relation entre le nombre de membres du corps enseignant et la population étudiante par orientation) soit 1/14 orientation A, 1/9 orientation B, 1/6 orientation C, etc...);
— l'évolution du coût moyen des membres du personnel enseignant et scientifique établi sur la base de deux membres du personnel académique pour trois membres du personnel scientifique, ainsi

(7) cf. critique de l'application de la loi.
(8) cf. modification apportée par la loi du 6/1/1976.

que de l'évolution du coût moyen des membres du personnel administratif et technique et des autres frais de fonctionnement (cf art. 29 2°);

— la population étudiante nationale régulièrement inscrite dans l'orientation considérée au 1er février de l'année précédant l'exercice pour lequel est calculé le coût forfaitaire.

c) L'allocation de fonctionnement garantie aux institutions par l'Etat est donc en principe égale pour chaque orientation d'étude au coût forfaitaire par étudiant, multiplié par le nombre d'étudiants inscrits dans cette orientation au 1er février de l'année précédente.

d) Afin de permettre le développement des universités incomplètes, ou de centres créés dans le cadre de l'expansion universitaire, la loi leur garantit une allocation forfaitaire calculée à partir d'une population étudiante théorique de 5.000 étudiants regroupant les trois principales orientations d'études. La répartition de cette population théorique entre les orientations A, B et C selon une clé amendée tous les trois ans, donne les « nombres planchers » sur base desquels on calcule l'allocation forfaitaire par orientation d'études distribuée aux petites institutions.

e) En revanche afin d'éviter une hypertrophie des grands centres universitaires, la loi prévoit par orientation d'études un « nombre plafond » (équivalent à la moyenne d'étudiants inscrits le 1er février de l'année précédente dans chacune des orientations correspondantes de ces centres) au-delà duquel la subvention par étudiant est réduite de moitié pour la partie qui concerne le financement des dépenses de personnel administratif et technique et des dépenses de fonctionnement.

Pour les Institutions universitaires incomplètes, le « nombre-plafond » correspond au double du « nombre-plancher » tel que défini plus haut.

(N.B. — La loi du 6 janvier 1976 supprimera cette disposition particulière favorisant les petites institutions.)

Le modèle du législateur et le modèle du C.N.P.S.

La commission spéciale du C.N.P.S. réunissant les fonctionnaires des départements compétents avec les représentants des autorités académiques avait conçu son « modèle » sur la base d'éléments statistiques constatés.

Ainsi avait-elle notamment conçu deux hypothèses en matière de taux d'encadrement, l'une maximaliste basée sur un taux moyen d'encadrement de 1/8 (tel était alors l'encadrement à l'U.E.Lg. notamment), l'autre minimaliste de 1/10 (encadrement global des universités libres à cette époque).

La commission émettait, par ailleurs le souhait de voir l'encadrement de toutes les universités s'établir progressivement sur la base du rapport 1/8.

C'est bien entendu, l'hypothèse minimaliste qui est retenue dans la loi.

Toutefois le législateur prévoit également une période transitoire au cours de laquelle les universités désormais « surencadrées » (cf. U.E.Lg.) bénéficient du maintien de l'allocation à son niveau de 1971 en attendant la résorption progressive de leur cadre excédentaire.

Quelle population étudiante ?

Elaboré sur la base du postulat de la fluctuation des dépenses de fonctionnement des universités en fonction de l'évolution de leurs populations respectives, le système mis au point par le législateur prévoit le calcul du coût forfaitaire sur la base de la population arrêtée au 1er février de l'année précédente. En d'autres termes la loi introduit un retard permanent entre les taux d'encadrement prévus et les taux réels.

L'arrêté royal déterminant les critères relatifs aux étudiants, pris en considération pour le calcul de l'allocation, va opérer dès août 1972 une nouvelle restriction dans l'application même de la loi : en limitant notamment, parmi les étudiants étrangers issus des pays industrialisés, la tranche prise en considération dans le calcul de la population « d'étudiants subsidiables » par université. Cette mesure devait principalement toucher les deux universités libres francophones, comptant l'une et l'autre un nombre important d'étudiants américains, allemands, scandinaves, inscrits dans leurs Facultés de médecine.

III. LA RECHERCHE REDUITE A LA PORTION CONGRUE

Le gouvernement Eyskens-Cools avait promis la promulgation d'une autre loi sur le financement de la recherche. C'est ce que devait notamment confirmer M. Fred Dethier, alors chef de cabinet du ministre Dubois, à l'occasion d'un débat public organisé par l'ULB en juillet 1971.

Cette loi est encore dans les limbes à l'heure actuelle. On comprend dès lors les cris de détresse lancés par les milieux responsables de la recherche dans les universités, lesquels doivent « provisoirement » se contenter des effets de l'article 26 de la loi du 27 juillet 1971 pour couvrir les dépenses récurrentes de recherche : « les allocations annuelles couvrent les dépenses ordinaires d'administration, d'enseignement et de recherche, en ce compris les équipements. »

Compte tenu de la proportionnalité de ces allocations à la population étudiante des institutions, on peut imaginer le climat de sérénité dans lequel allaient être plongées désormais les équipes universitaires de recherche (9).

C'est au travers des situations créées par l'application de la loi que s'est développé un mécontentement débouchant finalement sur l'opposition aux projets Humblet - De Croo, qui prolongent et aggravent la législation de 1971.

I. — L'ENCADREMENT DES UNIVERSITES

A) Le cadre académique et scientifique

Pour rappel la loi du 27 juillet 1971 fixe l'encadrement académique et scientifique des universités pour chacune des orientations d'études, en fonction de taux, arrêtés par la loi, appliqués à la population étudiante.

---

(9) cf. chapitre consacré au financement de la recherche, page 38.

Par ailleurs, la masse budgétaire affectée au personnel académique et scientifique est également fixée annuellement par orientation pour chacune des institutions. En d'autres termes, l'encadrement académique et scientifique connaît une double contrainte légale. Or, dès 1971, il est apparu que la plupart des universités connaissaient un encadrement supérieur au taux légal autorisé, soit au niveau de leur cadre global, soit tout au moins dans une orientation d'étude particulière.

Toutefois, sous la pression conjuguée des parlementaires proches des institutions universitaires d'Etat, d'une part, des sections syndicales des universités de Liège et de Gand, d'autre part, la loi prévoyait en son article 40 un système accordant aux institutions « surencadrées » une allocation au moins égale à celle dont elles disposaient en 1971, en attendant la résorption progressive de leur cadre excédentaire.

Cette disposition organisant un régime des droits garantis principalement aux universités de Liège et de Gand, n'apportait aucune solution en ce qui concerne : 1) les modalités pratiques de résorption du cadre excédentaire, 2) le cas des institutions surencadrées dans une orientation particulière, sans pour autant dépasser le cadre global légalement autorisé.

Or, comment envisager un plan de réduction du cadre sans prévoir une relative souplesse, permettant notamment de transférer l'excédent des mandats (10) constaté dans une orientation d'étude, vers une autre orientation « sous-encadrée » ?

Cette question ne parut pas pertinente au département de l'Education nationale. Il fallut en effet, attendre décembre 1973, après une véritable petite guerre des nerfs entre les autorités académiques de l'Université de Liège (soutenues par leurs collègues de Bruxelles tout particulièrement) et M. Toussaint, alors titulaire de ce département, pour que celui-ci finisse par reconnaître, dans une lettre adressée au recteur Welsch « que rien dans la loi n'implique que le cadre doit être établi pour chaque orientation d'étude sur la base du taux légal d'encadrement ».

Contrairement à ce qu'espéraient d'aucuns, cette déclaration ne contribua pas à résoudre les problèmes du surencadrement. Ainsi, bien que titulaire d'un cadre global tout à fait conforme aux normes légales, l'Université de Bruxelles continue à subir les pressions du délégué du gouvernement au sujet de son surencadrement académique et scientifique dans les facultés de médecine et de sciences appliquées. En effet, le délégué du gouvernement était désireux, par le maintien de ces pressions, de voir activer notamment l'élaboration d'un statut du personnel enseignant et des chercheurs, équivalent — sinon identique — à celui du personnel correspondant des Universités de l'Etat (11).

---

(10) Les universités calculent leur encadrement scientifique en « mandats » équivalant à un plein temps.

(11) Ce nouveau statut existe depuis le 26 juin 1976. Cela n'empêche nullement le délégué du gouvernement de poursuivre sa politique de chantage au « cadre excédentaire », outrepassant ainsi manifestement ses prérogatives légalement prescrites.

B) **Le cadre du personnel administratif, technique et de gestion (PATO)**

Conformément à l'article 40, § 3 de la loi, les dépenses du P.A.T.O. sont couvertes par la masse budgétaire imputée à la rubrique B du budget de fonctionnement des institutions.

Par ailleurs, contrairement à ce qui se passe dans le cadre académique et scientifique, les effectifs du personnel P.A.T.O. ne sont précisés dans la loi qu'en référence à cette masse budgétaire.

Or, le département de l'Education nationale reconnut par la suite que l'évaluation de la charge budgétaire du P.A.T.O. avait été sous-estimée dans toutes les universités. Selon une déclaration du délégué du gouvernement auprès de l'ULB, le ministre se proposait, en mars 1976, de publier incessamment trois arrêtés corrigeant le budget dans le plan budgétaire, la répartition (12) des masses correspondant aux charges du cadre académique et scientifique (rubrique « a ») du P.A.T.O. (rubrique « b ») et du fonctionnement (rubrique c), sans pour autant modifier l'enveloppe budgétaire globale.

L'on peut aisément imaginer les difficultés rencontrées par certaines institutions au cours de ces dernières années afin de faire face aux dépenses de personnel P.A.T.O., avec un budget permettant à peine d'en couvrir les deux tiers.

Parallèlement à ce problème d'encadrement, devait apparaître celui de l'adoption par les universités libres d'un statut en faveur de leur personnel P.A.T.O., équivalant à celui des institutions d'Etat. La question fut aisément résolue à l'Université de Louvain, où le personnel concerné n'avait pas encore de statut proprement dit; dès lors, il suffisait d'en rédiger un, conformément aux dispositions du statut correspondant des universités de l'Etat.

En revanche, aussi bien à l'U.L.B. qu'à la Faculté polytechnique de Mons, cette question souleva d'emblée de vives réactions de la part des organisations syndicales. Le personnel P.A.T.O. de ces deux institutions développa d'ailleurs au cours des cinq dernières années des actions de protestation résolues, voire des mouvements de grève, en faveur du maintien de leurs statuts respectifs.

C) **Les engagements de M. Tindemans**

L'évocation de quelques-uns des problèmes les plus ardus soulevés par l'application de la loi en matière de gestion du personnel académique, scientifique et P.A.T.O., permet de comprendre l'importance que devaient revêtir notamment aux yeux des responsables nationaux des organisations appartenant au Front commun syndical les déclarations faites le 9 décembre 1975 par le Premier ministre Tindemans sur les points suivants :

— maintien de l'emploi au niveau du personnel académique et scientifique,
— blocage du cadre P.A.T.O. jusqu'à résorption du cadre excédentaire, sans toutefois opérer de licenciements,

(12) La masse budgétaire imputée à la rubrique (b) de l'allocation de fonctionnement de l'ULB couvre des charges salariales de quelque 800 agents du PATO tout au plus, alors que le cadre PATO comptait 2.050 postes plein temps en juillet 1971 !

— ouverture dans les deux années à venir de négociations nationales avec toutes les parties concernées, portant sur :
  — le statut du personnel scientifique et de recherche,
  — le statut du P.A.T.O.,
  — le régime des pensions du personnel des universités subventionnées.

Pierre Gillis analyse plus loin le contexte social et politique de ces engagements.

L'article 34 : du mythe à la réalité

Relatif à la « comptabilité du patrimoine » des universités, l'article 34 devait préciser les modalités d'une aide supplémentaire aux institutions dont le patrimoine propre ne pouvait, à lui seul, couvrir un certain nombre de dépenses récurrentes particulières, à charge de celui-ci.

Aux termes de la loi, la liste exhaustive de ces charges ainsi que les modalités pratiques de mise en œuvre de l'article 34 devaient faire l'objet d'un arrêté royal. Il était toutefois certain que cette liste reprendrait les charges suivantes :
— intérêts et annuités résultant d'emprunts d'investissement,
— dépenses relatives à l'entretien et à la conservation du patrimoine immobilier,
— charges patronales supplémentaires supportées par les seules institutions subventionnées,
— charges résultant de l'application de conventions antérieures au 1er juillet 1971.

Quatre années après la parution de la loi, l'arrêté royal relatif à l'article 34 n'était toujours pas promulgué. Bien sûr les déclarations d'intention ne manquent pas à ce sujet de la part de chacun des titulaires successifs du département de l'Education nationale(14). Il n'en reste pas moins que nombre d'institutions ont dû contracter de lourds emprunts auprès de banques privées afin de faire face à des situations de trésorerie toujours plus dramatiques (15). On apprécie dès lors la manière dont le ministre Humblet évoquait la situation financière des universités, lors d'une conférence de presse donnée à Namur le 1er juillet 1974. Le ministre attribuait « les graves problèmes de trésorerie » des universités au fait que des arrêtés d'exécution de la loi de 1971 n'avaient pas été pris et que par conséquent, l'Etat n'a pas versé les sommes considérées comme acquises par les établissements — et aussi au fait que les nouvelles normes de population diminuaient les rentrées de certaines sections universitaires. M. Humblet ajoutait que la tâche première du gouvernement était de publier les arrêtés en panne depuis trois ans (16).

Il faut attendre la loi du 6 janvier 1976 pour connaître enfin la solution « urgente » adoptée par le gouvernement Tindemans. Elle se caractérise par les deux aspects essentiels suivants : 1) la suppression de la prise en considération des conventions antérieures

---

(14) Après Abel Dubois (PSB), signataire de la loi de 1971, se sont succédé MM. Hurez (PSB), Toussaint (PLP) et Humblet (PSC).

(15) A titre d'exemple, l'ULB connaît annuellement un manque à gagner de l'ordre de 300 millions, en raison de la non-application de l'article 34. Il faut insister à cet égard sur la charge financière que constituent les conventions hospitalières signées par l'ULB avant le 1er juillet 1971 avec la CAP de Bruxelles.

(16) « La Libre Belgique » du 2 juillet 1974.

au 1er janvier 1971; 2) la promesse d'un arrêté fixant forfaitairement les sommes dues par l'Etat aux universités en application de l'article 34, et ce à partir du 1er janvier 1972 (17).

Il est inutile de s'étendre plus avant sur les péripéties relatives à ce domaine particulier du financement des universités, dans la mesure où celui-ci affecte exclusivement les institutions libres subventionnées et parmi elles, principalement les deux universités de Bruxelles (U.L.B. et V.U.B.). Quelques-uns des attendus du jugement rendu par le tribunal de 1re instance de Bruxelles, à la suite du recours introduit par l'U.L.B. contre l'Etat belge, méritent cependant d'être épinglés. La raison de ce recours était la « non-exécution des dispositions légales reprises à l'article 34 de la loi du 27 juillet 1971 ». Le tribunal estime notamment que « l'Etat a induit l'U.L.B. en erreur, tant sur son intention réelle de prendre rapidement l'arrêté d'exécution querellé que sur la possibilité de réaliser cette intention », et il estime que l' « Etat a commis une faute en engageant sa responsabilité ». Il poursuit en déclarant que le seul élément à prendre en considération est le préjudice subi par l'U.L.B. à la suite d'engagements que celle-ci a pris en fonction de budgets établis sur base du montant des allocations qu'elle était en droit d'espérer par application dudit article 34. » (18)

ANNEXE

Sommaire de la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires.

Titre I — Financement des dépenses d'investissement des institutions universitaires.
- Chap. I — Modifications à la loi du 22 avril 1958 (portant création du Fonds des constructions scolaires).
- Chap. II — Modifications à la loi du 2 août 1960 (relative à l'intervention de l'Etat dans le financement des universités libres).
- Chap. III — Modifications à la loi du 28 avril 1953 (relative à l'organisation de l'enseignement universitaire de l'Etat).
- Chap. IV — Modifications à la loi du 16 juillet 1970 (relative au financement des investissements universitaires).

Titre II — Financement des dépenses ordinaires des institutions universitaires.
- Chap. I — Financement des dépenses de fonctionnement.
- Chap. II — Financement des éméritats et pensions du personnel enseignant.
- Chap. III — Obligations des institutions universitaires.

Titre III — Contrôle des institutions universitaires.

Titre IV — Dispositions relatives à certaines institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique.

Titre V — Dispositions transitoires et finales.

---

(17) Faut-il encore s'étonner du caractère rétroactif d'une disposition légale ? Non sans doute, les mœurs parlementaires et gouvernementales nous ayant habitués ces dernières années à ce genre de pratiques. Mais il faut s'en indigner : le principe constitutionnel de la non-rétroactivité des lois constitue un des fondements de la démocratie parlementaire, et le mépris dans lequel on le tient est significatif de la crise des institutions.

(18) Jugement prononcé le 24 juin 1976.

MARC BAUS

La recherche scientifique

Hier un « modèle », demain des ruines ?

L'organisation de la recherche scientifique adoptée en Belgique il y a maintenant près de 17 ans est souvent citée en exemple dans les ouvrages spécialisés. Il est vrai qu'à l'époque, des pays tels que le Canada, les Pays-Bas et la Suède s'en sont inspiré. Afin de mieux pouvoir évaluer l'organisation de la recherche scientifique en Belgique ainsi que son évolution historique, nous allons d'abord rappeler un certain nombre de points. Nous nous limiterons cependant aux seuls points dont l'importance politique est encore facilement perçue dans le contexte actuel. Commençons par dresser un bref tableau

1° des organes qui coordonnent;

2° des institutions qui financent;

3° des établissements qui hébergent la R.S. (recherche scientifique) en Belgique.

1. Organes de coordination

Après une phase de mécénat qui caractérise « l'organisation » de la RS pendant l'entre-deux-guerres — et pas seulement en Belgique — vient une période de forte expansion qui se situe immédiatement après la deuxième guerre mondiale et déclenche une véritable mutation technologique commandée à l'origine par le développement des armements. La Belgique de par son industrialisation ancienne, épargnée par la guerre, reste quelque peu à l'écart de cette mutation technologique et accuse ainsi un retard sur le plan international qui oblige le gouvernement de l'époque à reprendre les choses en main afin de sauver la situation compétitive de la Belgique. Cela se fait en 1957. Le gouvernement de l'époque (A. Van Acker) institue la « Commission nationale pour l'étude des problèmes que posent à la Belgique et aux territoires d'outre-mer le progrès scientifique et leurs répercussions économiques et sociales ». Cette commission généralement appelée « Commission Nationale des Sciences » fut présidée par le roi Léopold III (il s'agit là d'une constante : on retrouve les rois tout au long du développement scientifique de la Belgique) et réunissait des personnalités scientifiques belges.

Cette commission sera à la base de la politique scientifique belge. Elle recommanda la création des *organes de coordination* suivants (effectivement créés par A.R. du 16 septembre 1959) :

a) Le Comité ministériel de la politique scientifique (C.M.P.S.) présidé par le premier ministre et regroupant tous les ministres intéressés à la politique scientifique (finances, agriculture, santé, enseignements...);

b) La Commission interministérielle de la politique scientifique (C.I.P.S.) composée de 13 « techniciens » des différents ministères qui préparent et exécutent les décisions gouvernementales en la matière. Actuellement la CIPS est présidée par le secrétaire général des services de programmation de la politique scientifique (S.P.P.S.) qui constituent l'administration du Secrétaire d'Etat à la politique scientifique;

c) Le Conseil national de la politique scientifique (C.N.P.S.) qui comprend 27 membres choisis parmi les personnalités représentatives de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur, de l'industrie, du commerce et des syndicats. Il établit un inventaire permanent de notre potentiel scientifique et propose au CMPS les voies et moyens de son expansion dans le cadre de l'expansion du produit national. Il est assisté de deux comités permanents, le « Comité de liaison Université-Industrie » et le « Comité d'experts scientifiques ».

L'impulsion initiale à cette politique scientifique a été donnée par des crédits d'Etat de 2 milliards de FB. et des crédits de l'industrie de 1 milliard de FB. A cela vient s'ajouter le lancement en 1960, sous l'impulsion du CNPS, d'un emprunt à long terme (30 ans) sous garantie de l'Etat. Cet emprunt à taux d'intérêt très faible (2 %) devait se monter en 10 ans à 3 milliards de FB. par tranches annuelles de 300 millions. Les prévisions concernant cet emprunt ont été faussées, côté gouvernement par les « troubles congolais » mais surtout par les nettes réserves de l'industrie privée. Les crédits ainsi collectés sont remis à une « Fondation Nationale pour le Financement de la Recherche Scientifique » et distribués par le gouvernement sous formes de subsides.

2. Institutions d'encouragement à la recherche

L'ensemble des fonds publics destinés à la RS est distribué généralement à travers les grandes fondations :

a) Le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS) qui est actuellement un établissement d'utilité publique fut créé par l'A.R. du 2 juin 1928 à la suite d'un appel du roi Albert lors de la célébration du 110e anniversaire de la *Société John Cockerill.* Au début, le FNRS s'intéressait surtout à la science appliquée et en fait aux problèmes posés par notre industrie. Depuis la création de l'IRSIA en 1944 (cf. 2b) le FNRS se limite à promouvoir la recheche fondamentale.

Le Conseil d'administration du FNRS comprend un secrétaire général, 9 représentants des institutions d'enseignement supérieur, 4 représentants des académies et 14 membres désignés par la « Fondation Universitaire » (institution privée qui a pour objet le développement de la RS en Belgique). Actuellement ces derniers sont cooptés et leur nombre augmenté. La présidence du Conseil est assumée par le recteur d'une grande université. Les revenus du FNRS proviennent :

1) des intérêts de capitaux constitués depuis 1928 et provenant de banques, de l'industrie, du commerce et de particuliers, et

2) d'une subvention de l'Etat correspondant à un pourcentage qui est actuellement de 4,44 % des crédits inscrits au budget du

ministère de l'Education nationale pour les universités de l'Etat en application de la loi du 23 avril 1949, modifiée par celle de 1960 et de 1965, mais la loi Humblet-de Croo vient d'amputer un nouveau morceau de cette subvention.

Ces revenus sont affectés à des subventions aux jeunes chercheurs (bourses), chercheurs sous contrats, à des projets collectifs et à de l'équipement de laboratoires.

b) L'Institut pour l'encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture (IRSIA). Les vingt membres de son conseil d'administration sont nommés par le roi et proposés par le FNRS (14), par le ministère des Affaires économiques (4) et celui de l'Agriculture (2). Le gouvernement est représenté au conseil d'administration par un commissaire et un inspecteur des finances. Le président est en général choisi dans le monde industriel. Les ressources de l'IRSIA proviennent d'un subside annuel du gouvernement (20 millions de FB. au départ en 1945, 2'5 millions en 1961 et 1,245 milliard en 1974). L'IRSIA octroie des bourses aux jeunes chercheurs mais la part la plus importante de son action est représentée par des subventions (en général à raison de 50 %) pour l'exécution de recherches intéressant l'industrie et l'agriculture. Parmi les bénéficiaires de l'IRSIA en 1974, on relève par ordre décroissant des montants : le centre de recherches métallurgiques (CRM), le comité d'études des matériaux nouveaux *(Métallurgie Hoboken, Overpelt, Usines Henricot, CRM), S.A. Agfa-Gevaert,* centre d'électronique appliquée *(ACEC, Bell-Tell, MBLE), L'Union Chimique Belge, S.A. Solvay, S.A. Glaverbel-Mécaniver, Janssen Pharceutica, S.A. Christiaens,* etc. Il s'agit en général d'associations (verticales ou horizontales) de firmes industrielles. L'IRSIA finance également les « centres de Groote » qui sont des centres scientifiques et techniques pourtant le nom du ministre qui en prit l'initiative (A. Loi du 30 janvier 1947).

c) Les trois fonds associés au FNRS œuvrent depuis l'A.R. du 18 janvier 1965 sous sa tutelle. Ils ont néanmoins des budgets et conseils d'administration séparés. L'extension prise après la guerre par les sciences nucléaires a amené le FNRS à créer en son sein en 1945 l'Institut interuniversitaire des sciences nucléaires (IISN) transformé en établissement d'utilité publique par l'A.R. du 6 septembre 1951. C'est dans les rangs de l'IISN que furent recrutés les collaborateurs du Centre de Mol. L'IINS fut soutenu financièrement, successivement par le ministère de l'Education nationale, le Commissariat à l'Energie Atomique et depuis 1958 par le ministère des Affaires économiques.

En vertu d'une convention signée à l'époque par le ministre de la Santé publique (Leburton) et par le FNRS fut créé le Fonds de la Recherche Scientifique Médicale (FRSM), financé par une inscription au budget de la Santé publique fixée chaque année par son ministre.

Le Fonds de la Recherche Fondamentale Collective (FRFC) également géré par le FNRS, stimule la recherche en équipe. Les ressources du FRFC proviennent d'une inscription portée chaque année par le ministre de l'Education nationale au budget de son département.

3. Etablissements de recherche

En Belgique la recherche scientifique s'effectue, pour le secteur public, dans les universités (Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Louvain, Mons et Namur), à l'Ecole Royale Militaire, et dans les établissements scientifiques de l'Etat (Centre d'Etude de l'Energie Nucléaire de Mol, le Centre National d'Etudes et de Recherches Aéronautiques, le Jardin Botanique de l'Etat, l'Observatoire, l'Institut des Sciences Naturelles et les 12 Centres Agronomiques de l'Etat).

Pour le secteur privé peu de données sont connues. En 1961, 4 % du total des entreprises employant plus de 10 personnes, soit 430 firmes, se livraient à des activités scientifiques et la moitié de celles-ci possédaient des laboratoires de recherches. Ces activités scientifiques occupent 7 ‰ de la main-d'œuvre industrielle.

Les failles

Après cet aperçu forcément incomplet des institutions qui gèrent la RS en Belgique, quelques remarques permettront de comprendre les failles du système.

Reprenons-les dans l'ordre des rubriques ci-dessus. Au point de vue de l'organisation de la RS, la seule instance qui ne soit pas purement gouvernementale est le CNPS. Or, il s'agit ici d'une commission consultative et ce qui plus est une commission dont les avis sont de moins en moins écoutés ces dernières années. Au niveau du financement de la RS il est important de remarquer que tous les budgets dont il a été question sont annuels. Il est dès lors impossible de faire des projets à long terme. Dans les pays voisins il est devenu courant de présenter des budgets de RS portant sur une période de cinq ans. De plus l'effort global de la Belgique en RS (1,2 % du PNB en 1971) se compare défavorablement avec celui de nos voisins (variant de 1,8 % à 2,1 %). Au niveau des établissements enfin il faut remarquer que nos gouvernements « encouragent » la RS mais n'ont pas de projets propres récents. Finalement, il est frappant d'observer la faible part prise par l'industrie privée dans le financement de la RS comparé aux avantages qu'elle tire par exemple de la seule IRSIA.

D'autre part, sous son aspect humain, la RS concerne des travailleurs généralement désignés comme « chercheurs ». Or, bien que l'on en parle, il n'existe en Belgique aucun statut de chercheur. Quant à la carrière du chercheur, elle se limite, dans le secteur public, à une variété de contrats de durée limitée auprès des institutions mentionnées ci-dessus en 2), et des contrats de durée indéterminée auprès du seul FNRS.

Et l'avenir ?

Récemment un ensemble de mesures gouvernementales généralement désignées sous le nom de « Projet Geens » est venu modifier fondamentalement la situation du chercheur. Ce projet sera probablement d'application au cours de l'année académique qui commence. En effet, l'A.R. du 7 juillet 1976 réalise déjà deux de ses volets alors qu'un troisième (approuvé par le conseil des ministres du 18 juin 1976) et quatrième (approuvé par le CMPS le 24 juillet 1976)

volets sont actuellement soumis à consultation syndicale. En bref, ces arrêtés limitent à six ans d'ancienneté scientifique la durée des contrats temporaires tout en permettant aux universités d'engager, dans certaines limites, du personnel pour une durée indéterminée. Ces mesures sont annoncées comme une rationalisation de la situation chaotique existante. En fait il n'en est rien : elles s'inscrivent parfaitement dans la politique d'austérité du gouvernement Tindemans. En effet, ces mêmes arrêtés Geens prévoient la redistribution des subsides des fonds associés au FNRS (IISN, FRSM, FRFC : cf. 2°, c ci-dessus) entre toutes les universités qui auront également la responsabilité de leur gestion (par intermédiaire d'un conseil de la recherche dépendant directement du C.A. de l'université en question). Il en résulte que le FNRS, déjà sous le coup des restrictions résultant de la loi Humblet-De Croo, voit son budget une nouvelle fois amputé. Devant cette situation il semble que le FNRS ne sera plus en mesure d'accorder de nouveaux montants à durée indéterminée après la promotion de 1976. Il ne sera donc plus question, pour les jeunes chercheurs de faire carrière au FNRS. De plus, la plupart d'entre eux auront une ancienneté de six ans à l'expiration de leur contrat actuel et, par application de l'autre partie des arrêtés, ils ne pourront pas non plus solliciter de postes temporaires. D'autre part, les chercheurs qui bénéficient déjà d'un contrat de durée indéterminée auprès du FNRS pourraient être transférés du FNRS vers le cadre que les arrêtés Geens auraient créé auprès des universités. Dans ces conditions, le cadre ainsi « ouvert » serait, d'après les estimations actuelles, immédiatement saturé. Les nouveaux emplois annoncés deviendraient en fait inexistants et toute possibilité de recrutement serait bloquée.

En conclusion, il n'est pas exagéré de dire que la politique gouvernementale conduit au démantèlement, à la destruction de la recherche scientifique en Belgique alors qu'au départ celle-ci était basée sur un certain nombre d'institutions dont la valeur avait même été reconnue à l'étranger.

Ecrit en 1974 déjà, par Marcel Hotterbeex

PARCELLISATION ET INSTABILITE DES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

...

Les activités scienfiques et l'enseignement supérieur, surtout universitaire, sont découpés en multiples petits morceaux que l'on dresse les uns contre les autres. C'est bien là un aspect caractéristique de la concurrence capitaliste, source de gaspillages. Ce découpage en petits morceaux et l'instabilité qui y est associée rend d'ailleurs plus facile l'action du pouvoir capitaliste face à des adversaires séparés et parfois antagonistes.

Il existe des dizaines de fondations consacrées à la recherche et totalement indépendantes les unes des autres. L'absence de politique de la Recherche en Belgique rend d'ailleurs toute coordination impossible. L'absence, voulue, de synthèse des connaissances scientifiques s'appuie sur une ultra-spécialisation qui enferme chaque chercheur dans sa petite cellule.

Quant aux formes d'antagonisme, elles s'illustrent par la situation des chercheurs et des membres du personnel scientifique des

Universités. En effet, alors que les uns et les autres collaborent au même travail, leur statut différent les met obligatoirement en opposition lorsqu'il s'agit d'une nomination définitive. C'est un bel exemple de l'utilisation d'une législation en vue de dresser les uns contre les autres des gens qui ont même intérêt et même objectif.

RESTRICTIONS BUDGETAIRES ET CHOMAGE EN WALLONIE

A valeurs égales, les budgets sont progressivements réduits. Il ne faut pas tomber dans le piège des déclarations gouvernementales qui parlent de l'augmentation des budgets en francs sans tenir compte de la dévaluation, des exigences supplémentaires et de la variation des moyens nécessaires. Quand on fait toutes ces corrections, on constate qu'en Wallonie, la politique présente conduit à une réduction effective des budgets. Ceci met en valeur l'obstacle que constitue le pouvoir unitaire au développement de la Wallonie.

La situation sociale des chercheurs et des universitaires se dégrade profondément, (Il suffit de voir l'évolution des traitements de l'armée pour se rendre compte de cette différence !) Dans la hiérarchie des traitements de l'Etat, il existe un décalage constant vers le bas de leurs rémunérations. Que dire si l'on effectue une comparaison avec les traitements du privé qui leur étaient équivalents au début de ce siècle. Pour la plupart, ils n'accéderont plus aux sommets de la carrière, le nombre des places est limité. Un phénomène inconu jusqu'ici s'installe en force : le chômage dû à des licenciements et à un manque de places pour les nouveaux diplômés.

En résumé, chercheurs et universitaires, qu'ils en soient conscients ou non, sont objectivement prolétarisés dans notre capitalisme monopoliste d'Etat.

...

Extrait de « La science, l'université et la recherche scientifique dans la région liégeoise », un dossier de la fédération liégeoise du P.C.B., décembre 1974.

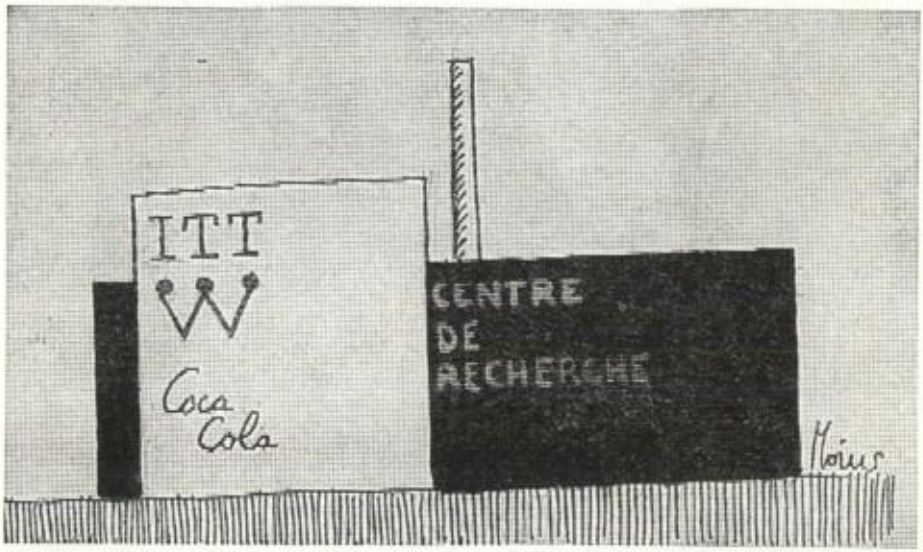

PIERRE GILLIS

Du projet Humblet-De Croo au vote de la loi-programme

Installé rue de la Loi en juin 1974, le gouvernement Tindemans ne tarde pas à organiser des restrictions budgétaires au détriment de l'Education nationale, de la Santé publique, de la Sécurité sociale. Au début de 1975, les attaques contre l'enseignement supérieur et la recherche scientifique prennent un tour aigu.

Un projet d'arrêté royal relatif à la carrière de chercheur (première version du projet Geens), conçu dès la fin de 1974, avait rencontré l'hostilité du front commun syndical. Des démarches menées par les directions syndicales au plus haut niveau, et appuyées par la mobilisation des travailleurs scientifiques, amènent le gouvernement à retirer le projet.

PREMIERE PHASE : RECUL MINISTERIEL

En mai 1975, les ministres Humblet et De Croo, non contents de s'en prendre à l'école maternelle, primaire et secondaire — ce qui leur vaut, le 23 mai à Bruxelles, une manifestation nationale groupant 25.000 enseignants protestataires — présentent un avant-projet de loi sur le financement des universités et la recherche scientifique. Ce texte constitue l'adaptation, la « rationalisation » en période de crise, des principes de la loi de 1971, que nous avons analysés plus haut.

Tout en conservant la règle de base de cette loi — financement des universités en fonction du nombre d'étudiants — MM. Humblet et De Croo en redéfinissent les termes, en revoient les chiffres, en restreignent les critères, dévalorisant encore davantage l'enseignement et la recherche universitaires. Le nombre plancher est abaissé. Le nombre plafond est désormais fixé pour les grandes universités aussi au double du premier. Le terme « étudiants mis à charge » remplace celui d'« étudiants inscrits ». La réduction du taux d'encadrement spécifique menace l'emploi et porte atteinte à la qualité de l'enseignement. L'étranglement des crédits à la recherche accentue la main-mise des intérêts privés. Et le budget social risque de se rétrécir comme une peau de chagrin.

Les ripostes seront rapides et efficaces : sévère note critique de l'université de Liège, manifestations régionales à Gand le 28 mai, à Louvain-la-Neuve le 29 mai, pétitions ou arrêts de travail à Gembloux, Anvers, Mons, Bruxelles, grève de dix jours à l'université de Gand où la décision de ne pas prolonger le mandat de cinq assistants suscite un durcissement général de l'opposition à la politique

ministérielle (1). Tout cela conflue en une manifestation nationale dans la capitale le 19 juin, manifestation réussie alors que la mobilisation des étudiants est rendue impossible par la préparation des examens. Le gouvernement qui avait annoncé son intention de faire voter l'avant-projet (devenu projet de loi dans l'intervalle) par les deux Chambres avant les vacances parlementaires, doit reculer. C'est que le mouvement a été vigoureux et unitaire de la base au sommet; il a été soutenu par le front commun syndical à tous les niveaux, et il a trouvé de larges échos au Parlement. Même le C.V.P. avait estimé devoir apporter des amendements au projet gouvernemental. Le 4 juin, Louis Van Geyt avait développé une interpellation réclamant l'ouverture de négociations avec le front commun. Le P.S.B. avait déclaré « inacceptables » les mesures prévues par Humblet - De Croo; situant ces mesures dans le contexte de la crise, le P.C.B. avait assuré les travailleurs en lutte de son entière solidarité.

DEUXIEME PHASE : LA LOI-PROGRAMME

Après les vacances, malgré les promesses de poursuite de l'action engagée en mai-juin, les organisations syndicales, pas plus les sections des universités que les organisations « au sommet », ne déploient une grande activité. Un glissement s'est opéré : l'initiative est passée du côté des étudiants.

Face à la décision gouvernementale d'intégrer l'ancien projet Humblet - De Croo à peine revu, sous la forme d'un chapitre (le chapitre III) dans la loi relative aux propositions budgétaires pour 1976, dite loi-programme, la riposte étudiante ne tarde pas et va rapidement s'organiser. Une première manifestation réunit 2.000 étudiants à Bruxelles le 6 novembre. L'ensemble des centres universitaired se met ensuite en branle avec la série des manifestations régionales coordonnées du 13 novembre.

A ce stade de la mobilisation, l'accent est prioritairement mis sur la nécessaire information : il s'agit d'expliquer au plus grand nombre en termes clairs la portée antidémocratique et la nocivité du dessein gouvernemental. Des initiatives diverses sont prises dans ce sens : livre blanc du Front national étudiant, dossier sur la loi-programme présenté par la faculté de médecine de l'U.L.B., numéro spécial « Humblet - De Croo » du mensuel l'« Offensive » des étudiants communistes, etc.

Certes, la sensibilité étudiante varie beaucoup d'une université à l'autre : si à Bruxelles, une habitude déjà ancienne de collaboration entre représentants étudiants et délégations syndicales a réduit les réflexes anti-syndicaux des assemblées étudiantes, il n'en va pas de même à Liège et surtout à Louvain, où c'est seulement au cours de la lutte que l'unité réalisée entre étudiants et membres du personnel fera reculer l'anti-syndicalisme. Mais à travers cette diversité, une synthèse s'opère nationalement par la création d'un Front National Etudiant, structure de circonstance issue de la lutte elle-même, au

(1) Tenant compte de cette opposition unanime, le Bureau le l'université rapportait la décision de non-renouvellement de mandats. Mais le Commissaire du gouvernement, interjettant appel, imposa la non-réintégration. Ce fait, joint à des pressions diverses visant à obtenir des personnels un désaveu de l'action gréviste, eut un effet démobilisateur et de repli.

sein duquel les positions corporatistes sont mise en échec. A preuve l'accent mis sur les mots d'ordre de rejet du chapitre III de la loi-programme, du refus des licenciements et de la limitation des budgets sociaux. La recherche de l'alliance avec le front commun syndical se situe dans la logique de ces prises de position.
Les dirigeants du front commun syndical, ne répondent que mollement aux propositions qui leur sont faites. La dernière réunion officielle du F.C.S. et F.N.E. date du 17 novembre : elle a permis la préparation de la manifestation nationale du 21 à Bruxelles, dont le dynamisme et l'ampleur furent remarquables. Pour la première fois peut-être dans son histoire le mouvement étudiant avait su, pour l'essentiel, dominer son corporatisme, les particularismes locaux et son anti-syndicalisme latent. Mais le 21 novembre est à cet égard un sommet : la situation va se dégrader alors que les échéances se précisent. En effet, le débat sur le chapitre III de la loi-programme s'ouvre le 3 décembre à la Chambre et il confirme la détermination gouvernementale de réduire le Parlement au rôle de chambre d'entérinement, en recourant à des procédés qui s'apparentent de très près aux pouvoirs spéciaux.

Simultanément (et ce n'est évidemment pas une coïncidence) l'écart se creuse entre front commun syndical et front national étudiant : la manifestation du 9 décembre (la plus massive) est décidée à l'appel du F.N.E. et de la plupart des sections syndicales locales, en l'absence de prise de position syndicale nationale; celle du 18 décembre à l'appel du seul F.N.E. (2)

Dans cette phase de la lutte, l'expérience et la cohésion politiques du front étudiant s'avèrent insuffisantes pour faire face au désarroi et au sentiment d'impuissance qui résultent de l'attitude des directions syndicales. Chaque université, parfois même chaque faculté, va définir ses mots d'ordre et ses moyens d'action.

LA COUPURE AVEC LES SYNDICATS

L'analyse du mouvement exige que soit bien située la « rupture » décrite ci-dessus : elle ne se passe pas tant entre F.C.S. et F.N.E., qu'entre participants au mouvement contre Humblet - De Croo (étudiants et sections syndicales locales) et la direction du front commun syndical.

Elle a été mise crûment en lumière une première fois par l'entrevue du 9 décembre entre le Premier ministre et les porte-parole de la C.G.S.P. et de la C.C.S.P., au cours de laquelle ces derniers ne mettent au centre de leur démarche ni le retrait du chapitre III de la loi-programme, puisqu'ils se satisfont des garanties gouvernementales exprimées dans le cadre de celle-ci (c'est-à-dire des arguments avancés par M. Humblet depuis le début de la lutte), ni même des programmes syndicaux en matière d'enseignement supé-

(2) on peut remarquer que les premières apparitions des tendances qui ont dominé la fin du mouvement (« débordements ») datent du jeudi 4 décembre, lors de la manifestation régionale de Bruxelles et davantage lors de la manifestation ntionle du 9 décembre. Elles sont donc postérieures à la dégradation des rapports F.C.S.-F.N.E. décrite ci-dessus. Renvoyer la responsabilité de la « distanciation » sur le gauchisme du front national étudiant nous paraît donc faire référence à la composition de ce front et singulièrement à la présence de représentants d'organisations gauchistes en son sein, plutôt qu'à des comportements sur le terrain.

rieur et de recherche, élaborés depuis près de dix ans. Les protestations des délégués syndicaux devant ce « lâchage » en pleine lutte sont significatives de l'état d'esprit qui régnait à ce moment parmi les syndiqués : des protestations écrites émanent (au moins) des sections C.G.S.P. de l'U.L.B., de la V.U.B. de Gembloux et de Mons et la Commission mixte de la C.G.S.P. (organe consultatif qui rassemble des représentants des centres universitaires et de recherche scientifique) y joint ses doléances orales.

Force nous est donc de constater qu'à ce moment les dirigeants du front commun syndical refusent de prendre en charge la bataille contre le chapitre III de la loi-programme.

Pourquoi ?

Le problème dépasse à coup sûr le domaine universitaire. Mais tout se tient : si les courants dominants du mouvement ouvrier portent d'évidentes responsabilités dans l'échec de cette bataille, il serait dangereux de ne pas voir les failles du mouvement universitaire, et les conséquences de ces dernières.

LE MOUVEMENT OUVRIER FACE A LA CRISE

Avec moins de vigueur certes qu'à la fin de l'été 1976, l'austérité frappe déjà les travailleurs à la rentrée d'octobre 1975. Il s'agit d'une première offensive globale du pouvoir; cette offensive se veut encore prudente et tout se passe comme si le gouvernement cherchait le point faible, la fissure par laquelle faire passer un programme « d'austérité tous azimuts ». L'université, qui avait bien résisté à l'attaque Humblet - De Croo de juin, demeure une cible privilégiée.

Le projet de loi-programme va bientôt être suivi d'un projet de loi sur la « relance » de l'économie. Le gouvernement décide (conseil de cabinet du 7 novembre 1975) de bloquer les salaires et geler les conventions collectives. Le parti communiste déclare aussitôt cette prétention inacceptable. Mais si la F.G.T.B. s'y oppose fermement, il n'y aura pas — du moins dans l'immédiat — de position commune des organisations syndicales à ce propos.

Dans le pays, les répliques sont nombreuses, souvent énergiques, pendant longtemps sectorielles : qu'il s'agisse des enseignants, du personnel des A.C.E.C. ou de Glaverbel, de la pétrochimie ou du pétrole, des jeunes touchés par le chômage, grèves et manifestations témoignent tout au long de l'hiver 1975-1976 de la combativité des travailleurs. Des résultats non négligeables sont obtenus, comme par exemple l'abandon par le gouvernement de sa prétention à suspendre l'indexation des salaires et traitements au-dessus de 40.000 F ou à geler les conventions collectives.

Ce qu'il faut bien voir, c'est la préoccupation constante du gouvernement Tindemans d'isoler les forces les plus combatives du mouvement ouvrier et par ce biais d'affaiblir et de mettre en cause le front commun syndical. Détourner la C.S.C. du développement de la lutte commune contre la crise et donc contre la loi-programme voilà à quoi vise M. Tindemans. Ce n'est d'ailleurs pas sans raisons qu'il s'inquiète : depuis quelques années, la politique « traditionnelle » de collaboration de classe, est au sein de la C.S.C. de plus en plus battue en brèche, encore que de manière inégale selon les secteurs et les régions. De fortes tensions y existent à tous

les niveaux, entre une « gauche » attentive aux réalités économiques, sociales et politiques de la lutte des classes, et une « droite » imprégnée d'idéologie bourgeoise et encore soutenue par d'importants effectifs, surtout en Flandre. Avec son souci de ne pas gêner l'action des ministres sociaux-chrétiens et sa phobie de voir son organisation débordée par une action de masse « politique », Jef Houthuys incarne bien cette droite.

Dans le monde universitaire, la Landelijke Bedienden Centrale (L.B.C., homologue flamand de la C.N.E.), bien implantée à la Katholieke Universiteit Leuven, compte dans ses rangs des éléments liés au C.V.P. et donc au gouvernement; ils ont certainement encouragé Jef Houthuys à résister à une unification des luttes. Mais quelle que soit son autorité, il n'a pu empêcher que se déroule dans tout le pays, le 23 décembre 1975 à l'appel du front commun syndical, une grève interprofessionnelle d'une heure contre certains aspects de la politique d'austérité.

Les syndiqués chrétiens les plus combatifs ne sont toutefois pas parvenus à associer leur organisation à la puissante manifestation organisée par la F.G.T.B., le 13 mars 1976 à Bruxelles.

Au sein du mouvement socialiste, s'il est patent que c'est la F.G.T.B. qui « tire » le P.S.B. en avant et l'influence positivement, il est évident aussi que la F.G.T.B. ne représente pas un bloc monolithique. Des secteurs entiers y restent dominés par des leaders droitiers (cf. la récente grève des dockers, par exemple) et il n'est guère difficile d'y relever des atteintes à la démocratie syndicale et des manifestations de bureaucratisme. Cependant, à considérer la F.G.T.B. dans son ensemble, le noyau dirigeant tend à prendre plus nettement appui sur la combativité des travailleurs et à affirmer plus clairement son indépendance — à l'égard des monopoles et du gouvernement d'abord, mais même à l'égard de la direction du P.S.B.

Le passage de ce dernier dans l'opposition, depuis 1974, revêt à coup sûr une signification qui dépasse la dimension d'une traditionnelle « cure d'opposition ». Le choix du P.S.B. a été motivé à notre estime par deux faits : l'aggravation des difficultés du pouvoir, la pression des forces les plus combatives du mouvement ouvrier. Cela ne signifie pas pour autant la fin des nostalgies participationnistes, des tentations de gérer la crise à la Helmut Schmidt.

Le caractère et le ton de l'opposition menée par le P.S.B. aux plans gouvernementaux sont d'ailleurs variables : fracassante quand il s'agit des fusions de communes, elle est beaucoup moins spectaculaire quand il s'agit de la loi-programme ou de la loi de relance. Certes, nombre de parlementaires du P.S.B. ont développé tant à la Chambre qu'au Sénat des arguments très sérieux contre le chapitre III de la loi-programme, et ils ont mené, conjointement avec le groupe communiste, une exemplaire bataille d'amendements. Mais cela s'est passé presque exclusivement *dans* l'enceinte du Parlement.

FAIBLESSE POLITIQUE

Ces brèves indications montrent, pensons-nous, les insuffisances de l'opposition globale des forces ouvrières et populaires à la politique de crise du pouvoir. La principale faiblesse de cette oppo-

sition est d'ordre politique : elle résulte avant tout du fait que l'opposition de gauche considérée dans son ensemble, n'est pas parvenue — n'était en tous cas pas parvenue l'an dernier — à rendre perceptible et surtout crédible au mouvement ouvrier et au pays la perspective de rechange, la perspective d'une politique AUTRE qui frayerait une issue progressiste à la crise.

Pourquoi, lors de la grève générale d'une heure contre la loi-programme, le 23 décembre 1975, aucun mot d'ordre n'avait-il trait au chapitre III ? Un certain nombre de facteurs locaux ou conjoncturels ont sans doute pesé sur les événements : l'importance inégale des actions de la C.G.S.P. à la base explique les hésitations de certains permanents nationaux, surtout néerlandophones.

Pour mémoire, les membres du personnel de l'université de Gand, traumatisés par l'échec de leur grève en juin 1975, n'ont pratiquement pas participé au mouvement.

Par ailleurs, la reprise des négociations intersectorielles, en particulier pour la convention collective dans les secteurs publics, a incité les directions de la C.G.S.P. et de la F.G.T.B. à minimiser les problèmes universitaires. Tournant le dos à une féconde dialectique action/négociation, on a préféré ne pas « compromettre » une négociation globale pour un problème particulier, alors que ce particulier pouvait, à certaines conditions, devenir le levier d'un succès dans la négociation.

Reste encore à noter, car ce résidu n'est pas négligeable, qu'il subsiste chez la plupart des militants syndicaux des réticences à s'engager dans des actions communes avec les étudiants. Ces réticences s'alimentent à des expériences passées, pas toujours heureuses notamment lors de la campagne contre les arrêtés d'exécution de la loi de financement des universités de 1971 (arrêtés Claes-Hurez).

Mais au-delà de ces éléments particuliers — qui renvoient à des difficultés réelles ! — l'attitude du front commun syndical procédait, outre le manque de confiance dans la possibilité de faire échec à la politique d'austérité, d'une sous-estimation de la nécessité de l'investissement de l'université par la classe ouvrière (3).

---

(3) Voici comment Louis Van Geyt, président du P.C.B., évoquait le problème dans son rapport au XXIIme congrès du parti, tenu à Gand en avril 1976. « Je voudrais évoquer brièvement l'attitude du mouvement ouvrier et de ses forces les plus combatives vis-à-vis des luttes et des revendications de certaines couches non-prolétaires qui se heurtent à la politique de crise. Je pense ici, notamment, à la récente lutte nationale des travailleurs des universités et des centres de recherche, des étudiants et de l'ensemble du monde universitaire contre le chapitre III de la loi programme. Il est incontestable que cette lutte n'a bénéficié de la part des forces principales du mouvement ouvrier que d'un soutien limité. Et cela, alors que son enjeu touchait en fait aux intérêts de l'ensemble des forces démocratiques. En outre, non seulement la plupart des travailleurs des universités (y compris une partie importante du personnel enseignant et scientifique) mais encore une grande partie des étudiants ont cette fois adopté une orientation qui n'avait rien de commun avec les comportements ultra-gauchistes et anti-syndicaux qu'on avait vu prendre le dessus lors de conflits précédents. Ceci indique qu'il faudra sans doute consacrer plus d'efforts — et cela vaut d'abord pour nous — à amener les forces principales du mouvement ouvrier à mieux percevoir ET la portée des luttes contre la politique de crise d'autres couches de la population ET l'apport que ces luttes peuvent fournir à la cause commune, ET l'opportunité d'une solidarité mutuelle renforcée, dans le respect réciproque de l'autonomie et des aspirations spécifiques de chacun ».

Anticipant sur le chapitre « Université et lutte des classes » nous voudrions souligner ici que l' *« université fait aujourd'hui pleinement partie du système de superstructure de la bourgeoisie »*, puisque, avec l'avènement du C.M.E. la responsabilité de former professionnellement les cadres du régime lui incombe désormais (fonctionnaires, personnel politique, « managers »).

A l'opposé, la responsabilité du mouvement ouvrier se caractérise par la nécessité de conquérir ce bastion afin de progresser vers la désagrégation du bloc hégémonique constitué autour de la bourgeoisie monopoliste.

De manière générale, le réformisme est incapable de remplir cette tâche, puisqu'il est lui-même dépourvu d'une vision cohérente de la société, coincé qu'il est entre les aspirations de la classe ouvrière et l'idéologie de la bourgeoisie qui le pénètre profondément.

Ce n'est pas l'échec de la bataille contre le chapitre III de la loi-programme qui infirme cette idée.

Mais dire que l' « université doit profondément se transformer de l'intérieur et que seuls des objectifs définis par l'ensemble des travailleurs ... peuvent aider les travailleurs des universités à réaliser ces transformations » ne signifie pas que cette transformation puisse s'effectuer *sans* les travailleurs des universités.

Cette idée est pour nous cruciale dans la mesure où elle relie la lutte pour la transformation de l'université et de la société à la lutte contre l'austérité dans le domaine universitaire. Au sein même de l'université, les alliés potentiels (quand ils ne le sont pas déjà) du mouvement ouvrier sont évidemment ceux dont la position est la plus instable : à la fois les plus vulnérables par leur statut et les plus gênants (« critiques et insubordonnés » pour reprendre l'expression de Rayet), ils seront — et sont déjà — les premières victimes des rationalisations.

La compréhension de la situation de classe de l'université (superstructure du système capitaliste) et la constatation d'abus réels, de gaspillages évidents ne peut nous faire perdre de vue l'essentiel : *la lutte pour la transformation de l'université passe par le rejet des mesures d'austérité.* Cette idée-force n'a malheureusement pas été acceptée par un des courants les plus progressistes du MOC, celui qui lutte depuis longtemps déjà en faveur de l'éducation populaire, a pris fait et cause pour l'austérité prônée par MM. Humblet-De Croo (4).

En décembre 1975, « La Cité » estimait que cette austérité ferait perdre sa mauvaise graisse à l'enseignement supérieur et elle plaidait pour l'équité des sacrifices partagés... Aux yeux de ces militants, la contradiction principale dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche oppose les universités considérées comme des institutions homogènes au service de la bourgeoisie, et le mouvement ouvrier, envisagé dans une acception restreinte, et dont l'intervenion est conçue comme extérieure au terrain universitaire proprement dit. S'ils acceptent d'appuyer la lutte pour l'emploi (en privilégiant le combat du P.A.T.O. par rapport à celui des chercheurs), la conception que ces syndicalistes se font de la lutte des

---

(4) Il ne fallut pas attendre longtemps pour que le MOC s'oppose au ministre Humblet à propos du projet d'université ouverte.

classes les empêche d'apercevoir les possibilités d'alliance qui existent dans les milieux universitaires, et de situer dans le champ de la lutte des classes des combats comme celui contre Humblet-De Croo.

De manière générale, si les forces progressistes ont pu construire et maintenir jusqu'à un certain point le front large, capable de mobiliser étudiants et travailleurs dans les universités, elles n'ont pas été à même en revanche d'exercer une pression suffisante sur les directions syndicales pour que celles-ci assument réellement le combat contre le projet Humblet-De Croo. Et ceci a réagi sur cela.

La défaite subie est donc avant tout politique et idéologique. Les forces politiques progressistes n'ont pas mené la bataille d'envergure qu'il importait de mener dès qu'apparurent les menaces contre l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, c'est-à-dire au moins depuis la fin de 1974. Elles ne l'ont pas fait parce que, dans leur ensemble, elles n'ont pas compris la nécessité pour le mouvement ouvrier d'investir l'université — parce qu'elles n'ont pas vu que la lutte pour défendre et transformer l'université passe par le rejet des mesures d'austérité — parce qu'elles n'ont pas opposé à la politique gouvernementale de crise une alternative progressiste crédible.

POUR OU CONTRE LA DISJONCTION

Nous pensons que le débat sur le mot d'ordre tactique « Disjonction du chapitre III de la loi-programme » ne peut s'interpréter en dehors de ce contexte. Rappelons que dès la réouverture de la session parlementaire, fin octobre, les groupes communiste et socialiste demandent au gouvernement de disjoindre de l'ensemble des dispositions budgétaires du projet, le chapitre III, consacré au financement des institutions universitaires et de la recherche scientifique, ainsi que les chapitres modifiant la fiscalité, les finances communales, la sécurité sociale.

Cette disjonction étant refusée, le 5 novembre 1975, à la veille de la première manifestation étudiante dans la capitale, les porte-parole de l'opposition déposent en commission réunie Budget-Education nationale, divers amendements de fond au chapitre III. Au même moment, l'Union Nationale des Etudiants communistes (UNEC) propose comme objectif à court terme la lutte pour disjoindre le chapitre III du reste de la loi-programme, et pour imposer une véritable négociation. Ce mot d'ordre de disjonction est diffusé et expliqué par l'UNEC, à coup de brochures, de tracts et de meetings. Le parti communiste défend la même position, à l'université comme au Parlement et dans sa presse, où il souligne la solidarité d'intérêts entre mouvement ouvrier et éudiants en lutte contre l'austérité. Nous n'avons pas perçu l'écho de semblable campagne du PSB.

A l'opposé, de nombreux étudiants et membres des personnels universitaires (en moins grand nombre) préfèrent à ce mot d'ordre le slogan *« Non à l'ensemble de la loi-programme »*. C'est qu'ils jugent la disjonction d'essence corporatiste. Sans s'en rendre compte, ils reprennent ainsi un des arguments favoris du ministre Humblet, qu n'a cessé de traiter les personnels universitaires en « privilégiés ».

Or, à nos yeux, se battre dans le secteur spécifique que constituent les universités contre l'un des aspects de la politique d'austérité, c'est renforcer le front général des luttes contre cette politique.

La proposition de disjonction, refusant le tout ou rien, tenait mieux compte des rapports de force en présence et de l'état de faible mobilisation du mouvement ouvrier contre les autres volets de la loi-programme. S'opposer à un pouvoir « fort » qui détraque ses propres mécanismes institutionnels pour imposer sa volonté c'est de surcroît servir la démocratie. Au total, loin de démobiliser, loin de briser un front uni inexistant, la tactique de disjonction était la seule susceptible d'ouvrir une brèche dans le dispositif d'austérité du gouvernement, et ainsi d'aider à la nécessaire alliance étudiants-travailleurs. Encore fallait-il dans cette perspective réaliser *pour le moins* l'union et la mobilisation des forces universitaires sur le mot d'ordre de disjonction. Tel ne fut pas le cas...

On pourrait s'étonner que l'université, précisément dans la mesure où elle fait partie des superstructures de la bourgeoisie, n'ait pu faire jouer en sa faveur, et contre la loi Humblet-De Croo, les liens privilégiés qu'elle a avec la bourgeoisie. C'est que le combat contre Humblet-De Croo a été surtout celui des travailleurs et étudiants des universités, par opposition aux mandarins en qui se matérialise la liaison universités-grande bourgeoisie, même si sous la pression des masses, certaines autorités académiques ont appuyé le mouvement. Certes, des fissures se sont produites dans la majorité gouvernementale au cours du débat sur les amendements de l'opposition : des membres du PLP avaient cru pouvoir y souscrire, s'insurgeant en particulier contre la rétroactivité de la loi. Deux députés PSC et non des moindres, MM. Hansenne et Parisis, qui avaient déposé d'importants amendements jusqu'en séance publique, n'y renoncèrent qu'in extremis, sous la pression du gouvernement, et en déclarant que leur geste devait servir le dialogue promis par le Premier ministre sur une réforme des structures universitaires. Cela indique que le gouvernement a traité sa majorité sans ménagements. Cela montre aussi que les liens « habituels » n'ont pas fonctionné : l'importance de la question a été parfaitement appréhendée par les ministres et les représentants politiques des monopoles. Seule la conjonction mouvement ouvrier-travailleurs et étudiants universitaires aurait pu les amener à céder.

La loi-programme est votée avec son chapitre III.

En dépit de l'échec, la bataille n'a pas été vaine. Le projet Geens s'est trouvé bloqué. Les amendements communistes et socialistes, qui traduisaient les exigeances essentielles des forces en lutte, on été soutenus par toute l'opposition, ce qui peut n'être pas négligeable pour l'avenir. La promesse d'une restructuration de l'enseignement supérieur est acquise. Des possibilités d'organisation ont été révélées. La réflexion politique est en marche — alimentée notamment par la vigueur avec laquelle le mouvement ouvrier réplique à la politique d'austérité en cette rentrée de 1976 : de nouvelles possibilités se créent pour les batailles de demain.

ROSINE LEWIN

Enseignement et société

La crise de l'Université s'inscrit dans un contexte dont on ne peut la dissocier : elle constitue en effet un des multiples aspects de la crise très profonde que traverse le système capitaliste arrivé à son stade de capitalisme monopoliste d'Etat. Crise surtout structurelle, et qui en dépit de quelques signes de fragile reprise, pourrait encore mener à une nouvelle aggravation du chômage, à une nouvelle flambée des prix (1). Crise qui témoigne de l'incapacité d'un système accédant à toutes les ressources techniques modernes, de répondre aux besoins du développement de l'humanité.

Cette crise globale, de la société toute entière, affecte l'enseignement à tous les niveaux, de la maternelle au post-graduat comme elle affecte par ailleurs les domaines de la santé, de l'urbanisme, de la famille, de la morale.

C'est ce contexte global qu'il importe d'évoquer, avant de s'attacher à définir l'alternative que nous proposons.

Et d'abord il faut rappeler que le capitalisme monopoliste d'Etat se caractérise par l'interpénétration, en un mécanisme unique, des monopoles capitalistes et de l'Etat. Celui-ci contribue directement à la concentration des capitaux entre les mains des groupes financiers géants, souvent multinationaux, qui subordonnent à la réalisation du profit maximum le fonctionnement des immenses moyens de production et d'échanges qu'ils possèdent ou contrôlent.

Les interventions de l'Etat dans le but de relancer ou de secourir l'entreprise (et donc le profit) privée sont devenues plus amples et plus systématiques depuis une trentaine d'années. Les débuts de la révolution scientifique et technique, cette irruption de la

(1) Voir « Cahiers marxistes » de septembre 1976.

science directement dans le circuit de la production, postulent une part de plus en plus importante d'investissements consacrés à la recherche, au progrès technologique, aux équipements; ils ont rendu indispensable une aide massive des pouvoirs publics à l'entreprise privée. En effet, les impératifs de la révolution scientifique et technique accentuent la baisse tendancielle du taux du profit, puisque le capital constant tend à s'élever par rapport au capital variable, seule source de plus-value. Mais si cette aide massive de l'Etat (sous forme de subsides, crédits à long termes, dégrèvements fiscaux, etc.) a permis de relever le taux de profit des capitaux privés — en premier lieu des capitaux des entreprises géantes qui dominent l'économie — elle a aussi accentué la tendance à l'inflation. C'est une des contradictions internes les plus décisives du système.

L'école n'est pas étrangère à tout cela.

L'école n'est pas une zone neutre.

Située au niveau des superstructures de la société (ce qui ne signifie pas que l'école est le « reflet » pur et simple de l'infrastructure ou des inégalités secrétées par le système. C'est aussi un terrain de luttes, nous y reviendrons) l'école exerce en dernière analyse pour le compte de la classe dominante un certain nombre de fonctions, dont la plus importante est de perpétuer les rapports de classe existants.

Si l'enseignement est devenu obligatoire en Belgique à la fin de la première guerre mondiale, c'est sous la pression de mouvements contradictoires : celui de la classe ouvrière aspirant à conquérir un des moyens de son affranchissement et celui de la bourgeoisie sentant la nécessité de disposer de producteurs plus qualifiés.

La diffusion de l'enseignement si elle a permis à la classe ouvrière de se libérer de l'analphabétisme et même de pénétrer (sur la pointe des pieds) dans l'enseignement supérieur, a aussi permis à la bourgeoisie de satisfaire ses propres besoins de classe dirigeante. C'est ainsi que l'enseignement est dans notre pays fortement cloisonné et que les enfants y sont soumis à des choix précoces. La réforme de l'enseignement secondaire rénové n'a finalement pas changé grand-chose à cette sélection sociale. Dès avant leur entrée dans l'enseignement primaire, les enfants de la classe ouvrière souffrent de retards socio-culturels dûs au milieu, retards qu'il serait possible de résorber mais qui le plus souvent se clichent ou s'aggravent. Les échecs scolaires, cet abominable gâchis de ressources humaines et matérielles, sont essentiellement le résultat d'une politique de classe. Dès le secondaire, l'enseignement est cloisonné en ateliers d'apprentissage destinés à former des ouvriers à peine spécialisés, en enseignement professionnel, technique et général. Seules les sections de l'enseignement général et certaines de l'enseignement technique donnent accès au supérieur, c'est-à-dire aux fonctions les plus élevées et les mieux rémunérées.

C'est donc bien l'*optique du grand patronat* qui prévaut pour l'essentiel. Car il s'agit pour la F.E.B. de sélectionner des élites d'une part, et d'autre part de former les éléments de fonctionnement du système capitaliste, à la fois spécialisés, aisément reconvertibles, mais cependant dépourvus d'une formation de base solide et polyvalente.

Pour le surplus, les rivalités qui se sont développées au cours du 19e siècle entre bourgeoisie catholique et bourgeoisie libérale ont amené la création de réseaux d'enseignement parallèles et concurrentiels. D'où les caractéristiques de nos structures scolaires — à la fois sélectives, cloisonnées, diversifiées et coûteuses.

Sans doute, les gouvernements belges successifs se sont-ils intéressés au problème de l'enseignement, mais c'est toujours dans une optique de rationalisation technocratique. Qu'il s'agisse du primaire ou du secondaire, l'objectif constant est de préparer à la hâte (école primaire à 5 ans, école secondaire à 11 ans) des « élites » que pourra utiliser un patronat friand de « mobilité » de la main-d'œuvre (2). Loin de résoudre la crise, ces mesures aggravent certaines contradictions, notamment lors du passage du secondaire au supérieur; elles n'ont pas évité le chômage des dites « élites » (3). La même impuissance s'observe dans les pays voisins. Elle s'observe aussi en aval et en amont de l'école. Le système capitaliste crée lui-même ses goulots d'étranglement.

Il doit en effet compter avec le rétrécissement de son aire d'action, par l'extension du système socialiste. Il se heurte dans le Tiers monde au début d'une défense systématique contre le pillage néo-colonialiste. Il ne parvient pas à éviter un énorme gaspillage de ressources en raison des rivalités qui opposent les monopoles entre eux. Dans le cadre même du système capitaliste, le rôle dominant des USA et de leur complexe militaro-industriel tend à réduire les pays d'Europe occidentale au rôle de sous-traitance. Enfin une contradiction majeure avec laquelle le système est confronté, c'est celle qui oppose les capacités de production aux possibilités réelles d'écoulement de la production, ou celle qui oppose la gabegie et les richesses mal utilisées ici, à la faim de centaines de millions d'êtres humains ailleurs.

Pour surmonter ces obstacles, le système capitaliste recourt à des méthodes qui aggravent les problèmes : quand les Etats prélèvent sur les finances publiques des fonds destinés à la réalisation du profit privé maximum le plus rapide — quand les critères de localisation des investissements sont étrangers aux intérêts des régions concernées — quand les prix sont fixés au plus haut niveau possible, tout en comprimant les coûts salariaux, tout en vouant à la faillite des petites et moyennes entreprises, eh ! bien le système ne résout ni l'inflation, ni la récession, ni le problème de l'emploi.

La politique d'austérité imposée dans tous les pays d'Europe capitaliste n'est finalement rien d'autre que la mise en forme politique — dans les conditions de la crise — des méthodes monopolistes d'exploitation et de pillage. Elle aggrave la crise en en faisant supporter le poids à l'ensemble de la population laborieuse.

Cette politique d'austérité est appliquée dans le domaine de l'éducation nationale comme dans tous les domaines « non-rentables », c'est-à-dire ceux qui répondent à des besoins sociaux qui représentent un service public. L'école primaire et secondaire, l'école maternelle ont été agressées au même titre que l'université

---

(2) La notion de mobilité mériterait une analyse approfondie.

(3) L'Office national de l'Emploi dénombrait au 30 août 1976 7.394 demandeurs d'emploi universitaires, contre 4.007 au 30 mars de la même année.

et la recherche scientifique. Ces agressions se sont traduites entre autres par le chômage d'enseignants (régents et licenciés) et de chercheurs, par une généralisation caricaturale de la réforme du rénové, par des coupes sombres dans les activités socio-culturelles, par l'aggravation des normes de population dans le secondaire supérieur, par des restrictions aux dépens de l'enseignement des handicapés, etc.

La liaison entre la situation de l'enseignement et les rapports de classe qui régissent une société apparaît donc à l'évidence. La lutte pour un enseignement démocratique est liée à la lutte pour une autre société, et il est absurde d'opposer l'une à l'autre. Marx déjà notait que : « *D'une part, pour créer un système d'enseignement convenable, un changement des conditions sociales est indispensable; d'autre part, pour pouvoir changer les conditions sociales, il est indispensable d'avoir un système d'enseignement convenable* ». Pour nous, les luttes même partielles d'aujourd'hui pour démocratiser l'école à quelque niveau que ce soit — ou pour empêcher que se détériore sa situation — préparent les luttes plus larges de demain et conditionnent des victoires d'ensemble. Il s'agit d'un même combat dès lors qu'on ne perd pas de vue la perspective révolutionnaire qui est la nôtre : instaurer en Belgique une société socialiste.

Signalons parmi les contributions des Cahiers marxistes aux problèmes Enseignement-société, les articles signés par Louise Gotovitch.

A propos de la lutte contre les handicaps socio-culturels (février 1974)

L'école à cinq ans ? (juin 1975)

On peut encore se procurer ces numéros en versant 50 F au CCP n° 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte, 1000 Bruxelles, et en indiquant au verso la date du numéro demandé.

MARC RAYET

Université et luttes des classes

Dans toutes les stratégies de conquête du pouvoir élaborées par la classe ouvrière, et en particulier dans la problématique des alliances qui leur est indissociable, se pose le problème de redéfinir au fur et à mesure du développement des forces productives le concept du prolétariat. Sur le plan théorique, ce concept est indispensable pour apprécier dans toute sa profondeur le nouveau rapport de forces qui peut naître d'une politique d'alliance. Dans les sociétés capitalistes avancées arrivées aujourd'hui au stade du capitalisme monopoliste d'Etat il est devenu un lieu commun de remarquer que l'évolution des forces productives se caractérise (1) par une importance croissante dans le processus de production des sciences et des techniques (y compris les techniques financières et de gestion) et par conséquent par l'élargissement de la notion de travailleur productif à des « travailleurs intellectuels », c'est-à-dire qui appartiennent à des catégories professionnelles où domine l'activité intellectuelle et qui dans l'entreprise remplissent, en général, une fonction sociale particulière, fonction de direction, de contrôle ou de recherche (dans la terminologie du P.C.F. ce sont les I.T.C., ingénieurs, techniciens et cadres).

Il est bien connu aussi que le développement explosif des activités tertiaires a produit une masse de travailleurs, dont l'activité est peut-être plus liée à la réalisation qu'à la production de plus-value (on n'entrera pas ici dans ce débat théorique), mais qui jouent sur le terrain de la lutte des classes un rôle de plus en plus important, même si la conscience de ce rôle est encore chez eux inégalement perçue. A cette masse il faut ajouter les enseignants, travailleurs de la santé, juristes, etc. (constituant au sens de Marx les « classes idéologiques »).

AU SEIN DES TRANSFORMATIONS SOCIALES

Si une conscience de prolétarisation et la solidarité entre de larges couches de travailleurs qui en résulte se manifestent presque quotidiennement au travers des luttes revendicatives, la préoccupation essentielle du mouvement démocratique et particulièrement des communistes est aujourd'hui de traduire cette conscience sur le plan politique dans une perspective de renversement du pouvoir des monopoles. Cette préoccupation est particulièrement aiguë en ce qui concerne l'adhésion politique des intellectuels et les

(1) Ou « s'est caractérisé » — on n'abordera pas ici le point de savoir si quantitativement ce mouvement aurait tendance à s'arrêter en raison de la crise structurelle que connaît aujourd'hui le sysème capitaliste.

efforts faits dans ce sens peuvent même constituer la pierre angulaire d'un projet politique. On peut se rappeler à ce propos l'insistance mise récemment par les partis communiste et socialiste français à gagner idéologiquement de larges milieux intellectuels.

Dans ce contexte il est normal que l'université soit sensible à la modification des rapports sociaux dans l'ensemble de la société et elle est effectivement devenue le théâtre d'affrontements sociaux à l'instar d'autres entreprises qui ne sont pas plus qu'elle directement liées à la production. Juste retour des choses après tout puisque ce caractère, encore insolite pour beaucoup d'universitaires, d'université-entreprise s'est développé précisément comme une conséquence de l'évolution des moyens techniques et des besoins nouveaux en cadres. Cet aspect de la lutte des classes qui se déroule au sein de l'Université, au niveau même des laboratoires présente des spécificités nouvelles et intéressantes et a fait l'objet de débats, parfois confus, essentiellement parmi les chercheurs scientifiques (c'est le problème des fonctions subalternes dans le laborataire, de l'appropriation par le patron-chef de service du travail des techniciens et des chercheurs, etc...). Pourtant ce phénomène ne semble être autre chose qu'un reflet superficiel des rapports de classe qui existent dans toute autre entreprise et est à ce titre secondaire.

Il est clair en effet que l'institution universitaire (2) ne peut devenir par sa dimension et son relatif isolement, le théâtre de combats à la fois autonomes et décisifs sur le terrain de la lutte des classes (ces limites se sont fait sentir chez nous en décembre dernier, mais aussi dans les mouvements beaucoup plus amples encore qui ont parcouru l'Europe en 1968, et spécialement la France où le parti communiste était seul à les avoir clairement perçues). L'importance stratégique de l'université se situe au contraire sur un plan plus organique, elle réside dans les fonctions même qu'elle a été amenée à assumer au sein du système capitaliste.

Lorsque l'on parle de « fonction », il s'agit bien de définir dans un stade précis d'évolution du capitalisme, la position de l'université en termes de classe, en particulier vis-à-vis de la classe dominante. La plupart des représentants autorisés des universités — comme du pouvoir politique d'ailleurs — préfèrent parler de « mission », terme qui reflète certes un noble volontarisme, et parfois très sincère, mais qui tend à perpétuer le mythe de l'autonomie universitaire et sous-estime l'importance des superstructures dans la domination de classe. C'est ainsi que des expressions comme « l'université a pour mission la recherche et l'enseignement », « l'université produit les cadres dont la société a besoin » ou même « l'université doit s'ouvrir largement aux besoins de la collectivité » passent soigneusement à côté d'une analyse de classe.

LA FORMATION DES INTELLECTUELS

Ce qui permet au contraire d'avancer dans une telle analyse, c'est d'essayer de préciser le rôle social joué dans leur développement historique par les différentes catégories d'intellectuels, qui

(2) Cette notion d'institution englobe les multiples aspects de l'université : à la fois entreprise, société savante, centre culturel, école aussi, bien que la masse étudiante y joue un rôle autonome et finalement marginal par rapport à l'institution elle-même.

sont très généralement le produit de l'université (3) et dont certains en constituent l'épine dorsale. Gramsci a posé le problème de façon utile en distinguant deux formes principales dans le processus de formation des intellectuels :

1) Les intellectuels « organiques » d'un groupe social particulier « *qui lui donnent son homogénéité et la conscience de sa propre fonction, non seulement dans le domaine économique, mais aussi dans le domaine politique et social; le chef d'entreprise capitaliste crée avec lui le technicien d'industrie, le savant de l'économie politique, l'organisateur d'une nouvelle culture, d'un nouveau droit,* etc., et. » (4).

2) Des catégories d'intellectuels « traditionnels » qui assurent une continuité historique dans la transmission de la science, du droit, de la morale, etc., et qui préexistent au moment de l'émergence d'un nouveau groupe social dominant. « *Comme ces diverses catégories d'intellectuels traditionnels éprouvent, avec un « esprit de corps » le sentiment de leur continuité historique ininterrompue et de leur qualification, ils se situent aux-mêmes comme autonomes et indépendants du groupe social dominant. Cette auto-position n'est pas sans conséquence de grande portée dans le domaine idéologique et politique : toute la philosophie idéaliste peut se rattacher facilement à cette position prise par le complexe social des intellectuels et l'on peut définir l'expression de cette utopie sociale qui fait que les intellectuels se croient indépendants, autonomes, doués de caractères qui leur sont propres, etc.* » (5).

Cette distinction de Gramsci décrit surtout un mouvement historique et ces deux formes d'intellectuels ne sont nullement contradictoires : les catégories d'intellectuels traditionnels ont toujours été à un moment donné et à des degrés variables, associés organiquement aux couches dominantes. D'ailleurs, « un des traits caractéristiques les plus importants de chaque groupe qui cherche à atteindre le pouvoir est la lutte qu'il mène pour assimiler et conquérir « idéologiquement » les intellectuels traditionnels, assimilation et conquête qui sont d'autant plus rapides et efficaces que ce groupe donné élabore d'avantage, en même temps, ses intellectuels » (6). En Belgique, la création, au milieu du XIXe siècle de l'Université Libre de Bruxelles face à la séculaire université de Louvain, puis des universités d'Etat à Liège et à Gand, marque incontestablement une étape importante de cette conquête, menée par une fraction dynamique de la bourgeoisie sur les prérogatives culturelles du clergé encore trop organiquement lié à l'aristocratie foncière.

Il faut remarquer cependant que l'apparition récente de masses d'intellectuels travailleurs modifie quelque peu cette interprétation politique du rôle des intellectuels. Il est vrai que l'évolution sociale et politique des ingénieurs-cadres-techniciens pose en termes nouveaux les relations de la bourgeoisie avec ses intellectuels

---

(3) A ce degré de généralité il faut associer au système universitaire l'ensemble de l'enseignement supérieur non universitaire (conservatoires, académies, écoles techniques supérieures, etc.).

(4) Gramsci dans le texte, Ed. Sociales, Paris 1975. p 597.

(5) *Ibid.*, pp. 600-601.

(6) *Ibid.*, p. 604.

organiques. Il est vrai que la conquête des masses intellectuelles est aussi et dès à présent un objectif politique pour le mouvement ouvrier. Dans l'université, l'évolution se marque par l'accroissement numérique de chercheurs, enseignants, techniciens qui forment une masse d'intellectuels pour ainsi dire « en friche ». Ne servant pas directement, dans leur ensemble, les intérêts de la bourgeoisie, ils rejoignent du point de vue de leur fonction la catégorie des intellectuels traditionnels, même si l'adjectif peut sembler peu approprié, et à condition de reconnaître au sein de cette catégorie l'existence d'oppositions sociales et hiérarchiques, et de consciences politiques diamétralement opposées.

UN TERRAIN D'AFFRONTEMENTS ET DE CONTRADICTIONS

L'université est apparue avec le développement du mode de production capitaliste comme un terrain privilégié d'affrontements et d'interpénétration entre intellectuels traditionnels et nouveaux intellectuels organiques de la bourgeoisie. A côté de sa fonction traditionnelle de transmission d'un héritage idéologique, moral, scientifique, elle s'est vu attribuer une nouvelle responsabilité — qu'elle partage avec l'ensemble du système scolaire — celle de la qualification de la force de travail, qualification qui s'opérait essentiellement encore au début du développement du machinisme, de façon paternaliste sur les lieux mêmes de la production ou par le biais du mécénat. Il est tout à fait normal que le capitalisme ait ainsi tenu à faire supporter par la collectivité le coût de plus en plus élevé de la qualification de ses cadres. L'avènement du C.M.E. n'a fait qu'accentuer la nécessité pour le système d'étendre cette qualification professionnelle technique à ses fonctionnaires et à son personnel politique (on compte aujourd'hui les hauts fonctionnaires et les ministres qui ne sont pas universitaires — et un certain ministre de l'Education nationale ne se fait pas faute de le dire —; en France une super-sélection s'opère en plus par le biais de filières spéciales comme l'Ecole Polytechnique et l'E.N.A.).

Il est donc vrai de dire que l'université fait aujourd'hui pleinement partie du système de superstructure de la bourgeoisie. Mais ce mouvement d'assimilation ne s'est pas fait sans contradictions et partant sans restrictions. Ces contradictions sont de deux ordres :

1) Le mode de production capitaliste n'a pas été capable de recréer l'unité de la science et du travail (comme elle a pu exister dans une période précapitaliste par exemple). Le double mouvement de parcellisation des tâches et l'importance croissante des tâches non manuelles dans la production a pour conséquence que le diplômé universitaire se retrouve avec une surqualification intellectuelle sur le marché de l'emploi qui ne lui offre le plus souvent que des débouchés réduits et subalternes. L'Université est ainsi le siège de ce conflit permanent entre la volonté du C.M.E. de déqualifier son enseignement et ses activités de recherche (c'est bien le sens à donner à la politique gouvernementale menée depuis 1971 à ce propos) et sa propre volonté traditionnelle de produire une recherche théorique et des intellectuels qualifiés au risque de se réfugier dans un élitisme académique ayant perdu toute conscience de son utilité sociale.

2) Même si la bourgeoisie a conquis idéologiquement l'ensemble des intellectuels traditionnels qui forment l'ossature de l'université, il n'en reste pas moins que le sentiment subsiste chez bon nombre de ceux-ci d'appartenir à un groupe social autonome. Tel grand commis de la bourgeoisie peut parfaitement se retrancher derrière sa fonction de professeur d'université dans un « humanisme » au-dessus des classes. Cette constante de la conscience universitaire n'a pas que des aspects rétrogrades, elle favorise également la persistance d'un courant critique, la garantie d'une certaine tolérance dans l'expression de la pensée, d'un certain libéralisme intellectuel, qui créent des conditions favorables à la conquête de positions idéologiques opposées à celles de l'idéologie dominante. Bien que limitées fortement par des contraintes hiérarchiques assez généralement réactionnaires (encore que l'ambiance idéologique puisse varier énormément d'une institution à l'autre et même d'une faculté à l'autre) mais fortement épaulées par contre par le mouvement étudiant progressiste, de telles potentialités critiques, d'insubordination, suffisent à pousser le pouvoir économique à la prudence et à une certaine réticence.

Un nombre de plus en plus élevé de travailleurs au sein des universités ressentent douloureusement (et ceci n'est pas toujours le monopole des intellectuels) la contradiction entre l'éthique à laquelle ils ont été formés, les buts humanistes auxquels ils voudraient contribuer, et l'utilisation qui est faite des résultats de leur activité qu'elle soit de recherche ou d'enseignement, utilisation restrictive, partielle, limitée dans ses potentialités sociales par des impératifs de rentabilité.

Ces contradictions multiples montrent à suffisance que l'université se situe au cœur des conflits les plus aigus qui secouent la société capitaliste d'aujourd'hui. Elle constitue de plus dans la superstructure de cette société un maillon qui ne cesse de s'affaiblir. En effet, pas plus qu'elle ne peut résoudre les contradictions de son système économique la bourgeoisie ne peut résoudre la crise de l'université. Pour procéder à des réformes profondes de celle-ci, il faut une théorie globale de la société que seules les forces qui luttent pour sa transformation socialiste peuvent proposer aujourd'hui.

Devant le vide idéologique laissé ainsi par la classe dominante, l'université s'impose donc au mouvement ouvrier comme un objectif à investir, où il pourra imposer ses propres réformes. L'université doit pour cela profondément se transformer de l'intérieur, mais seuls des objectifs définis par l'ensemble des travailleurs et pour lesquels ils sont décidés à se battre peuvent aider les travailleurs des universités à réaliser ces transformations.

LES LUTTES INTERNES ET LEURS LIMITES

Des conditions objectives existent qui favorisent la formation d'une alternative démocratique à l'université bourgeoise. Jamais la recherche n'a été autant sollicitée par les masses populaires pour résoudre dans leur intérêt des problèmes d'environnement, de santé, d'éducation et même de gestion économique, que le capitalisme ne peut ou ne veut résoudre si ce n'est dans son propre intérêt, Jamais dans une perspective de pouvoir, la nécessité ne s'est fait autant

sentir de l'appropriation par les plus larges masses d'un savoir collectif qui se trouve essentiellement aux mains de la bourgeoisie.

A l'intérieur des universités aussi, les conditions de lutte des forces progressistes se sont profondément modifiées depuis une quinzaine d'années. D'une manière générale en Belgique, les universités ont pris de façon de plus en plus précise les caractères d'une entreprise. L'importance croissante de services logistiques centralisés, le développement de l'infrastructure d'enseignement et de recherche lié en partie à l'accroissement du nombre d'étudiants, ont vu naître d'une part une masse d'ouvriers et d'employés échappant à la tutelle paternaliste traditionnelle du corps professoral, et d'autre part un personnel de recherche et d'encadrement des étudiants constituant un personnel scientifique subalterne beaucoup plus important que par le passé. Cette transformation a suscité au sein de ces nouvelles forces sociales des luttes syndicales parfois importantes axées sur des problèmes de statut des différentes catégories de personnel, mais intervenant aussi sur des problèmes liés à l'organisation de la recherche et même sur la question des structures universitaires.

A l'U.L.B., ce nouveau rapport de forces s'est concrétisé subitement lors des luttes étudiantes de 1968 par l'affirmation de l'existence d'une « communauté universitaire » et la revendication par celle-ci de réformes démocratiques à l'intérieur de l'université. La charte de l' « Inter-facultaire » qui regroupait la composante réformiste démocratique de la communauté — à l'exception des professeurs où ce courant restait marginal — précisait : « tous les pouvoirs émanent de la communauté, toutes les catégories de celle-ci participent au contrôle de l'université ». Tout de suite cependant, il est apparu que la réforme arrachée assez facilement à des autorités déjà chancelantes allait être exploitée par celles-ci pour opérer au sein de l'institution une redistribution du pouvoir. C'est ainsi que les anciennes autorités plus ou moins occultes, formées de représentants directs du grand capital belge et gouvernant dans l'indifférence quasi unanime du corps académique par l'intermédiaire d'un administrateur de choc, pouvaient « passer la main » à une fraction dynamique, technocratique du corps académique, représentant typiquement l'intelligentsia organique de la classe dominante.

Des réformes analogues à celles de l'U.L.B. ont été introduites par la suite et de façon assez mécanique dans les universités de l'Etat, suivant le principe de la participation aux diverses instances dirigeantes, avec des modalités spécifiques, de représentants des différentes composantes de la communauté, le personnel administratif, technique et ouvrier (P.A.T.O.), le personnel « scientifique » (chercheurs, assistants, premiers assistants ou chefs de travaux, etc...) et les professeurs. Seules les universités de Louvain sont restées à l'abri de la contagion et leurs structures « participatives » sont restées très rudimentaires. Ces transformations des structures universitaires non négligeables, surtout à l'U.L.B. ont surtout rendu plus transparente la gestion universitaire, mais n'ont pas déplacé fondamentalement le lieu du pouvoir qui reste l'apanage d'une fraction du corps professoral (7) dans les organes d'exécution centraux

(7) Cela ne signifie pas qu'il y ait toujours uniformité politique de cette fraction dirigeante et que ponctuellement, des situations exceptionnelles ne peuvent se produire comme à la V.U.B. par exemple, dont le recteur a une personnalité politique inhabituelle parmi les tenants de cette fonction.

et dans une moindre mesure dans les facultés et dans les services. Cependant il est incontestable que les nouvelles structures universitaires sont un moment apparues à l'U.L.B. comme une arme réelle aux mains du courant démocratique à condition que ce courant pût imposer sur ce terrain de la participation des objectifs précis, portés par une mobilisation constante de la communauté universitaire autour de ces objectifs (8). Il faut malheureusement constater que ces objectifs et cette mobilisation ont très largement fait défaut.

Les causes de ce échec mériteraient une analyse détaillée. On peut sans doute avancer qu'une de celles-ci est que la volonté de démocratisation interne n'a pas pu déboucher sur des perspectives de transformations plus larges, sur un plan politique dépassant le plan universitaire. La modification des programmes de cours, des méthodes d'enseignement, la transformation des structures de recherche, le contrôle démocratique de ces recherches, autant d'objectifs dont une très large part des forces démocratiques internes à l'université s'accordent à reconnaître le bien-fondé mais les moyens pratiques de leur réalisation n'apparaissent clairement à personne et ne s'éclairciront que grâce à une exigence venue de l'extérieur de l'université.

Les mésaventures des universités enpêtrées dans leurs difficultés financières ont suffisamment montré que les structures de participation étaient plus aptes à enfermer les représentants de la communauté dans les problèmes de la gestion de la misère universitaire qu'à susciter une alternative politique qui puisse sortir l'université de l'impasse. Les rares débats politiques qui se sont déroulés à l'U.L.B. au cours de ces dernières années parmi les forces progressistes elles-mêmes étaient significatifs de la désorientation de celles-ci, oscillant entre une défense élitiste de l'université, de la recherche fondamentale, sous-estimant leurs possibilités réelles de transformation démocratique et d'autre part une volonté « d'ouverture », d' « adaptation », idéaliste fondée en fait sur l'acceptation de la déqualification voulue par le pouvoir.

Par contre, ce que le mouvement d'opposition à la politique universitaire du gouvernement depuis 1971 et en particulier les événements de décembre 1975 ont également souligné avec insistance, c'est la nécessité impérieuse pour les « forces internes » de l'université de définir leurs objectifs au niveau des luttes de l'ensemble des travailleurs. A propos de la possibilité de transformation progressive, de l'intérieur, de la nature de l'Etat bourgeois, G. Berlinguer fait cette remarque décisive que « *la politique des réformes a repris de l'élan quand la réforme sanitaire s'est axée sur l'usine et sur l'environnement et non seulement sur les médecins; quand la réforme communale et urbanistique a mobilisé les travailleurs et non seulement les architectes. Quand il y a une lutte large et radicalisée des masses, alors de nouvelles conquêtes deviennent possibles, alors peuvent prendre elles-mêmes leur élan les « forces internes » qui étaient d'abord désorientées, qui considéraient irréalisables certains objectifs, et qui pour cela se réfugiaient dans la passivité ou le corporatisme* » (9).

---

(8) Il est toujours aussi utile de se référer à ce propos à l'article de J. Nagels : « Réformes de structure technocratiques ou démocratiques de l'Université » dans les cahiers marxistes n. 1 du 15 mars 1969.

(9)G. Berlinguer, « Un nouvel axe politique et culturel », dans Rinascita (Il contemporaneo) 26 février 1971, p. 13.

MARC RAYET

Faire de l'enseignement supérieur un axe de lutte contre le pouvoir des monopoles

Transformation, mutation, liquidation ? Comment apprécier les effets de ces forces parfois contradictoires qui secouent les institutions universitaires et de la recherche scientifique (1), institutions qui, sous l'une ou l'autre forme, constituent une des clés de voûte de toute société techniquement développée. Les textes qui précèdent veulent apporter à cette question des éléments de réponse basés sur l'expérience belge. Mais le fait que des problèmes très analogues se posent aux universités — avec des variantes et des décalages temporels — dans tous les pays capitalistes industrialisés ne fait bien sûr que traduire l'état de crise que connaît l'ensemble du système capitaliste.

UNE EXIGENCE POLITIQUE FACE AUX ATTAQUES DE LA DROITE...

Dans ce contexte, la stratégie des forces qui luttent pour le socialisme doit être claire : il faut défendre l'université et la recherche scientifique en leur donnant un contenu et des finalités démocratiques. Cette double exigence, défendre et transformer, devant s'inscrire dès à présent dans le combat des travailleurs contre la crise, contre le pouvoir des monopoles. Et c'est très précisément au combat contre la politique d'austérité à l'université aujourd'hui et demain (loi-programme, projet Geens) que s'articule cette défense-transformation de l'université. En d'autres termes la double exigence — défendre et transformer — passe dans l'immédiat par le combat contre les restrictions budgétaires et contre le dénigrement de l'enseignement supérieur.

Face à l'offensive antinuniversitaire qui est actuellement menée par la droite et particulièrement par son expression gouvernementale, il faudrait se garder de croire que la bourgeoisie est résolue à liquider toute recherche scientifique et à disloquer tout le système d'enseignement universitaire. Sans doute, pour la partie la plus agressive de cette bourgeoisie, une certaine conception de la recherche scientifique et de la formation universitaire, certains types de diplômes, n'ont plus d'intérêt dans la mesure où ils ne répondent

(1) Il s'agit dans tout le texte de la recherche universitaire, qui est ou devrait être d'inspiration universitaire; sauf spécification, on parlera dans la suite d'université dans ses aspects indissociables d'enseignement et de recherche.

pas aux intérêts les plus immédiats des monopoles et sont donc perçus comme une charge sociale inacceptable. Pourtant il n'en reste pas moins vrai que l'université reste indispensable à la classe dominante pour assurer ses besoins en cadres supérieurs — fussent-ils limités — et aussi pour perpétuer sa domination idéologique.

Ainsi, la bourgeoisie s'efforce-t-elle aujourd'hui de transformer l'édifice universitaire dans ses aspects anachroniques et inadaptés pour « l'adapter aux besoins de la société moderne » (2) mais en prévenant par ailleurs toute éventualité de développement de cet édifice dans un sens démocratique. Cette volonté réformiste qu'il faut reconnaître dans la politique universitaire de la bourgeoisie n'en rend que plus urgente l'élaboration d'une politique démocratique de l'enseignement supérieur et de la recherche : c'est au moment où, sous l'action de forces diverses, le rocher s'ébranle qu'il faut l'orienter dans la bonne direction.

...ET AUX HESITATIONS DE LA GAUCHE

Malheureusement il faut bien constater que l'importance de l'enjeu universitaire reste assez mal perçu par les forces de gauche dans leur ensemble. Les réticences de celles-ci à s'affirmer sur ce terrain pourtant essentiel semblent alimentées par un certain nombre de confusions.

Un premier type de confusion, répandu en particulier dans les milieux intellectuels eux-mêmes, est fondé sur une réaction d'impuissance vis-à-vis de la science et de la technique qui sont perçues comme des moyens particulièrement puissants de domination capitaliste. Le pouvoir conféré par la détention du savoir scientifico-technique est tel en effet, qu'il est aisé de confondre la science et la technique — moyens d'oppression — avec les oppresseurs, ceux qui ont la possibilité matérielle d'utiliser le savoir à des fins d'oppression dans le processus de production capitaliste ou dans les appareils répressifs ou idéologiques de l'Etat. Une telle confusion s'apparente à l'attitude de révolte primitive de l'ouvrier qui brise son outil voulant atteindre ainsi la cause de son aliénation.

Les interrogations sur les finalités de la recherche, sur la pratique scientifique, sur le rôle inévitablement bénéfique de la science, constituent indiscutablement le départ d'une démarche politique positive, mettant en cause l'élitisme du savoir, la technocratie le développement anarchique de certains secteurs de production, etc., mais qui se mue trop souvent en une attitude antiscientifique et passéiste. De la « croissance zéro » au macrobiotisme communautaire, la mode des utopies rurales (qui explique sans doute chez beaucoup d'intellectuels l'attrait pour le modèle chinois) est pour le capitalisme une heureuse diversion car elle lui laisse le champ libre sur le terrain du développement technique et scientifique.

Une autre source de confusion, répandue elle de façon diffuse dans toutes les couches de travailleurs, vient de la difficulté de percevoir le rôle joué par la masse grandissante de ceux dont l'activité professionnelle a pour base un savoir scientifico-technique (ou cultu-

(2) On soulignera une fois de plus l'ambiguïté de cette formule — employée souvent par la gauche depuis 1968 — lorsqu'elle n'est pas située en termes de classe.

rel) opposé au nombre de plus en plus restreint de ceux qui gardent exclusivement le pouvoir de décision (3). D'où, en particulier, la difficulté pour le mouvement ouvrier d'estimer à sa juste valeur le rôle qu'il peut jouer au sein même de l'université. D'où ses hésitations à définir en termes concrets et notamment en tenant compte des formes concrètes de la société belge d'aujourd'hui, une politique universitaire, une politique scientifique conforme à ses intérêts et qui prépare la société socialiste de demain.

S'OPPOSER AUX RESTRICTIONS BUDGETAIRES

Par le jeu combiné de restrictions budgétaires et d'interventions de plus en plus autoritaires de l'Etat dans les institutions universitaires et de la recherche, l'offensive gouvernementale menée actuellement contre l'université ne peut qu'aggraver ces confusions et ces hésitations. En bloquant le recrutement, en menaçant l'emploi en permanence, en aggravant les conditions de travail au sein des universités et des centres de recherche, de telles mesures renforcent le paternalisme et les mandarinats toujours présents, et de façon générale compromettent le climat démocratique et les possibilités d'actions progressistes au sein des institutions (notamment par l'élimination des chercheurs les plus jeunes et les plus engagés).

Ce climat politique défavorable joint à des difficultés accrues sur le plan de l'aide sociale, atteint la masse des étudiants au cours de leur formation universitaire, tout autant que la dégradation inévitable de la qualité de l'enseignement.

Enfin, dans la mesure où non seulement s'affaiblissent les forces progressistes dans les universités mais où toute perspective de transformation démocratique de l'enseignement ou des objectifs de recherche peut être anéantie sous des prétextes budgétaires, il est clair que ce sont aussi les possibilités d'intervention des travailleurs dans l'université que les mesures gouvernementales menacent.

S'y opposer avec résolution est donc pour toutes ces raisons d'évidente nécessité pour toutes les forces démocratiques. Mais exiger de la communauté le maintien d'un effort financier non négligeable, implique qu'il faille en même temps lutter pour que ces dépenses soient orientées dans l'intérêt de cette communauté. C'est là la meilleure façon de répondre à la démagogie du ministre de l'Education nationale qui, depuis plusieurs années déjà, tente de mettre le public en condition en déplorant le coût exagéré de l'enseignement supérieur et de la recherche par rapport au profit qu'en

---

(3) Dans un article, intitulé « La hiérarchie sur le grill », paru dans « *France Nouvelle* », n° 1599, du 5 juillet 1976, Bernard Di Crescenzo décrit très bien la position des cadres moyens et supérieurs dans l'entreprise capitaliste : ... « Cette masse de travailleurs ne jouent plus le rôle qui fut celui de leurs prédécesseurs. de conseillers intimes et de metteurs en œuvres des volontés du patron. Les nécessités actuelles de la gestion du grand capital ont conduit le patronat à constituer un appareil spécifique l'informant, lui préparant les éléments d'un choix, répercutant à tous les échelons les décisions prises. Il s'agit d'une équipe réduite, distincte, de technocrates ou « managers » qui sortent et s'isolent de la masse des cadres à laquelle ils ont pu appartenir. De telle sorte que si le rôle assigné à l'encadrement dans l'économie capitaliste subsiste — qui est de participer simultanément à la création de valeur et à l'extorsion de la plus-value — cet encadrement a de moins en moins de rôle à jouer dans l'élaboration des buts de l'entreprise et des méthodes à mettre en œuvre. »

retire la population — comme si eux-mêmes, exécuteurs serviles de la volonté du grand capital, n'en étaient pas les premiers responsables !

L'UNIVERSITE EN TANT QU'ENTREPRISE

On trouvera dans ce qui suit quelques réflexions autour de cinq thèmes : la démocratisation interne de l'université, son « ouverture » vis-à-vis de la société, ses relations avec l'enseignement supérieur non universitaire, le problème de la collectivisation du savoir, et enfin la position de la recherche par rapport à la collectivité.

Le but de ces réflexions est de définir dans ses grandes lignes une politique alternative à celle du pouvoir (ce qu'un programme détaillé pourrait masquer dans ses aspects technique), une politique qui dégage les conditions favorables à une évolution progressiste de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Les universités ont pris de nos jours l'aspect de véritables entreprises pouvant compter plusieurs milliers de travailleurs : enseignants, techniciens, chercheurs, ouvriers et cadres adminstratifs. Etant donné qu'elles dépendent à peu près totalement du financement public (indépendamment de leur statut « libre » ou « d'Etat ») étant donné aussi l'importance de ce financement (le budget annuel d'un établissement comme l'U.L.B. dépassant largement le milliard) il est très important politiquement d'affirmer en toute circonstance l'université comme un *service public.*

De ce point de vue le contrôle financier est une nécessité pour assurer la responsabilité de l'université devant la collectivité. Mais il devrait aussi impliquer une responsabilité de la collectivité vis-à-vis des institutions universitaires. En aucun cas il ne devrait prendre la forme d'interventions tatillonnes dans la gestion interne des budgets (comme c'est de plus en plus le cas depuis 1971) et devrait se limiter à des obligations générales destinées à éviter des trop grandes disparités entre institutions.

A propos de disparité, il semblerait d'ailleurs normal qu'à partir de critères de financement égaux pour toutes, les universités définissent des priorités différentes en relation avec le développement spécifique des régions dont elles font partie, puisqu'elles sont profondément attachées à celles-ci en ce qui concerne la santé, l'enseignement, certains objectifs de recherche etc... Dans ce cas c'est aux autorités régionales à définir avec les universités ces objectifs spécifiques et il appartient à l'Etat de transférer une partie de ses responsabilités à ces autorités.

L'autonomie de l'université, telle qu'elle est comprise ici ne peut d'ailleurs être assurée à long terme sans des garanties financières que la loi de 1971 s'est avérée incapable de fournir étant donné l'arbitraire qui a présidé à son approbation, étant donné aussi qu'elle ne prévoit aucun financement spécifique de la recherche.

Dans ce contexte de difficultés permanentes, la tentation est grande de céder aux sollicitations du secteur privé, que ce soit pour l'utilisation du personnel enseignant non rémunéré par l'université, ou pour lier des laboratoires à des contrats de recherche où l'avantage financier prime l'intérêt scientifique ou l'utilité sociale. Encore

dans les sciences humaines, les sciences appliquées), cette forme d'ingérence du privé peut devenir, par la dépendance financière qu'elle crée, un moyen de pression plus direct et plus contraignant du grand capital « à la base » des institutions universitaires.

Le recours à la sous-traitance est une autre forme de privatisation qui affecte d'ailleurs nombre de services publics. Dans les universités, elle menace — lorsqu'elle n'est pas déjà réalité — les services techniques, de nettoyage, les cités et restaurants, par le recours direct à des firmes « spécialisées » (ou de façon plus déguisée par la création d'A.S.B.L.). Cette politique a non seulement des effets négatifs sur l'emploi comme sur la qualité des services, mais elle couvre aussi l'utilisation par les firmes sous-traitantes d'une main-d'œuvre surexploitée et plus vulnérable, ce qui est moralement inacceptable.

La démocratisation de l'enseignement supérieur (E.S.) passe par la transformation des structures universitaires. Alors que les organes supérieurs des universités ont dans l'ensemble (les universités de Louvain faisant notablement exception) été démocratisées sur base d'une participation des différentes composantes de la communauté universitaire, étudiants compris, la démocratisation n'a que faiblement touché les facultés et moins encore les services et laboratoires. L'université reste donc fortement marquée par la vieille structure académique dans laquelle le pouvoir de fait est entre le mains de membres influents du corps professoral. Dans de nombreux cas ces « mandarins » exercent un pouvoir absolu sur les enseignements, les orientations de recherche et sur la politique sociale de secteurs parfois importants d'une faculté. Intermédiaire entre le système de relations inter-personnelles maître-disciples qui prévalait dans les petites équipes d'antan et la direction impersonnelle, centralisée et autoritaire, propre aux entreprises, la structure mandarinale favorise le corporatisme, non seulement dans le corps professoral infatué de sa prétendue indépendance, mais aussi chez de nombreux membres du personnel scientifique que la volonté de « faire carrière » détourne trop souvent de leurs véritables alliés, les autres travailleurs — dans et hors de l'université — et de leurs luttes de masse. La lutte politique contre le corporatisme doit accompagner sans cesse l'action revendicative, même si le danger corporatiste ne disparaîtra qu'avec une refonte en profondeur de l'université.

Les forces progressistes au sein des universités, en particulier dans les organisations syndicales, ont proposé à plusieurs reprises des structures démocratiques pour la recherche et l'enseignement. Ces projets sont pour l'essentiel basés sur la séparation entre deux structures « perpendiculaires » : des « départements », d'une part, assurant la coordination d' « unités » de recherche (ou « services ») dans une discipline reconnue comme telle (physique, histoire, économie, ...)et jouissant d'une large autonomie dans leur gestion, dans leur politique de recherche etc.; d'autre part des « écoles » où l'on pourrait retrouver en gros les actuelles divisions facultaires, chargées d'organiser et de coordonner les enseignements qui peuvent être assurés par les différents départements.

Tout en présentant des avantages indiscutables sur le plan scientifique (amélioration dans les contacts interdisciplinaires, regroupement d'activités de recherche aujourd'hui réparties dans plusieurs facultés, liaison plus claire entre enseignement et recher-

che), une telle organisation n'est pas en soi une source de démocratisation. Cependant une transformation aussi radicale pourrait être mise à profit pour briser les actuelles féodalités et pour imposer des organes de direction démocratiques : directions collégiales étendues à tous les membres du personnel ou assemblées élues pour les écoles et départements dont la taille ne permet plus une direction collégiale. Par ailleurs la disparition de la notion de « chaire » attachée à la double fonction de professeur et de directeur de recherche ferait disparaître aussi la liaison entre les fonctions et les personnes, permettant de définir enfin les limites de la fameuse « liberté académique » et facilitant l'organisation des enseignements.

DE L'OUVERTURE DE L'UNIVERSITE...

Si la démocratisation interne des universités crée des conditions favorables à une transformation progressiste de l'E.S., cette transformation doit se concrétiser par une ouverture de l'univeésité à des catégories sociales beaucoup plus larges qu'aujourd'hui. L'ouverture de l'université préoccupe les milieux les plus divers y compris des milieux académiques traditionnellement peu soucieux des aspirations populaires mais qui commencent à s'inquiéter des conséquences à long terme de l'isolement social dans lequel se trouve leur institution. Cette notion d'ouverture recouvre à vrai dire deux aspects complémentaires : d'une part c'est favoriser l'accès au cycle normal d'études d'enfants des couches sociales auxquelles ce cycle est traditionnellement fermé, d'autre part c'est créer, sous différentes formes, d'autres réseaux d'E.S. (4).

Malgré l'accroissement considérable de la population estudiantine durant ces quelques dizaines d'années, malgré les transformations sociales qui ont marqué cette période, l'université continue d'exercer par son recrutement une impitoyable sélection sociale. Les problèmes matériels ont toujours été considérés comme déterminants dans cette sélection. Encore qu'ils restent très aigus, ces problèmes sont de ceux auxquels on voit le plus clairement la solution : notamment par le développement d'un système de bourse qui reste notoirement insuffisant aujourd'hui. La stabilité sociale de la population estudiantine sur de longues périodes où les conditions d'existence de la classe ouvrière se sont considérablement améliorées suggère que d'autres facteurs contribuent à la sélection sociale. Parmi ceux-ci le conditionnement culturel et familial joue un rôle indéniable.

Le diplôme universitaire est traditionnellement associé dans les masses populaires soit à l'exercice d'un pouvoir hiérarchique (ingénieur, médecin, professeur du secondaire qui sélectionne pour l'enseignement supérieur, etc.) soit à une position sociale considérée trop souvent comme parasitaire (philosophie, temple de la culture, etc.). Cette perspective d'une sorte de reniement social n'incite pas les familles ouvrières à peser concrètement les possibilités d'accès de leur enfant à l'université et à envisager des sacrifices financiers qui restent bien entendu réels.

---

(4) Voir en annexe, les extraits de l'article de Pierre Longe sur l'isolement de l'université de Liège.

Il est vain de croire que l'on puisse abolir ces barrières socio-culturelles dans un régime capitaliste imprégné d'une idéologie bourgeoise élitiste alors qu'il semble bien que le problème ne soit pas si aisé à résoudre dans une société socialiste. Il n'empêche que l'on doive au moins tenter d'atténuer cette image hostile de l'universitaire qui est de moins en moins conforme à la réalité : il faut insister sur les changements intervenus dans la situation objective des universitaires-salariés et il faut souligner les perspectives d'actions progressistes qui s'ouvent de plus en plus dans des professions traditionnellement « fermées » comme la médecine, le droit, etc.

La dévalorisation du diplôme universitaire ne fait malheureusement que renforcer la méfiance des classes populaires vis-à-vis de l'université. Il faut que ce diplôme puisse conférer à son détenteur le droit d'exiger une responsabilité sociale et un niveau de rémunération conforme à ses capacités. Ne pas s'opposer à sa dévalorisation par crainte de faire du corporatisme ou de l'élitisme ne peut en fait que renforcer la sélection de classe : la valeur du diplôme n'est-elle pas infiniment plus importante pour l'enfant de travailleur que pour l'étudiant dont les seules attaches familiales assurent sa réussite sociale ?

Mais la barrière la plus difficile à franchir pour un enfant issu de milieux populaires est sans doute celle qu'il rencontre dans le système scolaire. Il y a d'une part l'orientation précoce et le plus souvent irrémédiable dès la fin du cycle primaire. Une réforme progressiste de l'enseignement secondaire doit se donner pour but de revaloriser l'enseignement professionnel et de favoriser le passage de celui-ci au cycle technique et aux humanités (ou au secondaire « rénové »).

D'autre part, cette orientation est d'autant plus dangereuse que l'enfant est victime dès l'âge scolaire de ce qu'il est convenu d'appeler un « handicap » culturel. Cette difficulté est en effet réelle en ce qui concerne les performances scolaires de l'élève, mais au lieu de suppléer au handicap familial, l'école ne fait trop souvent qu'aggraver celui-ci : des groupes de plus en plus nombreux d'enseignants progressistes ont déjà dénoncé le contenu de classe des programmes et des manuels imprégnés des valeurs et de l'idéologie de la bourgeoisie et source d'innombrables « inadaptations » scolaires.

Les orientations psycho-techniques elles-mêmes sont sujettes au même conditionnement idéologique et jouent généralement un rôle sélectif qui confirme la disqualification des enfants défavorisés. C'est assez dire le rôle que peut jouer la démocratisation « à l'intérieur » des réseaux d'enseignement et la pénétration dans ces réseaux de l'idéologie des classes laborieuses.

C'est aussi pour des raisons de sélection scolaire qu'il faut s'opposer à toute mesure restreignant l'accès aux universités telle la généralisation d'examens d'entrée qui ne mettent pas comme on pourrait le croire tous les élèves sur le même pied mais qui consacrent au contraire la qualité de l'apprentissage dispensé par certains établissements qui ont déjà opéré leur propre sélection.

...A L'UNIVERSITE ALTERNATIVE

La création de réseaux d'enseignement supérieur « parallèles » est apparue depuis quelques années comme une réponse à l'am-

pleur persistante du problème de la sélection : si les travailleurs ne viennent pas à l'université, l'université ira à eux. Cette université « alternative » (mieux que « parallèle » qui semble refuser d'emblée toute relation — fût-ce en terme de lutte de classe — avec le système existant) rencontre schématiquement deux préoccupations.

L'une, c'est d'ouvrir l'accès à l'E.S. en supprimant toute condition de formation scolaire préalable et en créant les conditions permettant au travailleur de recevoir une formation supérieure au cours de sa vie professionnelle : sur le plan horaire bien sûr mais également sur le plan pédagogique. Le but poursuivi reste essentiellement celui d'une promotion personnelle et est résumé dans l'expression un peu péjorative d' « université de la seconde chance ».

Si le risque existe en effet de voir se développer un enseignement « au rabais » qui constituerait pour le pouvoir une diversion démagogique aux problèmes du financement et de la démocratisation de l'E.S., l'expérience d'université ouverte est intéressante dans la mesure où elle peut pousser les autorités universitaires ou l'Education nationale à mettre en place des structures d'accueil qui modifient le caractère de caste de l'université. De telles structures répondent en fait à une demande plus générale d'éducation permanente qui se pose à tous les niveaux d'éducation.

Sans doute aussi l'université ouverte ne réalisera-t-elle une démocratisation sensible dans son recrutement que dans la mesure où elle affirmera son originalité par rapport à l'université traditionnelle en s'assignant un objectif démocratique précis et limité : ainsi en Belgique l'université ouverte de Charleroi est fondée sur une participation active au développement d'une région, la faculté ouverte de politique économique et sociale (F.O.P.E.S.) sur une expérience originale de collaboration entre université (U.C.L.) et organisation ouvrière (M.O.C). (5).

A partir de ce dernier exemple on se tourne vers une autre préoccupation qui trouve son origine plus précisément dans le mouvement ouvrier, c'est la volonté délibérée de développer une « culture ouvrière », qui se distingue non tellement pas les matières enseignées que par la finalité qui est associée à leur transmission. Le but est une promotion de classe et non individuelle dans la mesure où en principe la formation donnée doit servir à aider le travailleur dans son combat, idéologiquement et politiquement.

On trouve cette volonté dans les objectifs de l'Institut Supérieur de Culture Ouvrière (I.S.C.O.) fondé par le M.O.C. en 1962 et plus clairement encore dans la Fondation André RENARD (Régionale F.G.T.B. de Liège-Huy-Waremme) et l'Université Syndicale (Régionale F.G.T.B. de Bruxelles-Hal-Vilvorde), préoccupées surtout de formation syndicale. De nouveau, ce type d'institution ne doit pas servir de substitut à l'usage du mouvement ouvrier mais devrait être utilisé pour engager les institutions universitaires traditionnelles dans la voie d'une collaboration, qu'elle soit officielle ou engagée d'abord « par la base », et qui de toute façon peut être aidée par une poussée progressiste à l'intérieur des universités.

---

(5) On trouvera nombre de précisions intéressantes sur les expériences et les projets d'universités ouvertes dans la brochure « Une Université ouverte à Charleroi », par J. Debelle, P. Demunter et I. Hecquet, cahiers JEBI/75 (Direction générale de la Jeunesse et des Loisirs).

ABATTRE LES CLOISONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'isolement social de l'université se marque également au niveau de l'ensemble de l'E.S. : le cloisonnement qui existe entre l'enseignement universitaire (E.U.) et l'enseignement supérieur non universitaire (E.S.N.U.) est encore un reflet du caractère de classe de d'université. Dans notre société, l'accès aux fonctions dirigeantes est réservé au diplômé universitaire, peu importe d'ailleurs la qualification technique que confère un diplôme. Cette préséance reflète la volonté de la bourgeoisie de se réserver un recrutement de classe par l'affirmation de qualités propres à l'enseignement universitaire, lieu privilégié de réflexion et de recherche. Pour rendre cette distinction crédible la bourgeoisie doit donc disqualifier l'E.S.N.U. Cette disqualification est aujourd'hui accélérée par le rôle objectif que le capitalisme monopoliste fait jouer aux cadres d'entreprise rôle limité à l'application de décisions prises en dehors de lui. L'activité scientifique de l'E.S.N.U. est ainsi réduite à ce que l'on pourrait appeler un rôle de sous-traitance intellectuelle.

Etant donné l'accroissement remarquable des effectifs de l'E.S.N.U. (6) ainsi que l'importance stratégique que ses diplômés ont acquise par leur nombre dans la masse des salariés, il apparaît plus que jamais nécessaire de poser le problème des relations de l'université avec l'E.S.N.U. On se borne à formuler quelques objectifs visant à réduire la distance qui sépare ces deux composantes et qui devraient inspirer une politique globale de l'E.S. Un tel rapprochement doit se comprendre en termes de complémentarité et non tendre vers une illusoire équivalence — qui risque de servir davantage à dévaloriser l'université qu'à promouvoir l'E.S.N.U.

L'objectif qui conditionne peut-être le plus tous les autres c'est la reconnaissance à l'ensemble des établissements non universitaires (et non à quelques privilégiés parmi eux) d'une vocation de recherche. Pour que cette reconnaissance ne reste pas formelle, il est indispensable qu'elle se concrétise par la libération de moyens appropriés, bien sûr, mais aussi par l'établissement de contacts réguliers avec les laboratoires universitaires.

L'établissement d'équivalences et de programmes complémentaires permettant le passage d'un type d'institution à l'autre, dans les deux sens et avec une perte minimale de temps et d'efforts, doit faire l'objet d'une politique systématique et négociable entre les autorités des universités et des établissements non universitaires. L'idée d'une progression dans les diplômes, par exemple au moyen d'options permettant un certain chevauchement entre E.U. et E.S.N.U. devrait remplacer la cassure qui existe aujourd'hui entre les diplômes techniques et universitaires (alors qu'une gradation beaucoup plus subtile existe au sein de l'E.S.N.U.).

Enfin des mesures de rapprochement aussi radicales posent le problème d'une certaine pénétration institutionnelle. Celle-ci peut prendre par exemple la forme de directions intégrées de l'E.S. dans une (sous-) région. On remarquera que l'aventure de l' « essaimage » universitaire a tout naturellement reflété la volonté de cloisonnement dans l'E.S. Que ce soit en transformant une institution techni-

---

(6) Voir dans ce numéro l'article de M. Godard, « l'Université en expansion 1955-1971 ».

que en Faculé ou en essaimant ex-nihilo et à grands frais une candidature dépendant directement de l'Alma Mater, on s'est surtout assuré l'obédience de ces nouvelles institutions aux autorités académiques établies. On s'est ainsi privé dans des circonstances pourtant favorables d'une expérience novatrice qui aurait intégré dans un même ensemble l'E.S.N.U. existant dans les régions et les nouvelles structures universitaires.

L'APPROPRIATION PAR LES MASSES DU SAVOIR COLLECTIF

L'accumulation des connaissances scientifiques, le phénomène de globalisation de la culture, ont fait de l'appropriation du savoir par les masses populaires un problème politique crucial dans lequel ces masses s'affrontent directement au pouvoir capitaliste : la possibilité existe en effet pour les travailleurs d'accéder à un niveau de connaissances très largement supérieur à celui qu'exige la simple reproduction des forces productives. La concentration du capital réduit les centres de décisions à quelques états majors, et limite corrélativement la place laissée à l'initiative dans le processus de production, même si la spécialisation technique y tient un rôle grandissant. La même remarque vaut en ce qui concerne le secteur tertiaire et l'organisation des pouvoirs publics.

La transmission du savoir, organisée par la classe dirigeante et selon ses intérêts, est marquée par conséquent par les caractéristiques de l'organisation du travail. En particulier, l'enseignement est basé plus sur l'accumulation des connaissances techniques que sur la formation critique, l'accent est mis davantage sur la normalisation de l'individu (conformité à un modèle culturel renforcée en dehors de l'école par les moyens de communication de masses) que sur l'appropriation responsable des connaissances, c'est-à-dire en vue de faire de celles-ci un outil d'émancipation, de compréhension du monde et d'action sur la société.

Cette tendance se retrouve à tous les niveaux de l'enseignement. Dès l'école primaire le fait d'écrire sans fautes est souvent plus important que de savoir ce que l'on écrit et pourquoi on écrit. Le rôle secondaire accordé à la dimension sociale du savoir est frappant à l'université : on forme des chercheurs et non des enseignants, on forme des thérapeutes, pas des éducateurs sanitaires, etc. Dans l'E.S.N.U., la formation à la recherche est largement absente et remplacée (dans le cycle de type long en tout cas) par une spécialisation extrême. Par contre l'enseignement pédagogique (instituteurs, régents) est toujours de type court, comme si pour le pédagogue l'acquisition de connaissances personnelles devait être limitée. La bourgeoisie forme ainsi des cadres et des intellectuels aisément contrôlables, plus « normalisés » que « cultivés ».

La revalorisation de la fonction d'enseignant est une condition indispensable à l'appropriation responsable du savoir (au sens décrit ci-dessus) par l'ensemble de la population. Une formation unique des maîtres devrait garantir la valeur de l'enseignant. Un tronc pédagogique unique n'exclut pas bien sûr les variations de durée (cycles longs ou courts) ou d'orientations, mais l'important est la coexistance des différentes formations au sein d'un même complexe universitaire. Cette coexistence peut éveiller l'université à certaines réalités sociales et élargirait l'horizon de l'enseignement pédagogique. On peut

dans ces conditions, et en donnant au futur universitaire-enseignant une formation pédagogique sérieuse, supprimer la dualité régents-licenciés.

Le savoir, dans le sens collectif de classe où on l'entend ici, ne peut se résumer à la somme des connaissances qui le constituent et qui séparément peuvent n'avoir qu'un faible contenu idéologique (comme un cours de mathématiques). Dans ce sens il est important de dénoncer, au-delà des connaissances fragmentaires, le caractère de classe qui caractérise l'ensemble du savoir prétendument neutre transmis par l'université et de lutter pour imposer dans le cadre académique même les éléments constitutifs de la culture et de la pensée du monde ouvrier (son histoire, son idéologie etc...). C'est seulement dans la mesure de cette pénétration idéologique que l'université peut contribuer à un savoir populaire.

Enfin, on ne perdra pas de vue l'importance à accorder à la politique culturelle dans le problème du savoir collectif, politique qu'il faut également soustraire aux préoccupations de la classe dominante. Ici aussi on notera l'importance donnée par cette classe au rôle normatif de la culture (référence aux modes, dominance de la connaissance encyclopédique...) par rapport à son rôle créateur et révolutionnaire. Par ailleurs le capitalisme a volontairement dissocié la « culture » qui est, pour la bourgeoisie, essentiellement littéraire, de la science qui est perçue comme une activité utilitaire. Il est frappant de constater que la « culture » est transmise alors que la science n'est que « vulgarisée ». La conséquence néfaste de cette réduction utilitariste des sciences naturelles est particulièrement évidente dans les milieux intellectuels dits « cultivés » où l'on s'accommode facilement par contre de ce que l'on appelle un peu abusivement peut-être les « sciences humaines ». Cette séparation sciences-culture est caractéristique des pays capitalistes et d'eux seuls. Elle a au plan sociologique des conséquences désastreuses comme le désarroi grandissant de la masse des gens par rapport au monde technique qui les entoure, par rapport aux leurres de la consommation, comme l'attirance persistante vers les interprétations irrationnelles du monde, avec les conséquences politiques graves qui peuvent en découler.

POUR UNE RECHERCHE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITE

Les conditions nécessaires à une transformation progressiste des finalités de la recherche au sein de l'E.S. ont été évoquées à plusieurs reprises dans la mesure où la recherche est intimement dépendante de l'université. On peut compléter ce tableau par quelques remarques plus spécifiquement liées à la recherche universitaire.

Il est certain que c'est d'abord la recherche fondamentale que l'université a pour vocation de développer, sans toutefois qu'elle se limite à celle-ci, bien au contraire. Cette recherche fondamentale possède une dynamique propre qu'il faut dans la mesure du possible éviter d'entraver. Pour cela, elle doit être soustraite à la conception utilitariste propre au capitalisme, c'est-à-dire à la notion de rentabilité et de risque, pour être perçue à la fois comme un investissement culturel faisant partie du savoir collectif dont il a été question et comme la condition *sine qua non* d'un développement scientifique

et technique à long terme. L'initiative d'une recherche fondamentale ne peut être planifiée mais des programmes qui s'avèrent fructueux doivent pouvoir être financés de façon prioritaire si leur importance dans le développement d'une discipline le justifie. Le rôle d'une Fondation de Recherche assurant le financement et une coordination nationale de tels programmes est irremplaçable. De ce point de vue, les projets du ministre Geens visant à transférer aux universités une partie des responsabilités de l'actuel F.N.R.S. sont d'autant plus néfastes qu'il n'existe pas de loi qui assure aux universités la possibilité de développer leurs propres programmes de recherche (7).

Les difficultés financières posent pour le personnel de la recherche des problèmes encore plus aigus que pour le personnel universitaire puisqu'il n'existe pas encore pour les chercheurs de véritable statut et que ceux-ci peuvent rester pendant très longtemps soumis à l'arbitraire de contrats à temps. Des programmes importants (comme les « actions concertées » dont l'interruption en 1976 avait mis en chômage plus d'une centaine de chercheurs) doivent être financés sur le principe d'une réévaluation permanente qui évite l'influence sclérosante d'une structure trop rigide et trop hiérarchisée (comme le sont les actuels « centres d'excellence » créés il y a quelques années par le secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, Th. Lefèvre) et qui permette la mobilité des chercheurs sans mettre en danger leur emploi. Les universités doivent bénéficier pour rencontrer ces exigences d'une politique d'encadrement suffisamment souple, réalisable dans une structure comme celle qui a été esquissée plus haut.

Reconnaître à la recherche une certaine autonomie dans son développement en lui donnant des structures adéquates (non autoritaires) et un financement suffisant, ne signifie pas pour autant qu'il faille accréditer l'idée que la science puisse se développer « en toute indépendance ».

L'universalité des lois scientifiques fait souvent oublier au chercheur que ses démarches de pensée, l'orientation même de ses decherches, sont en grande partie déterminées par son appartenance à un système de recherche qui dépasse largement d'ailleurs sa région ou son pays. Le développement scientifique de chaque pays est non seulement fonction de la disponibilité de moyens techniques particuliers, il est aussi et surtout l'objet de choix politiques, choix parfois obscurs et implicites, surtout lorsqu'ils font partie d'une stratégie à long terme. Le mythe d'une recherche indépendante explique les réticences du « monde scientifique » où il est souvent cultivé à situer leurs activités dans les conflits politiques immédiats.

Cependant la domestication de la recherche scientifique, la liquidation au moins partielle de la recherche fondamentale dans plusieurs pays capitalistes font partie d'une politique, celle de la grande bourgeoisie monopoliste qui n'hésite pas à brader aussi des entreprises viables, voire des sous-régions — une politique qui sur le plan scientifique réduit la Belgique à l'état de sous-traitance intellectuelle. Parties inséparables d'un tout allant jusqu'à l'activité économique, recherche fondamentale et appliquée ne peuvent être « indépendantes » que dans la mesure où elles émanent de la collectivité, et sous son contrôle, peuvent la servir. Cette indépendance ne se con-

---

(7) Voir dans ce numéro, l'article de M. Baus, « La recherche scientifique ».

çoit que dans un contexte politique différent, celui du rétablissement de l'indépendance nationale (8).

Aujourd'hui, bien au contraire, l'asphyxie financière pousse nombre de services universitaires à se tourner vers des sources de crédit qui menacent à plus ou moins long terme de soumettre leurs recherches à des intérêts tout à fait étrangers à ceux de la collectivité. Les recours répétés au financement privé ou aux crédits d'organisations militaires comme l'O.T.A.N., même s'ils n'influencent pas toujours immédiatement la direction des recherches, créent des habitudes qui deviennent vite une forme de dépendance et rendent les laboratoires extrêmement vulnérables à des pressions directes. Enfin il faut souligner que des contraintes directes se manifestent sur la publicité des recherches dans nombre de contrats passés par exemple entre des laboratoires universitaires et l'Etat. En soumettant les résultats des recherches, financées en fin de compte par les deniers publics, à des règles très strictes de publication, l'Etat se pose ainsi de façon inadmissible en censeur entre les scientifiques et la collectivité.

La survie de la recherche appliquée, principalement celle qui est contrôlée par les universités, est peut-être plus encore menacée d'une asphyxie qui n'est pas que financière. Ainsi des résultats fondamentaux pourraient souvent déboucher sur une recherche appliquée à condition que celle-ci soit stimulée par une perspective de développement industriel. La politique des monopoles préoccupés avant tout de profits immédiats fait peu de cas de telles possibilités en se contentant le plus souvent de développer des brevets achetés à l'étranger. C'est dans le domaine de la recherche appliquée, où le rôle de l'E.S.N.U. peut d'ailleurs être prépondérant, que des initiatives régionales peuvent s'avérer les plus utiles. Des initiatives industrielles publiques devraient offrir un large champ d'action à une recherche publique qui peut se développer dans l'E.S. aux moindres frais pour la collectivité (absence d'entraves commerciales, prises de brevets publics, etc.).

---

(8) Une analyse plus détaillée du problème tel qu'il se pose dans la région liégeoise a été faite par M. Hotterbeex dans un dossier de la Fédération liégeoise du P.C.B. (décembre 1974).

Pas plus que le reste du dossier, cette ébauche de politique alternative dans le domaine de l'enseignement supérieur ne se veut achevée, fermée.

Nous nous sommes efforcés de cerner quelques problèmes-clés, de tracer des options fondamentales pour demain et après-demain.

Ce cadre laisse la place belle au débat et nous souhaitons qu'il s'ouvre sans tarder.

Ecrivez-nous !

L'université de Liège et sa région

L'avis de Pierre Longe

Dans le Bulletin de l'Université de Liège daté de juin 1976 (N° 10), notre ami Pierre Longe, maître de recherches F.N.R.S., plaide « pour une politique académique à l'université ». Nous reprenons de ce plaidoyer quelques extraits dont l'intérêt dépasse les frontières de l'Alma mater liégeoise.

Après avoir souligné que l'université de Liège est particulièrement touchée par la loi de 1971 et par la loi-programme, Pierre Longe écrit :

Que pourrait être une politique académique d'enseignement à l'université de Liège en 1976 ? Ce doit être une politique à long terme visant à attirer à l'université une plus grande diversité d'étudiants que celle permise par nos programmes de cours actuels, l'université devrait pouvoir à l'avenir, non seulement former ses propres étudiants, mais collaborer à la formation de tous les étudiants poursuivant un enseignement post-secondaire. Elle devrait se préparer à une telle collaboration dès maintenant. Elle pourrait ainsi drainer vers elle tous les étudiants souhaitant acquérir une formation du plus haut niveau. On oppose souvent la conception de l'université d'élite à celle d'université de masse. A mon avis, c'est une fausse alternative. Nous devons être les deux à la fois et admettre que nous pouvons conférer à côté des diplômes légaux et scientifiques actuels des diplômes de cycle court ou de qualification partielle, ainsi que des diplômes à finalité plus pratique. Si nous nous enfermons dans le mythe de l'élitisme exclusif, d'autres établissements seront créés en dehors de nous et sans nous et ce seront des établissements médiocres. Notre population étudiante doit augmenter; elle ne peut le faire qu'en s'élargissant. C'est notre seul gage de survie.

Pierre Longe formule ensuite « quelques critiques un peu sauvages » sur l'enseignement actuel.

Un premier reproche est, je pense, son isolement vis-à-vis des besoins socio-économiques réels de notre région. Ceci est particulièrement vrai à Liège où l'isolement de notre université est à l'image de notre déclin économique régional.

Si une université et sa région sont naturellement liées, il faut bien avouer que notre université est une absente dans ce que devrait être une reconversion économique.

On peut aussi se demander si les administrateurs représentant les milieux extérieurs ont été à la hauteur de leur rôle dans notre Conseil d'administration. L'épuisement de nos industries du secteur primaire ne peut être compensé que par le développement des industries de transformation exigeant des technologies nouvelles. Or, ces industries nouvelles ont préféré trop souvent se limiter à l'exploitation de brevets étrangers, quitte à nous mettre dans une situation de sous-traitance. Notre université s'est inscrite dans ce mouvement en l'admettant simplement comme normal, en s'y résignant. La seule relation qu'elle ait avec le monde de la production est une relation université-patronat (Fondation Industrie-Université). C'est une relation nécessaire, mais comme c'est la seule, c'est une liaison malsaine donnant lieu finalement à une distorsion au profit d'une rentabilité à cour terme. Les débats qui surgissent en France autour du projet Saunier-Seïté doivent nous faire réfléchir. L'isolement de l'université vis-à-vis des problèmes régionaux n'est pas seulement dû à son administration, mais aussi à un certain esprit qui y règne à tous les niveaux.

J'ai déjà évoqué un autre isolement, celui qui nous sépare de l'enseignement post-secondaire non universitaire. Je voudrais revenir ici sur un aspect plus particulier de ce problème qui peut très bientôt apparaître comme un problème crucial. Il s'agit de l'enseignement normal et de la formation unique des maîtres en quatre ans dont on parle beaucoup... sauf dans nos murs où ce problème n'est perçu que sous l'angle corporatiste de l'éternel conflit licenciés-régents. Or, ce problème se pose maintenant en termes nouveaux et très différents et notre Conseil d'administration aura de grandes responsabilités à prendre. Cette formation unique des maîtres est le type même d'un enseignement qui doit s'organiser entre l'université et d'autres établissements, ici les écoles normales.

Et, après avoir proposé une réforme concrète, celle des programmes « à la carte », remplaçant les programme « au menu », Pierre Longe conclut en ces termes :

Je puis paraître présomptueux en proposant cette première étape avec tant de précisions. Aussi, à titre de conclusions, je me limiterai à proposer une avant-première étape, l'étape « zéro ».

Elle consiste en ceci; ouvrons un large débat dans notre université sur ce que pourrait être une politique académique. Ce débat doit impliquer toutes les composantes de notre communauté universitaire et ensuite s'étendre aux autres établissements post-secondaires de notre région.

L'université de Liège est dans une crise, mais jusqu'à présent elle dispose encore de tout son potentiel scientifique qui est du plus haut niveau. Elle dispose d'une longue tradition qui la place encore parmi les meilleurs établissements supérieurs de ce pays.

Elle reste encore la première université de Wallonie et dispose encore de tous ses atouts pour accueillir des étudiants de plus en plus nombreux. Ce n'est pas parce qu'il y a du chômage et sous-emploi, même pour les plus qualifiés, que nous devons trouver normal que les étudiants se détournent des études supérieures. Ce serait faire alors ce qu'ont fait trop de ministres de l'Education nationale : confondre structure et conjoncture et finalement tout confondre et tout se permettre. Le ministère de l'Education nationale n'a jamais eu de véritable politique universitaire dans ce pays. C'est une raison de plus pour que le Conseil d'administration de notre université ait une politique académique.

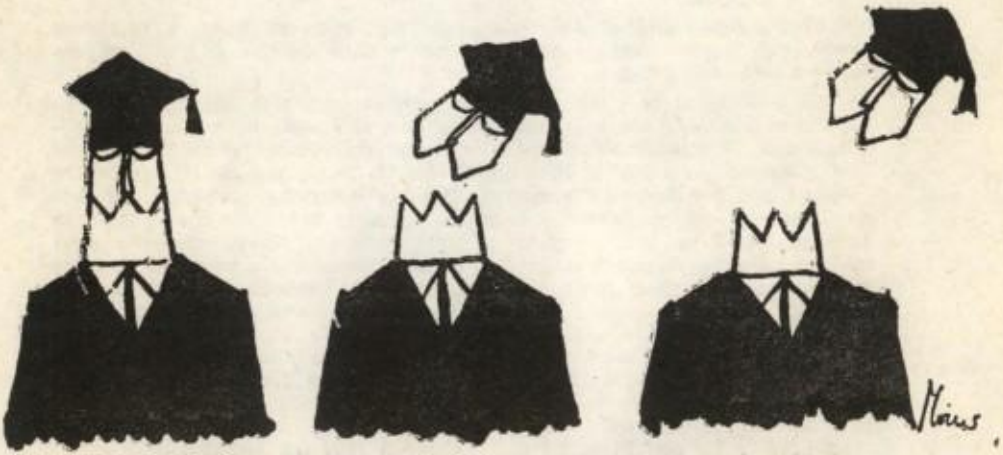

CE NUMERO SPECIAL PEUT INTERESSER D'AUTRES QUE VOUS

Les Cahiers marxistes ne disposent malheureusement pas d'une infrastructure assurant une large diffusion commerciale.

Vous pouvez nous aider à compenser ce handicap, en commandant un ou plusieurs exemplaires de ce numéro spécial, au moyen du bulletin ci-dessous (à renvoyer au 20, av. de Stalingrad, 1000 Bruxelles).

Je commande ..... exemplaire(s) des CM octobre 1976 (prix unitaire : 100 F)

à expédier à

Nom, prénom .....

Adresse complète .....

Je verse ..... F au CCP n° 000-0188745-80 de la Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles 1000.

Vient de paraître aux Editions de la Fondation J. Jacquemotte

ISABELLE BLUME

un ouvrage de José Gotovitch comprenant :

— un mémoire inédit (et inachevé) d'Isabelle Blume sur le mouvement de la paix,
— sa vie racontée en quatre longs entretiens,
— un recueil de ses principaux articles et discours,
— des notes biographiques.

264 pages — nombreuses illustrations — 425 F (plus 20 F frais d'envoi) à verser au CCP 000-0188745-80 de la Fondation Joseph Jacquemotte, 20, avenue de Stalingrad, 1000 — Bruxelles.

TROIS CONFERENCES - DEBATS DU CERCLE D'EDUCATION POPULAIRE

(Maison des 8 heures, place Fontainas, 1000 Bruxelles, à 20 h)

Lundi 11 octobre
Maurice Goldring
agrégé de l'Université de Paris
VIVRE A NEW YORK

Lundi 15 novembre
Georges Snyders
professeur à l'Université de Paris V
LES ENFANTS DE PROLETAIRES ET L'ECOLE

Lundi 29 novembre
Le Juge Pascal
LE PUBLIC FACE A LA JUSTICE

Participation aux frais : 75 F. — Renseignements : 02/218.55.84.

Il n'est jamais trop tard pour s'abonner aux Cahiers marxistes. Mais il est temps !

A partir de 1977, nous serons contraints de porter le prix du numéro à 60 F et d'augmenter les tarifs d'abonnement.

Abonnement annuel ordinaire : 500 F

Abonnement annuel Jeunes (moins de 25 ans) : 250 F

Abonnement étranger : 600 F

Abonnement annuel cumulé avec « Le Drapeau Rouge »: 2.050 F

L'abonnement annuel donne droit à dix livraisons, la revue ne paraissant pas en juillet-août.

Versement à effectuer au CCP 000-0188745-80 de la Fondation Joseph Jacquemotte, 20, avenue de Stalingrad, 1000 Bruxelles.

AU SOMMAIRE DE QUELQUES NUMEROS
DES CAHIERS MARXISTES

— **Dossier pour un débat sur le plan de secteur de Bruxelles** juin 1976
avec la collaboration de Jacques Aron, Jacques Moins, Bernard Jouret, Emile Bauwin, Albert Martens, Marguerite Mertens, Christian Vandermotten, Georgette Verdicq.

— **Les tares de l'AMI,** par Jacques Lemaître septembre 1975

— **L'AMI et les médicaments,** par René Deroux octobre 1975

— **Civiliser l'armée ?** par Joe Gom-Leplouc janvier 1976

— **La femme en R.D.A.** par Marie Guisse et Rosine Lewin janvier 1976

— **Travail féminin,** par Claudine Cyprès et Géry Coomans mars 1976

— **Quelle Europe demain ?** par Jean Terfve avril 1976

— **Réflexions sur la nature de la crise,** par Jacques Nagels février 1976

— **Points d'interrogation sur la crise et l'inflation,** par Pierre Joye septembre 1976

— **« Humanisation » du travail ?** par Paul Goossens septembre 1976

— **Le Zaïre, situation et perspectives,** par Jules Lammens novembre 1975

— **Révolution culturelle en Hongrie,** par A. Duchateau et J. Moins février 1976

— **Une table ronde sur « Nemesis médicale »** d'Ivan Illich avril 1976

— **Le dossier Glaverbel,** par Pierre Joye et R. Lewin décembre 1975

— **La décolonisation du pétrole**, un dossier établi avec le concours de Jacques Nagels, Philippe Lauwers, Jean Gordower, Dominique Driessen, Anne Drumaux, Denise Salmon et Marc Rayet avril 1975

— **Le congrès doctrinal du PSB,** par Pierre Joye, Jean Terfve, Jacques Moins octobre 1974

Et les biographies de **Joseph Jacquemotte** (avril, mai et juin 1974) et **Julien Lahaut** (septembre 1975) par Maxime Steinberg.

Vous pouvez commander ces numéros aux Cahiers marxistes, en versant 50 F par exemplaire au CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte.

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles